

Janvier 2013

vol. CIII no 1

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CIII numéro 1 – Janvier 2013



André Larocque

**La démocratie au Québec:
les partis contre les citoyens**

Élections en Catalogne

Une porte ouverte sur l'indépendance ?

Hymne national du Québec

Comment chanter un pays qu'on ne reconnaît plus ?

L'Action
NATIONALE

volume CIII numéro 1

JANVIER 2013

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

LUC ARCHAMBAULT

La montagne épormyable a bougé

Diptyque | Huile et acrylique sur toile | 91,5 x 107 cm | 36 x 42 po
(UPE.207.029.HA/CA.FA.00/02)



Après 10 ans d'absence sur les cimaises québécoises, le peintre Luc Archambault présente au Cercle du 6 décembre 2012 au 29 janvier 2013 quelques oeuvres peintes parmi les ± 155 créées entre 2002 et 2012, après la fermeture de sa Galerie d'un jour des Façades de la gare.

Ces oeuvres choisies par la conservatrice invitée Pol Pelletier, actrice, auteure et metteuse en scène, font partie d'une ilxpo (exposition virtuelle) présentée dans Internet sur plateforme WIX et google-picassa intitulée *ceci n'est pas une expo | portail d'accès Internet*. Ces ilxpos des conservateur,trices invité,es créent une occasion de faire se rencontrer des sensibilités, des préoccupations et des langages aux grammaires différentes. Une occasion de créer une oeuvre commune, à distance, grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies, sans renier la matérialité de l'oeuvre peinte. Ici, le théâtre, les arts et métiers d'arts visuels, Internet, la vie dans les lieux publics se rencontrent hors les murs des musées et des galeries comme a coutume de le faire Luc Archambault depuis la fondation de la Galerie d'un jour en 1979.

Il est question de matérialiser au Cercle une partie de ce dispositif artistique internautique mis en ligne récemment par l'artiste et qui compte pour l'instant 14 ilxpos, dont trois montées avec la complicité notamment de Pol Pelletier, mais aussi de Robert Lepage et de l'auteur Jean-Paul Le Bourhis. Bientôt quatre, en comptant celle à venir de la chorégraphe et danseuse Jocelyne Montpetit. Une oeuvre en construction perpétuelle.

www.luc-archambault.qc.ca

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

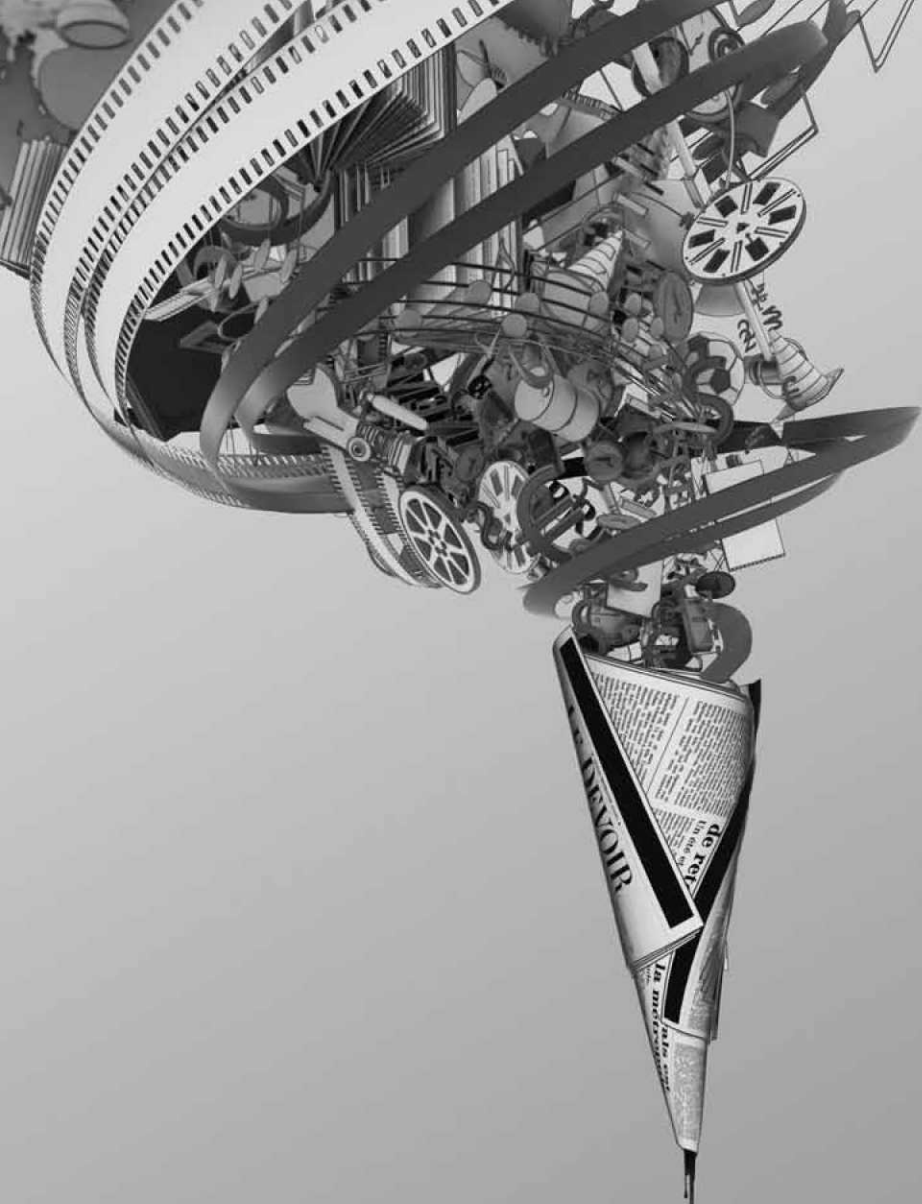
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucille Beaudry (UQAM); Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

- Mettre fin à l'impunité
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Les élections en Catalogne: une porte ouverte sur l'indépendance?
-*Agustí Nicolau-Coll et Èric Viladrich Castellanas* 13

- La revendication «citoyenne» et la crise sociale: actualité et limite d'un modèle
-*Simon Couillard* 26

- Hymne national du Québec*
Comment chanter un pays qu'on ne reconnaît plus?
-*Pierre-Paul Sénéchal* 36

- Nous sommes...
-*Luc Archambault* 54

- Détérioration des services d'hébergement pour les aînés: pourquoi?
-*Jacques Fournier* 59

- Un combat qui n'est pas livré!
-*Paul-Émile Roy* 77

- Du laissez-faire au capitalisme d'État (1800-1960)*
Regard sur une étape du développement économique du Québec
-*Richard Leclerc* 85

- Pourquoi lire Lionel Groulx?
-*Antoine Pageau St-Hilaire* 98

Dossier

- La démocratie au Québec: les partis contre les citoyens
-*André Larocque* 106

Lire

Lire les essais

- LAURENCE MONNOT
La politique de sélection des immigrants au Québec 134

- DJEMILA BENHABIB
Des femmes au printemps 142

- ROBERT J. BERG
Péril en la demeure; regards d'un Américain sur la langue française 146

Livres reçus

Robert Laplante

METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

La création du Centre universitaire de santé McGill a été une désastreuse erreur. Non pas une erreur de gestion, une erreur politique. Rien ne justifiait de créer deux mégahôpitaux universitaires à Montréal. Rien ne justifiait de partager moitié-moitié les fonds publics pour soutenir les institutions d'une minorité d'à peine 7% de la population. Rien sinon la logique du développement séparé, la logique de l'apartheid feutré qui tient McGill et nombre d'institutions anglophones à l'écart de la réalité nationale. En acceptant de laisser se développer un centre que la démographie ne justifie pas, que la logique institutionnelle désaffilie des grands choix nationaux et que sa dynamique culturelle tient dans la logique du ghetto, le Québec s'est enferré dans un ruineux carcan.

Le courage qui a manqué pour en refuser la création va maintenant être nécessaire pour limiter les dégâts que tout le Québec doit d'ores et déjà essuyer. Les tribulations du Dr Porter, les accusations de corruption et de malversation entourant les contrats de partenariat public-privé, les magouilles impliquant des promoteurs immobiliers aux réputations sulfureuses, l'explosion des coûts, tout cela ne suffira pas à venir à bout du premier scandale, celui de l'aplatventrisme démissionnaire qui a laissé s'ériger pareil monument à la bêtise. Il faut en finir avec la rhétorique du scientisme économiciste ou celle de la gloriole métro-

politaine qui voudrait nous faire croire que la chose est un véritable joyau pour le Québec. Le CUSM est un instrument d'anglicisation de Montréal, il participe de la nébuleuse des institutions surfinancées pour maintenir une dynamique anglicisante qui ne carbure qu'à la démission des élites québécoises et à l'hypocrisie des positions concernant l'immigration. Sa vérité et sa pertinence ne tiennent qu'à la résignation collective devant un fait que personne ne veut regarder en face: la minorité anglophone du Québec n'a plus la démographie pour soutenir le complexe institutionnel qui a été déployé pour elle.

Ce complexe ne peut survivre qu'en prenant appui sur un bassin d'immigrants anglicisés qui forment l'essentiel de sa clientèle. Il est une force de désintégration de la loi 101 et de destruction du consensus qu'elle avait permis d'instaurer, consensus établissant que c'est en français et aux institutions françaises que doivent s'intégrer les nouveaux arrivants. Le travail d'érosion des tribunaux *canadian* et la guerre de propagande menée contre le Québec français ont fourni des conditions d'expansion à ce réseau hypertrophié. Le comble de l'affaire c'est que le complexe ne fonctionne en anglais que par le recrutement d'immigrants et de francophones qui lui fournissent la majorité de son personnel. Dans le cas des universités, la chose est aggravée par un surfinancement qui maintient une offre de services qui les avantage en accroissant leurs moyens et leur fournissant, du coup, une force d'attraction qui ne s'exerce qu'au détriment des universités françaises. Une offre qui leur permet également de recruter massivement à l'extérieur du Québec en comptant sur du financement fourni par les seuls contribuables du Québec.

Les Québécois refusent de le croire, mais c'est leur propre gouvernement – et avec leurs impôts – qui érode leurs

positions, les minorise de plus en plus rapidement. Il en coûte plus de deux milliards par année au gouvernement du Québec pour maintenir cette offre absurde. C'est ce qu'il en coûte en fonds publics pour soutenir les dizaines de milliers d'emplois qui font tourner en anglais ces institutions qui devraient avoir été reconfigurées pour s'inscrire dans les réseaux français. Cela n'a plus rien à voir avec la préservation des droits de la minorité historique que personne, du reste, ne songe à remettre en cause. Cela tient essentiellement d'un rapport politique qui fait tout pour consolider à Montréal une structure d'accueil permettant d'y vivre en anglais à l'abri des inconvénients de composer avec le caractère français de la métropole.

Ce sont les fonds publics qui soutiennent une infrastructure qui systématiquement nourrit des déséquilibres incompatibles avec la justice fiscale et qui mine le service de l'intérêt national bien compris: le plus gros cégep du Québec est anglais (Dawson); Concordia et McGill en plus de recevoir des fonds sans commune mesure avec le poids de la communauté anglophone dans la démographie se font financer des places d'accueil d'étudiants étrangers qui permettent de soutenir artificiellement certains programmes dont les ressources devraient plutôt se retrouver dans les universités françaises; les services de santé sont des vecteurs de bilinguisation forcée; la moitié des villes bilingues ne devraient plus l'être, etc.

Le scandale de la corruption au CUSM participe très certainement d'un processus global de pourrissement des élites, processus qui a été provoqué et facilité par la guerre sans merci livrée au projet national et menée avec une campagne idéologique de tous les instants érigeant l'affairisme en vertu civique. Les libéraux y ont certes une responsabilité historique qui reste en droite ligne avec le rôle que leur réserve

un régime qui ne les tolère qu'à la condition qu'ils agissent comme force de dissolution de la cohésion nationale. Mais il faut bien le reconnaître, ils ne sont pas les seuls, ils peuvent également compter sur une partie de l'élite souverainiste elle-même, velléitaire et plus prompte à la génuflexion qu'à la franche détermination.

Pour tenir le Québec dans la logique de minorisation, le régime – et ceux qui le soutiennent par veulerie ou intérêt, – a besoin d'un *Anglo Compact* dont les assises et les conditions de reproduction se définissent dans ce complexe institutionnel fournissant aux barons ethniques (au nombre desquels il faut compter quelques *frincophônes* de service) et à ce qui reste de l'élite WASP des moyens et une influence capables de contourner ou neutraliser les exigences de la cohésion nationale. Ces institutions fonctionnent d'abord et avant tout dans la référence *canadian*. Elles offrent des postes et des cheminements de carrière qui constituent autant de voies d'évitement des parcours qui seraient normalement prescrits par la participation aux institutions de la majorité légitime.

Cet *Anglo Compact* définit une zone de pouvoir et d'influence à part dans la société québécoise. C'est là que se fabriquent les relais de l'intégration forcée, c'est là que se réfugie une élite qui se concerta pour mettre en échec la volonté nationale et déployer des moyens d'encastrement des institutions qu'elle contrôle dans le réseau *canadian*. C'est à partir de lui que se peuvent mettre en œuvre les processus de marginalisation culturelle, ceux-là qui nous oblitérent aussi bien que ceux-là qui nous transforment en présence anecdotique, voire exotique. On peut faire toutes ses études à Concordia ou à McGill sans rien apprendre du Québec. On peut y faire carrière en y trouvant les strapontins qui faciliteront le passage dans les circuits de l'élite *canadian* ou les sinécures

pour faciliter la vie à ceux-là qui font carrière à encadrer le Québec français.

Ce que laisse voir l'affaire du CUSM, c'est un mince aperçu du fonctionnement en vase clos de cet *Anglo Compact*. Il faut vouloir ne rien voir pour s'imaginer que les magouilles ne sont l'affaire que de quelques individus. La complaisance et le laxisme sont des caractéristiques essentielles au fonctionnement de ces institutions dont une partie de la vocation reste centrée sur la préservation d'un espace de privilège, celui de pouvoir fonctionner comme avant-poste *canadian* et instrument de refus du statut de minoritaire dans une société française, comme lieu de contestation permanente de notre réalité nationale. Il serait naïf de se laisser berner par la désignation d'un bouc émissaire. Le conseil d'administration a été d'autant plus facile à manipuler qu'il baigne tout entier dans la culture du développement séparé, celle qui tient pour irritants les processus institutionnels du gouvernement du Québec, celle qui préfère les liens avec le *big government*, le seul gouvernement national. C'est pourquoi il est pusillanime de nommer un « accompagnateur » pour mettre de l'ordre dans ce qui imposerait de toute urgence une mise en tutelle. Il faut prendre le problème à la racine et commencer là où cela fera la différence. Il faut mettre fin à la logique d'apartheid et commencer par ramener le CUSM et le CHUM sous une seule et même autorité.

Il faut faire la lumière non seulement sur la corruption qui a entouré la formation du PPP du CUSM, mais encore sur ce deuxième PPP, baptisé CanCold, qui est venu se greffer sur le premier. La chose est passée comme une lettre à la poste et pourtant il est loin d'être évident que l'intérêt du Québec et celui de la médecine francophone soient bien servis par ce partenariat qui associe cinq grandes pharma-

ceutiques et des centres reliés aux Instituts de recherche en santé du Canada de quatre provinces canadiennes. Les infrastructures publiques du CUSM sont intégrées dans une aventure privée susceptible d'avoir des retombées commerciales d'envergure et l'on ne sait rien de la nature du contrat. La chose a été négociée à l'ombre du secret commercial par des cadres dont certains, a-t-on de bonnes raisons de penser, ont trempé jusqu'au trognon dans les magouilles dont les odeurs commencent à polluer l'atmosphère. Les dirigeants et les membres de cette élite entretenue brassent des grosses affaires avec l'argent des autres, celui de tous les Québécois dont ils usent et abusent avec une discrétion toute *canadian*.

Il y a des limites à laisser se développer des stratégies qui visent à désenclaver du Québec les institutions contrôlées par cet *Anglo Compact* et à les laisser se développer sans égard pour nos priorités nationales. Il y a des limites à laisser les Heather Munroe Bloom de ce monde se justifier de toucher des salaires indécents sous prétexte que McGill est une université de classe mondiale. Il y a des limites à l'endurer nous proposer le modèle américain en pleine crise étudiante sous prétexte de normaliser enfin notre différence continentale. Il y a des limites à faire semblant de croire que ce *compact* puisse servir à autre chose qu'à construire des réseaux d'évitement et des relais de minorisation. Il y a des limites à laisser cette élite s'auto-entretenir et s'auto-justifier en se jouant de la mentalité timorée d'une classe politique qui n'ose la confronter.

Il faut briser la culture du ghetto qui définit leur espace feutré où la loi du silence et de la discrétion soude ces *happy few* dans un commun rapport de condescendance avec les institutions et les exigences de la bourgade. Il faut casser ce complexe pour que la reddition de compte se fasse en toute

lumière. Il faut en finir avec la complaisance. Il faut défaire cette enclave de résistance aux règles de la vie nationale et cette culture du stratagème de contournement des exigences que devrait imposer à des institutions minoritaires la vie normale sous les codes de la majorité légitime. Il faut mettre fin à leur impunité. □

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.




Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

Agustí Nicolau-Coll
et Èric Viladrich Castellanas*

LES ÉLECTIONS EN CATALOGNE: UNE PORTE OUVERTE SUR L'INDÉPENDANCE ?

Le résultat des élections qui ont eu lieu en Catalogne le 25 novembre dernier semble indiquer un appui clair au déclenchement d'un processus vers l'indépendance, si l'on tient compte du nombre de votes et de députés que les forces politiques favorables à la tenue d'un référendum sur l'indépendance ont récolté. Néanmoins, il est risqué de conclure que la victoire du Oui dans un éventuel référendum est acquise.

Dans cet article, nous analyserons le contexte dans lequel les élections ont eu lieu, les forces politiques qui ont obtenu une représentation parlementaire et les possibles perspectives d'avenir en relation avec la tenue et les résultats d'un éventuel référendum.

1. Contexte électoral

Les élections du 25 novembre 2012 ont eu lieu dans un contexte marqué à la fois par la montée de la volonté indépendantiste et par la crise économique dans laquelle la Catalogne est plongée. En ce qui concerne la volonté indépendantiste, il faut souligner que celle-ci n'a pas cessé

* Agustí Nicolau-Coll, historien et géographe, vice-président du Cercle culturel catalan du Québec; Èric Viladrich Castellanas, professeur invité à l'Université de Montréal, responsable des cours de langue et de culture catalanes. Les auteurs tiennent à remercier Ian Ericksen pour sa précieuse collaboration dans la révision et la correction du texte.

de progresser, passant de 29% en 1996 à 50,3% en 2009. Après avoir redescendu et stagné brièvement autour de 42-44%, elle a remonté pour se situer actuellement à 57% dans les sondages. La volonté constante des pouvoirs politiques espagnols de miner l'autonomie catalane par tous les moyens possibles explique en très grande partie cette montée. L'exemple le plus flagrant a été l'annulation, en 2010, par le Tribunal constitutionnel, de la plupart des articles centraux du nouveau Statut d'autonomie dont la Catalogne s'était dotée en 2006. Celui-ci avait été approuvé par le Parlement catalan, ratifié, non sans altérations, par le Parlement espagnol et accepté en référendum par la population de la Catalogne. En juillet 2010, la réponse de la société catalane à la décision du Tribunal pour le droit à l'autodétermination s'est manifestée par la présence d'un million de personnes dans les rues de Barcelone sous le slogan « Nous sommes une nation, à nous de décider ». Celle-ci a été la première grande manifestation publique pour l'indépendance, car outre le slogan officiel, une grande majorité des participants scandaient également « *Independència!* ». Une seconde manifestation monstre, la plus grande de l'histoire contemporaine de la Catalogne, a eu lieu le 11 septembre dernier, alors que plus d'un million et demi de personnes ont manifesté sous un slogan explicitement souverainiste « La Catalogne, nouvel État d'Europe », avec, en trame de fond, un ras-le-bol majeur, tant au niveau politique qu'économique.

En effet, la crise économique dans laquelle se trouve présentement la Catalogne est venue aggraver une situation financière déjà très difficile¹. La Catalogne, qui ne possède

¹ Les médias au Québec, comme ailleurs, continuent à qualifier la Catalogne de région espagnole la plus riche de l'Espagne. Compte tenu de la situation actuelle, il serait plus adéquat de parler de la région qui génère le plus de richesse, mais qui en profite le moins, compte tenu du déficit fiscal dont nous parlerons dans ce même article.

pas le droit de lever ses propres impôts, doit attendre chaque année les transferts sous forme d'argent ou d'investissements en provenance de l'administration centrale espagnole. Actuellement, la Catalogne souffre d'un déficit fiscal qui correspond en moyenne au 8 % de son PIB. Cela signifie que de tous les impôts prélevés en Catalogne et envoyés à Madrid, il y a 16 milliards d'euros qui ne reviennent jamais, ni en argent ni en services². Le déficit fiscal que la Catalogne a accumulé entre 1986 et 2011 est de l'ordre de 130 milliards d'euros. Toute tentative de modérer ou de réduire ce déficit par l'établissement d'un pacte fiscal stable a toujours été bloquée par les gouvernements espagnols successifs, même si, légalement, un tel pacte est possible, comme dans le cas du Pays Basque et de la Navarre. Le dernier refus en date, de la part du président du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, au lendemain de la manifestation monstre du 11 septembre 2012, a été la goutte qui a fait déborder le vase de l'indignation citoyenne. Le gouvernement espagnol a fait la sourde oreille face aux revendications du moteur économique qu'est la Catalogne (16 % de la population, 19 % du PIB espagnol, 24 % de la production industrielle et près de 28 % des exportations). Le président de la *Generalitat*, Artur Mas, a alors décidé de convoquer des élections en s'engageant, advenant une victoire, à convoquer un référendum portant sur «l'autodétermination». Même si, pendant la campagne électorale, le parti d'Artur Mas, CiU, n'a pas précisé si cette consultation porterait précisément

2 Si nous comparons ce déficit fiscal avec celui d'autres territoires européens, en mettant en relation leur PIB per capita sur la moyenne de leur État et leur déficit fiscal nous observons ce qui suit : la Catalogne, qui dépasse le PIB moyen espagnol de 22 %, a un déficit de 9,76 % ; la région de Paris avec un PIB dépassant la moyenne française de 51 %, a un déficit de 4,35 % ; la Bavière qui dépasse la moyenne allemande du PIB de 16 %, a un déficit de 4,36 %, et la Baden-Württemberg qui la dépasse de 18 %, a un déficit de 4,38 %. Ces chiffres assez éloquentes se passent de commentaires. Source : Centre d'Estudis Sobiranistes, <http://www.cercleestudisobiranistes.cat/enter/xifres>.

sur l'indépendance de la Catalogne, il est devenu évident pour tout le monde, surtout pour ceux qui étaient contre, que la formule utilisée pour y référer, « *Un nou Estat* » (Un nouvel État)³, était indépendantiste.

2. Bref portrait des partis politiques ayant obtenu une représentation parlementaire

La proportionnalité du système électoral en Catalogne, appliquée aux partis récoltant plus de 3% des votes par circonscription électorale, facilite la représentation parlementaire d'un plus grand nombre de partis, en comparaison avec le Québec. Lors des dernières élections, ce sont sept formations politiques qui ont réussi à obtenir la représentation au Parlement de la Catalogne. Ces différentes forces politiques, comme au Québec, se répartissent selon deux axes : le classique droite-gauche et celui concernant l'allégeance Espagne-Catalogne. Voici un bref portrait de chacun des partis politiques.

a) Bloc proréférendum

Convergència i Unió. Il s'agit d'une coalition entre le parti fondé par Jordi Pujol en 1974, *Convergència Democràtica de Catalunya* (CDC), et *Unió Democràtica de Catalunya* (UDC), un parti fondé dans les années 1930, d'orientation démocrate-chrétienne. Socialement, CiU se situe entre le centre et la droite, abritant plusieurs sensibilités sociales. Officiellement, CiU n'a jamais inclus l'indépendance dans son programme politique, malgré le fait qu'une partie de sa militance, de ses cadres et de ses électeurs sont indépendantistes. Toutefois, lors des dernières élections, elle a mis de l'avant l'objectif d'obtenir un État propre (*Estat propi*). Aux élections de 2010, elle prônait le droit à l'autodétermination en réaction au démantèlement judiciaire

³ En français on parlerait carrément de souveraineté étatique.

du Statut d'autonomie par le Tribunal constitutionnel (14 articles ont été déclarés inconstitutionnels et 27 autres ont été modifiés).

Esquerra Republicana de Catalunya -ERC (Gauche républicaine de la Catalogne). Parti social-démocrate et indépendantiste fondé en 1931, qui défend clairement l'indépendance dans son programme politique.

Iniciativa per Catalunya Verts-ICV (Initiative pour la Catalogne Verts). Parti provenant de l'union d'anciens communistes et d'écologistes. Il défend l'exercice du droit à l'autodétermination, mais jusqu'à présent, il n'a pas clairement pris une position sur l'indépendance de la Catalogne. Malgré cela, la moitié de ses militants et de ses électeurs se disent indépendantistes.

Candidatura d'Unitat Popular-CUP (Candidature d'unité populaire). Il s'agit de la gauche indépendantiste radicale qui, en plus de réclamer l'indépendance de toute la nation catalane (Catalogne, Valence, Îles Baléares), prône une autre façon de faire la politique, sur une base «assemblée», tout en se déclarant anticapitaliste, féministe et écologiste.

b) Bloc contre le référendum

Partit Popular Català (PPC). Il s'agit du parti politique de la droite nationaliste espagnole et antinationaliste catalane. Il s'oppose à toute reconnaissance minimale de la Catalogne en tant que nation, l'Espagne de matrice castillane étant la seule nation.

Partit dels socialistes de Catalunya (PSC). C'est l'aile catalane du socialisme espagnol, plutôt social-démocrate dans les faits. Il a hébergé différentes familles politiques, surtout en ce qui a trait à la réalité nationale catalane et à sa reconnais-

sance, allant des nationalistes indépendantistes aux unionistes anticatalanistes, en passant par les fédéralistes⁴.

Ciudadanos-Ciutadans (C's). Il s'agit d'une jeune formation unioniste farouchement antinationaliste catalane qui dit défendre les intérêts de ceux qui se sentent à la fois espagnols et catalans⁵, au nom de la Constitution. On peut la considérer comme une force politique de centre gauche, même si sa raison d'être est d'attaquer le nationalisme catalan au nom d'un constitutionnalisme espagnol qui se prétend non nationaliste.

3. Analyse des résultats des élections

La coalition CiU du président Artur Mas a perdu 12 sièges, alors qu'elle espérait en gagner 6 et atteindre la majorité absolue (68 sièges). Cependant, les partis favorables à la tenue d'un référendum ont remporté 87 des 135 sièges du Parlement de la Catalogne.

Si l'on regarde le nombre de votes, les formations proréférendum (CiU, ERC, ICV, CUP) ont récolté 2 150 000 voix (59,5%), tandis que celles qui s'opposent à la tenue de tout référendum ou consultation (PP, PSC, C's) en ont récolté 1 329 597 (36,35%), sur un total de 3 657 450 des suffrages

4 Actuellement ce parti se déclare en faveur d'un fédéralisme asymétrique, tout en sachant que cela n'est pas viable du tout en Espagne, puisque le PSOE dont il fait partie n'est même pas d'accord. Il se disent aussi favorables à la tenue d'un référendum mais en respectant la légalité espagnole, ce qui dans les faits veut dire que le référendum n'aurait jamais lieu. Il s'agit plutôt d'un discours stratégique visant à se différencier du PP et Ciudadanos. C'est la raison par laquelle nous les situons dans le bloc des partis anti-référendum.

5 Dans les faits, toutefois, ils sont farouchement espagnolistes: ils ont pris des nombreuses initiatives pour défendre les droits des hispanophones en Catalogne, mais jamais, même pas une seule fois, des initiatives pour défendre les droits des catalanophones en Catalogne, qui souffrent beaucoup plus de discriminations linguistiques, surtout en rapport aux services de l'administration centrale espagnole.

exprimés⁶. Malgré un plus grand taux de participation qu'aux élections de 2010 (69,5% contre 59,7%), la répartition des votes a peu bougé: un petit gain de 1,5% pour le bloc pro-référendum et de 0,8% pour le bloc anti-référendum.

On remarque toutefois plusieurs changements importants. En premier lieu, la baisse de 7,8% des votes pour la CiU. Cette baisse s'explique autant par la politique d'austérité maintenue depuis 2010 par le gouvernement de CiU que par la perte d'une partie de ses électeurs qui n'étaient pas indépendantistes. Il est fort probable que ces derniers se soient tournés pour la plupart vers le PP. Une autre partie des électeurs, opposés aux compressions, a probablement voté pour ERC cette fois-ci.

ERC est la formation qui a profité le plus de ces élections, puisqu'elle a doublé son nombre de sièges et plus que doublé son nombre de votes. Elle a attiré autant les électeurs nationalistes de centre et centre gauche de CiU, mécontents des compressions, qu'une partie des électeurs nationalistes qui votaient encore pour le PSC en 2010, ainsi que des abstentionnistes qui n'avaient pas trouvé chaussure à leur pied aux élections précédentes. Il faut aussi souligner qu'ERC a reçu le vote de ceux qui voulaient empêcher par-dessus tout CiU d'atteindre la majorité absolue, de peur que ce parti s'autorise ensuite à faire marche arrière sur la question du référendum. ERC devient ainsi une sorte de garantie, puisque CiU aura besoin de sa collaboration pour gouverner, à défaut d'avoir son appui indéfectible.

ICV a augmenté sa part de vote de 2,5 points de pourcentage (ce qui n'est pas négligeable) en profitant tant de l'abstention que de votes en provenance du PSC.

⁶ 177853 votes sont allés à plusieurs formations politiques mineures qui n'ont pas obtenu de représentation parlementaire ou exprimaient des votes nuls ou en blanc.

La CUP a fait une entrée en force au Parlement, avec trois députés. Pour une formation politique du niveau municipal qui se présentait pour la première fois à des élections au Parlement de la Catalogne avec un programme politique et économique radical, ce résultat est un franc succès. Le PSC a perdu son titre de deuxième force politique en Catalogne au profit d'ERC. Sa perte de votes est toutefois moins importante que prévu. Son ambiguïté sur la question nationale lui a fait perdre les quelques votes nationalistes qui lui restaient. Plusieurs anciens députés de l'aile nationaliste avaient quitté le parti avant le déclenchement des élections et d'autres contestent l'actuelle direction.

Le PP, malgré sa campagne agressive contre la tenue d'un référendum, n'a réussi qu'à augmenter ses votes de 0,53 %, se plaçant en quatrième position, alors qu'il était troisième en 2010.

Ciutadans-Ciudadanos a été la seule formation opposée à un référendum à avoir fait des gains considérables. Elle est passée de 3,39 % des votes en 2010 à 7,58 % en 2012. Les votes gagnés proviennent en grande partie des abstentions de 2010, ainsi que du PSC.

On peut dire que les élections de 2012, dont le principal enjeu était la tenue d'un référendum sur l'indépendance, ont permis de constater l'existence de deux blocs assez solidement constitués. D'un côté, le bloc opposé à la tenue d'un référendum et à l'indépendance de la Catalogne (PSC⁷, PP et C's). De l'autre, le bloc qui défend le droit et le besoin de tenir un référendum sur la question (CiU, ERC, ICV et CUP). On ne

7 Entre le courant centralisateur de la droite espagnoliste et le courant souverainiste des autres partis catalanistes, le PSC, tel que mentionné dans la note 3 défend la voie du fédéralisme asymétrique: réformer la constitution espagnole pour accommoder les aspirations catalanes. De ce fait, le PSC prendrait position pour le Non.

peut pas, toutefois, considérer ce bloc comme étant indépendantiste en soi, puisque l'UDC, qui fait partie de la coalition CiU, est pour un État confédéral, et qu'ICV n'a pas encore défini clairement sa position. CDC (l'autre parti de la coalition CiU) parle elle-même de l'État propre (*Estat propi*), sans pour autant préciser le degré de souveraineté que celui-ci aurait face à l'Espagne. On peut tout de même croire qu'elle s'est engagée dans un chemin sans retour vers l'indépendance. En fait, les seules deux forces politiques à se déclarer clairement indépendantistes sont ERC et la CUP. Les positions devraient se clarifier au moment de la convocation d'un référendum, alors qu'il faudra négocier le libellé de la question.

4. Perspectives concernant la tenue d'un référendum et les possibles résultats

a) Le pacte entre CiU et ERC

À la fin décembre 2012, CiU et ERC ont conclu un pacte⁸ en vertu duquel ERC, tout en restant dans l'opposition, a voté pour l'investiture d'Artur Mas comme président de la Generalitat. En retour, CiU, en plus de s'engager à adoucir les compressions budgétaires, a clarifié les étapes pour la tenue du référendum :

- en janvier 2013, dès la première séance du nouveau Parlement de la Catalogne, une motion solennelle déclarant le peuple catalan souverain et seul maître de son destin sera approuvée ;

⁸ Il faut préciser que ce pacte, qui constitue tout de même une avancée considérable sur la voie vers la souveraineté, ne mentionne nulle part que la consultation portera sur l'indépendance de la Catalogne. On y dit textuellement que la consultation sera faite afin que le peuple catalan puisse se prononcer sur la possibilité que la Catalogne devienne un État au sein de l'Union européenne. Déjà, certaines voix de CiU, dont celles d'Antoni Duran i Lleida, leader de CiU au Parlement de Madrid et de la présidente du Parlement de la Catalogne, Núria de Gispert, ont déclaré que l'on peut en comprendre que l'État pourrait être indépendant, fédéré ou confédéré. La bataille pour la pleine souveraineté n'est donc pas encore gagnée au cœur même de CiU.

- dans la même année, le Parlement approuvera une Loi sur les consultations en vertu de laquelle il sera possible de tenir un référendum sur l'avenir national de la Catalogne;
- on ouvrira ensuite un processus de négociation avec l'État espagnol dans le but de lui faire reconnaître la légalité et la légitimité de la consultation;
- on procédera à la création du Conseil pour la transition nationale, qui devra conseiller le gouvernement de la Catalogne tout au long du processus;
- avant le 31 décembre 2013, il faudra avoir étudié en profondeur tous les aspects sociaux, économiques et politiques à prendre en considération en vue de la tenue d'une consultation;
- la consultation sur l'avenir national de la Catalogne doit être convoquée en 2014.

b) Tenue d'un référendum

La loi espagnole ne permet pas à la Catalogne de convoquer unilatéralement, par la seule décision du Parlement catalan, un référendum sur l'indépendance. Pour être légal, un tel référendum doit être approuvé par le Parlement espagnol⁹. Cela n'arrivera jamais, tout d'abord parce que l'Espagne ne voudra pas prendre le risque que le Oui l'emporte, ensuite parce que ce serait reconnaître à la Catalogne l'exercice du droit à l'autodétermination à l'intérieur comme à l'extérieur de l'État espagnol, ce qu'elle a toujours refusé de faire.

⁹ Le gouvernement espagnol et les partis politiques espagnols affirment aussi que le seul référendum envisageable serait celui où la question de l'indépendance de la Catalogne serait posée non seulement aux citoyens catalans, mais à tous les citoyens de l'Espagne. Ils s'appuient sur l'article 2 de la Constitution espagnole de 1978, qui déclare que la souveraineté réside dans l'ensemble du peuple espagnol, ce qui, de facto, revient au refus de reconnaître tout autre sujet politique collectif, dont le peuple catalan.

La seule possibilité serait que le Parlement de la Catalogne approuve une loi sur les consultations. Une consultation sur l'indépendance pourrait alors être tenue dans le cadre de cette loi. Elle n'aurait pas de valeur légale aux yeux du pouvoir politique espagnol, mais le résultat aurait toute la légitimité nécessaire pour obtenir la reconnaissance et l'appui au niveau international.

Toutefois, il ne faut pas négliger les réactions possibles de la part du pouvoir politique espagnol. D'abord, il est probable que ce dernier conteste une éventuelle loi sur les consultations ou un éventuel référendum devant le Tribunal constitutionnel. Celui-ci prendrait fort probablement la décision politique de les déclarer inconstitutionnels. Dans le cas où la consultation aurait tout de même lieu, le gouvernement espagnol pourrait très bien décourager la participation et faire la promotion de l'abstention dans le but d'obtenir un taux de participation le plus bas possible et ainsi remettre en cause la légitimité du processus.

c) Possibles résultats à la lumière des sondages et des résultats des dernières élections

Le fait que, dans les sondages, les partisans du Oui frôlent les 60%, combiné aux très bons résultats obtenus par les partis politiques favorables à la tenue d'un référendum, permet de penser qu'une victoire du Oui est très possible, du jamais vu dans l'histoire de la Catalogne depuis 300 ans. Bien que ces données soient très encourageantes pour le camp indépendantiste, il faut quand même rester prudent, et cela pour trois raisons.

Tout d'abord, on ne peut tenir pour acquis que le Oui des sondages se traduirait automatiquement, dans tous les cas, par un Oui au référendum. En effet, répondre à un sondage

n'est pas la même chose que de voter officiellement dans un référendum, lorsqu'on sait que son vote peut avoir des conséquences structurelles majeures. Il s'agit d'un moment de vérité beaucoup plus important que des élections législatives, puisque les conséquences ne sont pas réversibles après quatre ans. Il faut anticiper ici une éventuelle prime à l'urne dans le camp du Non. Il ne faut pas négliger non plus la question de l'appartenance ou non à l'Union européenne. Il s'agit d'une question qui, pour le moment, n'est pas claire au niveau légal, au point où des responsables de l'Union européenne ont fait des déclarations contradictoires sur le sujet¹⁰. Cette incertitude influence négativement certains partisans du Oui¹¹.

La deuxième raison, c'est qu'on ne peut être certain que tous les votes qui sont allés aux forces proréférendum se traduiraient par des votes pour le Oui dans un référendum. En effet, on ne peut négliger le fait que des électeurs ont voté non pas tant pour une option claire que pour une opposition claire. Se refusant à voter pour les partis opposés à la tenue d'un référendum à cause de leur anticatalanisme militant, ces électeurs se sont retrouvés à appuyer l'un ou l'autre des partis proréférendum sans être indépendantistes pour autant. Lors d'un référendum, ils risquent de voter Non, malgré leur nationalisme¹².

10 Rien n'est clair au niveau légal, mais on sait que l'UE ne pourrait se permettre d'exclure la Catalogne, étant donné sa force économique et son emplacement géostratégique dans la Méditerranée. Le port de Barcelone est en effet un point d'échange commercial central et la Catalogne un lieu de passage des marchandises entre l'Espagne et l'Europe.

11 Dans les derniers sondages qui intègrent la question de l'appartenance ou non d'une Catalogne indépendante à l'UE, l'appui à l'indépendance perd entre 7 et 10 points dans le cas où cette appartenance ne serait pas automatique.

12 Il est difficile de mesurer l'impact quantitatif d'un tel vote. Toutefois, il semble beaucoup moins important qu'il y a quelques années, la population ayant tendance à se positionner clairement pour ou contre l'indépendance, à quelques exceptions près.

Inversement une partie non négligeable des électeurs du PSC pourrait voter Oui. Il s'agit des derniers électeurs nationalistes qui ont longtemps et vainement espéré l'établissement d'un modèle fédéral pour l'Espagne.

La troisième raison est le libellé de la question. En arriver à un accord entre toutes les formations politiques proréférendum sur ce sujet risque d'être difficile. ERC et la CUP exigeront sans doute une question claire portant sur l'indépendance, tandis que CiU et ICV voudront probablement une question plus ambiguë portant sur un nouvel État, sans nommer explicitement l'indépendance. Cette ambiguïté obéirait tant à un calcul stratégique pour rallier le maximum de gens au Oui qu'à un calcul politique partisan visant à se laisser une marge de manœuvre suffisante lors des négociations éventuelles avec l'Espagne.

Ceci étant dit, nous pouvons considérer que les résultats des élections du 25 novembre ont ouvert toute grande la porte sur l'indépendance. Le chemin risque toutefois d'être long, sinueux, rempli d'embûches et d'obstacles. Outre le rôle actif que l'Espagne jouera pour empêcher à la fois le référendum et une victoire du Oui, dans le cas d'une éventuelle consultation, nombreux sont ceux qui espèrent que la partisanerie politique, les mesquineries idéologiques et les peurs n'auront pas le dessus sur ce qui a été majoritairement réclamé par la société civile et ratifié ensuite aux urnes : le désir de liberté et de plénitude nationales pour la Catalogne. □

Simon Couillard*

LA REVENDICATION «CITOYENNE» ET LA CRISE SOCIALE : ACTUALITÉ ET LIMITE D'UN MODÈLE

Au fond, le héros éponyme, le héros mythique de la théorie, pourrait être Orphée, parce que précisément c'est celui qui se retourne sur ce qu'il aime, quitte à détruire; en se retournant sur Eurydice, il la fait évanouir, il la tue une deuxième fois.

- Roland Barthes

L'année 2012 a été mouvementée sur le plan politique au Québec: la crise sociale, les élections, la commission d'enquête... et tout ça sur une échelle de temps assez courte pour retenir l'attention d'un public souvent accaparé par les affaires privées. Cette intensité politique a pu transfigurer un moment notre quotidien en nous projetant dans l'horizon d'obligations bien abstraites. Comment penser notre rôle à grande échelle dans l'équilibre social, notre rapport aux institutions publiques et politiques, l'impératif de prendre sur soi, de renoncer au confort et à l'indifférence, et d'agir pour le bien, tout en constatant dans le même vertige que Pascal, peut-être, notre relative insignifiance devant l'ampleur des choses? Peut-être aussi que la cadence accélérée des événements a produit l'image d'une concordance intenable? Chose certaine, un malaise profond atteint nos institutions démocratiques, et ce malaise est aussi le nôtre

* Professeur de philosophie au Cégep de Drummondville.

parce qu'il met en relief notre responsabilité, passive et active, passée et future, en tant que nous appartenons, de quelque manière (mais laquelle?), à la société québécoise.

Avant de chercher d'éventuelles leçons à retenir de ces événements majeurs, une réflexion s'impose sur les idées qu'ils ont mobilisées et, à ce chapitre, c'est la crise étudiante (devenue sociale) qui nous interpelle particulièrement. Durant celle-ci, il a largement été question d'engagement «citoyen»¹, pour reprendre une adjectivation à la mode, d'appels à la solidarité et au bien commun. L'idée revient continuellement comme un raccourci, comme un sous-entendu accessible aux initiés: «C'est mon rôle de citoyen!» Il y a derrière l'utilisation consciente du mot (à moins que sa diffusion prolifique le banalise) des présupposés idéologiques qu'on pourrait à tout le moins chercher à comprendre, d'autant plus que l'usage n'est pas exclusif au Québec.

Le terme lui-même renvoie aux origines de la culture occidentale: cive, celui qui appartient à la cité (civitas). Le mot est latin, mais la réalité de l'appartenance première à la cité est d'abord un phénomène grec. Par delà l'étymologie, c'est toute une tradition de pensée qui connote le mot, mais aussi le geste «citoyen». Pour Michael Walzer, philosophe politique bien connu, l'idéologie de la citoyenneté correspond à une interprétation moderne du républicanisme grec et romain. Moderne, parce qu'elle tire ses sources philosophiques auprès de Rousseau et de ses premiers héritiers

¹ Il faut lire les nombreux articles, lettres d'opinion, chroniques et éditoriaux pour s'en convaincre. Cf. Payette, Lise. «La semaine des citoyens». *Le Devoir* (Montréal), 20 avril 2012, adresse URL: <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/347990/la-semaine-des-citoyens> ou Cornellier, Manon. «Des pas qui parlent». *Le Devoir* (Montréal), 25 avril 2012, adresse URL: <http://www.ledevoir.com/politique/canada/348397/des-pas-qui-parlent> ou Carbonneau, Claudette. «Étudiants, allez voter». *La Presse* (Montréal), 10 août 2012, adresse URL: <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201208/09/01-4563771-etudiants-allez-voter.php>, etc.

politiques, les jacobins. Évidemment, il y a une question de degré et de réalisme, de nuances et de dissensions, mais avant d'entamer un dialogue, assurément productif, avec Michael Walzer, il importerait de revenir brièvement sur l'envers de l'engagement citoyen, à savoir l'argument du premier ministre Charest pour appuyer le projet de loi 78.

Quelques jours après la rupture des négociations entre le gouvernement et les représentants des associations étudiantes le 31 mai 2012, le premier ministre livrait sa conception du problème lors d'une entrevue télévisée au journaliste Paul Laroque. Il y a d'abord été question d'économie. Il ne faut pas négliger le rang qu'occupe cette « valeur » dans les priorités du Parti libéral. Le premier ministre a dit et redit, par exemple, que s'attaquer au Grand prix de Montréal, c'était s'attaquer aux Québécois². Néanmoins, c'est un autre argument qui retiendra davantage notre attention, celui qui a servi de justification philosophique au projet de loi 78 (Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent). Au sujet de cette dernière, le premier ministre affirma ceci en entrevue: «[...] la loi est juste [...] elle dit une chose très intéressante qui est au cœur du débat [...], si vous êtes 25 étudiants dans une classe et qu'il y en a 20 qui décident de boycotter leur cours, les 5 autres étudiants [...] ont le droit d'étudier, les 20 autres n'ont pas le droit de bloquer l'accès aux salles de cours aux 5 autres. C'est ça qu'on défend, c'est cette liberté fondamentale que chaque citoyen du Québec a d'avoir droit à son éducation». Cette concep-

² On peut mieux comprendre d'où vient l'emphase de son successeur, quelques jours après les élections, quand il s'exclamait: « On ne restera pas muets devant les atteintes au développement économique » citée in *Journet*, Paul. « Marois s'inspire de Stephen Harper, accusent les libéraux ». *La Presse* (Montréal), 21 septembre 2012, adresse URL: <http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201209/21/01-4576388-marois-sinspire-de-stephen-harper-accusent-les-liberaux.php>

tion qui fait du citoyen essentiellement un titulaire de droits dont la protection est garantie par l'État est l'alternative au républicanisme en Occident, elle a pris naissance au cours de l'Antiquité tardive, selon Walzer.

Nous dirons avec ce dernier que la conception du gouvernement est de type «libérale» tandis que le principe d'engagement citoyen répond de la forme «communautarienne» ou républicaine. Pour l'idéologie communautarienne, il n'est pas de communauté sans qu'on prenne part à son fonctionnement. Et pour que l'ensemble des citoyens participent activement à la chose publique (*res publica*), ces derniers doivent être convaincus que remplir leurs responsabilités civiques les rendra heureux. Cette logique³, le projet jacobin l'aura poussé à terme. Les lendemains dramatiques de la Révolution française laissaient entrevoir un problème important : le décalage entre l'idéal spartiate ou athénien de la république et la réalité moderne, entre l'époque romaine et le kitsch révolutionnaire, montrait que, contrairement à ce qui avait cours dans l'Antiquité, la participation dès lors relevait du devoir-être plutôt que de la nécessité immédiate.

L'idéologie citoyenne rappelle davantage une forme modérée de l'idéal néoclassique qu'une nostalgie de la réalité gréco-latine. Pour Walzer, «il n'y a pas d'autre route pour revenir à la citoyenneté grecque ou romaine que la route de la coercition et de la terreur, parce que la société civile moderne n'engendre pas des citoyens mais plutôt, dans le

3 Il faut relire certains passages du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau pour comprendre l'état d'esprit des révolutionnaires : «De lui-même le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours [...]. Il faut obliger les uns à conformer leurs volontés à leur raison; il faut apprendre à l'autre à connaître ce qu'il veut» (livre II, chapitre VI); «C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité, que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir» (idem); «il ne dépend pas des hommes de prolonger leur vie, il dépend d'eux de prolonger celle de l'État aussi loin qu'il est possible, en lui donnant la meilleure constitution qu'il puisse voir. Le mieux constitué finira, mais plus tard qu'un autre, si nul accident imprévu n'amène sa perte avant» (livre III, chapitre XI), etc.

jargon philosophique de Marx, “ une individualité naturelle et spirituelle auto-aliénée ” – des hommes et des femmes qui ont besoin de se représenter occasionnellement comme des citoyens mais dont l’activité quotidienne est régie par les impératifs du marché »⁴. Si le monde antique connaissait les tensions entre les sphères publique et privée, le modèle de la cité-État, moins complexe et différencié que la nation moderne, aurait néanmoins assuré le primat de la citoyenneté (pour ceux que ça incluait) sur l’économie⁵ dans la vie concrète des gens. Cependant, le rapport de ces sphères d’existence, et la notion de citoyenneté avec, étaient déjà en réaménagement à l’époque romaine.

Pour le comprendre, Walzer nous invite à relire l’épisode de la Bible où saint Paul est transféré à Césarée, plus précisément la lettre du tribun Lysias à son sujet :

À son Excellence le gouverneur Félix, salut !

Les Juifs s’étaient emparés de l’homme que je t’envoie et ils allaient le supprimer, quand je suis intervenu avec la troupe pour le leur soustraire, car je venais d’apprendre qu’il était citoyen romain. Comme j’étais décidé à savoir de quoi ils l’accusaient, je l’ai fait comparaître devant leur Sanhédrin. J’ai constaté que l’accusation portait sur des discussions relatives à leur Loi, mais sans aucune charge qui méritât la mort ou les chaînes. Informé qu’on préparait un attentat contre cet homme, je te l’envoie tout en signifiant aux accusateurs d’avoir à porter plainte contre lui devant toi⁶.

4 Les citations sont tirées d’une conférence donnée par Michael Walzer dans le cadre des rencontres de Sintra au Portugal. La traduction est de Jean-Claude Monod et le texte fut publié dans la revue *Esprit*, pour le numéro de mars-avril 1997, sous le titre « Communauté, citoyenneté et jouissance des droits », p. 122-131.

5 En grec, *oikos nomos* qui signifie « les lois de la maison », le domaine privé. Pour une analyse toujours fort pertinente sur le l’importance progressive de l’économie dans la sphère publique, Cf. Arendt, H. (1983). *Condition de l’homme moderne*, Calmann-Lévy: Paris, 406 p. (particulièrement le deuxième chapitre).

6 Actes 23, 23-30.

La conception de la citoyenneté telle qu'elle est exposée dans cet extrait n'est pas étrangère au public de l'époque, et «quand saint Paul se déclarait citoyen romain, il ne s'imaginait pas comme un membre actif et impliqué dans la communauté politique, certainement pas non plus comme un magistrat, mais plutôt comme le détenteur passif de titres et de droits spécifiques»⁷. Comme l'indique la réaction du tribun, le point de vue de saint Paul était non seulement légitimé, mais il se voyait consacré par les autorités impériales qui, pour des raisons d'administration et de défense du territoire, avait procédé à une redistribution de la citoyenneté. Ce système de protection légale a toujours existé depuis, rappelle Walzer⁸. Les États-nations modernes, contraints de rassembler des populations diverses dans un même ensemble, l'aurait renforcé par la pratique constitutionnelle⁹. De ce point de vue, on peut affirmer du «radicalisme jacobin [qu'il] représentait une révolte totale contre la version moderne primitive de cette citoyenneté passive¹⁰».

Si l'interprétation que fait Michael Walzer au sujet de l'idéologie de la citoyenneté et de son évolution nous apparaît convaincante, son analyse de l'état actuel des lieux suggère certaines critiques, notamment à la lumière de la crise sociale qui a marqué la fin du régime Charest au Québec. Selon lui, il faudrait prendre acte de l'échec relatif de nos sociétés modernes et occidentales à susciter la participation politique: le nombre de citoyens impliqués dans les organisations politiques est très faible et, de façon générale, la volonté de participer au débat public est une chose rare. Les

7 WALZER (1997), p. 126.

8 Bien que de façon formelle durant le Moyen-âge. Cf. Couillard, Simon (2012). «Une approche constitutionnelle», *L'Action nationale*, novembre 2012, n° 9, ISSN-0001-7469.

9 Cf. *ibid.*

10 WALZER (1997), p. 128.

citoyens comprennent qu'il y a quelque chose d'important à perdre, mais c'est comme si «la citoyenneté démocratique sous sa forme contemporaine ne sembl(ait) pas encourager un haut degré d'implication et de dévouement¹¹». On trouverait tout de même chez les poètes, les théoriciens, mais surtout parmi les militants des mouvements sociaux, une volonté d'action, le désir d'une citoyenneté solidaire.

Au fil de son implication, le militant découvre un certain «sentiment de puissance», que Walzer associe à la citoyenneté républicaine. Ce sentiment serait peu durable, comme les luttes sporadiques en marque la limite, ou enfin leur conclusion: dans les faits, l'extension toujours plus grande des droits et des titres (ou «droits acquis»). Il s'agirait aujourd'hui de la seule manière de faire «[...] l'expérience de la passion du débat public et de l'agitation politique¹²». Il reste que Walzer entrevoit une solution institutionnelle pour préserver et favoriser l'esprit civique. Les réformes qui vont dans le sens d'une décentralisation des structures lui semblent particulièrement appropriées. Dans le cadre d'assemblées locales, les citoyens feraient l'expérience heureuse de la participation, apprenant du même coup la façon dont on travaille aux intérêts communs.

Ce qui pose problème dans cette analyse, c'est l'interprétation au premier degré du sentiment de perte qu'éprouvent les citoyens quant à la participation politique. Plutôt que d'offrir une réflexion de nature anthropologique ou psychologique, biologique, philosophique, que sais-je, Walzer identifie un malaise et propose d'ajuster directement la dose du *pharmakon* politique. Comme le militant tire un sentiment de puissance à militer et qu'il y apprend dans la joie l'action commune, il faudrait multiplier les forums et les lieux de

11 *ibid.* p. 130.

12 WALZER (1997), p. 131.

décision pour que chaque citoyen éprouve ce même bonheur. Si on sort l'argument de la logique thérapeutique, on y trouve implicite l'idée que plus il y a de participation, plus le résultat politique est souhaitable. C'est un lieu commun de la philosophie politique des dernières décennies. Mais il faut également réfléchir à la façon dont on rend la participation accessible, ses limites et ses impacts prévisibles.

Au Québec, il n'y a présentement aucune entrave à la participation politique. C'est-à-dire que toute personne peut devenir membre de l'un ou l'autre des partis existants, assister aux assemblées générales, se faire élire sur un exécutif. Évidemment, ça demande du temps, de la patience et un peu d'investissement personnel. Il faut aimer être en groupe et avoir une certaine aptitude à la parole. À défaut d'adhérer à quelconque parti, il y a possibilité d'en créer un. Si on préfère les politiques à la politique, le chemin académique peut être plus approprié... enfin, l'idée est que la participation n'est pas entravée, mais, comme le laisse penser Walzer, peut-être que la voie traditionnelle offre un moindre sentiment de puissance que la contestation. D'ailleurs, il n'est pas clair que l'excitation ou la vertueuse indignation qu'éprouve le manifestant soient assimilables à la satisfaction que peut connaître celui qui débat en assemblée municipale sur une question d'aménagement urbain. Peut-être que cette dernière est plus sélective. À chacun son plaisir.

Incidemment, peut-on penser qu'une majorité de citoyens seraient plus heureux si on ajoutait à leur horaire un plus grand nombre d'assemblées délibératives? Sur bien des questions, on cède à d'autres le leadership. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il est sain et intelligent de se soustraire à la politique, mais c'est autre chose d'affirmer qu'il est impératif de décider quand et comment on gère les ordures, par exemple. Confronter ses idées à celles de gens d'horizons

différents, accepter des compromis, contribuer de son temps et de ses ressources, faire avancer patiemment quelques dossiers... la voie institutionnelle offre moins d'émotions fortes que la lutte des regroupements identitaires ou affinitaires, mais si on est sérieux dans son engagement elle demeure disponible. Qu'est-ce qui explique le silence, ou la froide indifférence au sein du mouvement étudiant pour la démarche du député Bureau-Blouin ? Le Parti québécois a pourtant aboli la hausse des frais de scolarité et abrogé la loi 12.

Une réflexion sur la crise sociale du printemps dernier pourrait laisser croire que le sentiment de puissance limité aux luttes sporadiques est fondamentalement insatisfaisant pour le militant moyen, contrairement à ce que soutient Walzer. Ce dernier avoue dans son texte un préjugé socialiste, c'est sans doute pourquoi il lui convient de constater que les luttes menées par les mouvements sociaux s'inscrivent dans le cadre plus large du progrès et de l'égalisation des conditions juridiques et économiques. Mais il se peut que ce genre d'implication soit incompatible avec un véritable engagement républicain. Dans une lettre au Devoir intitulée éloquentement « Tout ça pour ça ? », le comédien et rappeur Sébastien Ricard traduisait sans doute fidèlement le sentiment de plusieurs grévistes lorsqu'il écrivait :

Le printemps québécois est fini. L'annulation de la hausse des droits de scolarité et l'abrogation de la loi 12 par le Parti québécois minoritaire marquent le terme de sept mois d'effervescence politique, d'un réveil populaire aussi soudain qu'inespéré, étonnant par sa vitalité et son endurance, fascinant par sa créativité proliférante, généreux, émouvant : libre. Mais, c'est fini. Vraiment ? Tout ça pour ça ?

« Nous avons obtenu ce que nous voulions », disent les leaders étudiants, bien obligés de reprendre leur discours de groupe de pression, maintenant que s'émiette une solidarité exemplaire, établie par-delà les classes, les âges et les allégeances, contre un ennemi commun.

Sur le portail de l'École de la Montagne rouge, ce collectif génial d'étudiants en design graphique de l'UQAM, Valérie Darveau, une étudiante, exprime bien le désarroi qui est le mien et que je devine être celui de beaucoup d'entre nous, au lendemain des dernières élections : « On ne s'est pas battu pour ça. On s'est battu en s'unissant, en s'organisant, en créant ensemble. On se réveille ce matin devant un Québec divisé, apeuré, perplexe, profondément mal à l'aise »¹³.

Ricard se consterne que le Parti québécois n'ait pas su utiliser le mouvement pour promouvoir son option, mais termine paradoxalement sa lettre en affirmant que « c'est la souveraineté populaire qui précède la souveraineté politique, pas le contraire¹⁴ ». Est-ce qu'une expérience authentique des responsabilités civiques n'exigerait pas qu'on prenne sur soi le relais de ses idées ? Cette séparation du social et du politique n'est-elle pas précisément au cœur de la citoyenneté passive que dénoncent les communautariens ? Relisons Walzer : « [...] la société devenait une menace pour la République, car elle tirait ses membres hors de la politique : désormais, ils volaient vers leur foyer plutôt que vers les assemblées. Il s'ensuivait que la citoyenneté et la vertu requérait soit la répression de la société civile, soit la réduction de son étendue et de son attrait¹⁵ ». Il se pourrait alors que la politique comme *pharmakon*, dans ses excès et ses lendemains de veille, soit le meilleur allié du repli individuel. □

13 Ricard, Sébastien. « Tout ça pour ça ? ». *Le Devoir*, 12 octobre 2012

<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/361189/tout-ca-pour-ca>

14 *ibid.*

15 Walzer (1997), p. 124.

Pierre-Paul Sénéchal*

Hymne national du Québec

COMMENT CHANTER UN PAYS QU'ON NE RECONNAÎT PLUS ?

Au tournant de la Révolution tranquille, en rupture avec leurs anciens repères culturels et identitaires, les Canadiens français du Québec deviennent Québécois. Dans leur empressement à faire la transition, ils jettent bien des choses par-dessus bord, ne prenant surtout pas soin d'emporter avec eux, en même temps que leur drapeau, reflet de leur parcours séculaire en terre d'Amérique, un chant patriotique qui leur tenait lieu d'hymne national. Les turbulences qui, à cette époque, commencent à défier les fondements de l'État canadien, vont placer ce dernier devant une obligation de «realpolitik», une urgence de se délester d'un symbole devenu gênant, le *God Save the Queen*. Il fallait laisser croire aux Québécois que le Canada est réellement leur pays. L'occasion se présente donc en même temps de faire main basse sur un autre symbole national canadien-français. Mais on aurait tort de croire que pour les *Canadians*, cette acquisition allait s'avérer aussi naturelle qu'il a semblé au départ. L'attachement monarchique demeurait en effet une valeur profonde dans la fibre identitaire du «Upper Canada» qui, depuis 1840, domine la machine politique canadienne à Ottawa.

Quarante ans et deux échecs référendaires plus tard, sentant la menace derrière lui et constatant un laisser-aller du côté

* MA science politique, ex-conseiller socio-économique au gouvernement du Québec et membre de la Ligue d'action nationale.

de l'affirmation de l'identité québécoise, il n'est pas étonnant qu'Ottawa se croie maintenant prêt pour un retour affectif en faveur de l'héritage colonial d'antan. A contrario, chez tous ceux qui croient au ciment identitaire comme condition de survie politique du Québec et seule étoile pouvant véritablement guider sa marche vers la liberté, l'absence d'un hymne national québécois demeure toujours assez symptomatique de la difficulté de rallier émotivement les citoyens autour du projet d'émancipation nationale.

Désuets les hymnes nationaux ?

Pour les postmodernistes, l'idée nationale vit une telle crise qu'elle en serait actuellement rendue à son crépuscule. Certains phénomènes politiques, économiques et sociaux contribueraient désormais à modifier le rapport des citoyens à la nation. La construction d'ensembles supra nationaux aurait considérablement participé à l'effritement du sentiment identitaire national des pays membres en élargissant considérablement les valeurs que les citoyens ont ensemble à partager. On fait aussi valoir la force de repères identitaires complètement nouveaux, notamment les repères commerciaux et sportifs. Ces derniers exerceraient quotidiennement sur les citoyens une force suffisamment puissante pour graduellement évacuer ceux qui ont jadis façonné leurs appartenances nationales. Les nouveaux repères religieux qui apparaissent avec l'immigration et qui sont de plus en plus affirmés dans l'espace public y contribueraient certainement aussi. Ce que l'on appelle le communautarisme en Europe et le multiculturalisme chez nous participerait alors à l'effritement du sentiment d'appartenance à une même communauté nationale et serait un obstacle à la construction d'une identité commune.

Il est incontestable que le multiculturalisme encourage la formation de plusieurs univers ethniques plus ou moins fermés plutôt qu'il ne favorise un partage de valeurs communes. Au Québec, il en est résulté à n'en pas douter une aggravation du processus de fragmentation de l'identité, considérant la faible allégeance des nouveaux arrivants à la nation et à l'État québécois lui-même fragilisé par son incapacité à définir une citoyenneté nationale. Du côté canadien, on a vu là une justification suffisante pour cultiver, au moyen de politiques spécifiques de commémoration et de dénomination, le vouloir-vivre ensemble *canadian*. C'est dans cette voie que s'est engagé le gouvernement Harper majoritaire avec son retour aux valeurs monarchistes.

Face à une telle menace d'affaiblissement d'identité, le Québec n'a pas le choix d'agir à sa façon. Il lui faut proposer à l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs origines et leurs visions sociales, un projet commun apte à susciter le désir de s'associer dans un dessin politique. Avec le territoire, la communauté sociologique et les institutions, le «vouloir-vivre collectif» représente un élément constitutif essentiel de la nation. L'éducation nationale, les projets de société communs, les sports nationaux et les symboles identitaires sont justement là pour réaffirmer les valeurs qui sont à la base de cette volonté de vivre ensemble. Aucun État soucieux de sa survie et le moins lucide ne pourrait se permettre de s'en délester. Encore bien moins une collectivité fragilisée comme le Québec.

Qu'on les aime ou pas, les symboles communs ont un rôle essentiel à jouer dans la reconquête contemporaine des identités nationales. En décembre 2000, la Fédération de Russie revient à l'hymne soviétique sachant que sa mélodie, assez extraordinaire faut-il le souligner, est restée fermement accrochée au cœur des citoyens. Le 6 octobre 2001, lors d'un

match de football France-Algérie au Stade de France, *La Marseillaise* est vertement sifflée par une partie du public. Une vive réaction se manifeste alors à travers toute la France, pourtant réputée championne de l'identité européenne. Au printemps 2002, des partisans corses sifflent à nouveau l'hymne national à l'occasion de la finale de la Coupe de France. L'incident provoque à ce point l'ire du président de la République qu'il refuse de participer à la remise du trophée au vainqueur. Le 11 mars 2012, au milieu d'une campagne électorale qui bat de l'aile, Nicolas Sarkozy tente de renverser la vapeur par une assemblée monstre invitée à agiter de façon tout à fait démesurée les couleurs nationales françaises.

Quiconque pense encore qu'un hymne national ne suscite plus, ici même au Québec, quelque intérêt, doit évaluer à quel point l'*O Canada* est devenu, pour les stratèges canadiens, l'outil privilégié de l'appartenance canadienne des Québécois, bien davantage d'ailleurs que l'unifolié déjà trop « brûlé » à leur goût par le scandale des commandites. Cet hymne n'est pas seulement celui des « Canadiens de Montréal », il est entonné à chacun des matchs de la Ligue de hockey junior majeur du Québec. L'organisation des Remparts de Québec, dont la famille Desmarais détient d'importants titres de propriété, va jusqu'à organiser des concours dans les écoles primaires en vue de sélectionner les petits élus qui, un jour leur promet-on, seront appelés à en faire la prestation au Colisée Pepsi. L'opération « chantons le Canada » est maintenant descendue dans l'univers du petit pee-wee.

La force du « sacré » dans le ralliement citoyen

Pour le sociologue Durkheim, les croyances, les valeurs et les représentations collectives se manifestent à travers des symboles, des images, des slogans et des chants. Des éléments qui, pour certains d'entre eux, vont relever du domaine « sacré » chez une collectivité. Ces représenta-

tions collectives ont pour fonction d'unir les individus, les citoyens, en une même communauté morale. Et elles auront, à l'occasion, la capacité de créer l'«électricité» et l'«effervescence» nécessaires à la réalisation de projets rassembleurs. Après avoir étudié le phénomène du sacré dans différentes sociétés, Durkheim en arrive à la conclusion que, pour assurer sa propre existence, actualiser ses aspirations et se prémunir contre le risque individualiste, tout groupement humain a besoin d'entretenir, et de partager avec ses membres, une certaine forme de «sacré». Dans son plus récent livre (*Jeunesse du sacré*, Gallimard), Régis Debray, qu'on ne saurait qualifier de fumeux conservateur de droite, affirme que le «sacré», c'est à la fois tout ce qui nous précède et ce qui nous succède. Il nous invite à «nous débarrasser des fausses idées reçues» en cette matière. Le sacré a cette mission bien particulière, selon lui, de «nous faire aller plus loin, plus haut, d'assurer notre continuité dans le temps». Le sacré, c'est finalement «ce qui nous fait nous tenir debout et vaincre la mort».

Née glorieusement dans le froid, la neige et les moustiques, avec devant elle d'immenses espaces continentaux à découvrir et à conquérir, notre culture québécoise, du moins dans sa première vie, a été largement nourrie de ce caractère sacré des hymnes et des marches, souvent rythmées aux pas des anciens régiments français. L'histoire a fait qu'au cours de sa seconde vie ce sont les hymnes religieux qui ont pris place. Il s'est chanté dans le Québec de la liturgie chrétienne quantité de ces hymnes (ou marches de procession), souvent sur des musiques de très haut calibre. Pensons aux grands cantiques de Noël encore profondément imprimés dans notre mémoire collective.

La fonction des chants et des hymnes est de créer une émotion, ainsi que de raffermir les liens d'appartenance des indi-

vidus à un groupe, à une collectivité. Ils concrétisent l'esprit d'équipe et de corps, ils favorisent la cohésion. Bien que tirant principalement leurs origines de l'époque de l'émergence des États-nations aux XVIII^e et XIX^e siècles, les hymnes nationaux sont, encore de nos jours, étroitement associés aux activités protocolaires et aux compétitions sportives nationales et internationales. Représentations historiques ou personnifications de l'âme du peuple, les mots qu'ils utilisent doivent pouvoir transcender le temps et les courants politiques.

Au cours du XIX^e siècle, les Canadiens français ont assez régulièrement puisé dans les chants de rassemblement, le plus connu étant *À la claire fontaine*, relique de l'ancienne France et chant de ralliement des Patriotes. On ne dénombre pas moins de 13 autres chants patriotiques ayant eu à un moment ou l'autre, chacun avec ses mots, une mission de rassemblement ou d'appartenance. Rappelons *Le drapeau de Carillon* (1858, Octave Crémazie/Charles W. Sabatier), *Le chant du vieux soldat canadien* (Antoine Dessane), puis la « *Marseillaise rielliste* » de 1885, message de résistance sur l'air de l'hymne républicain français et véritable cri d'adversité au pouvoir canado-britannique.

Au tournant des années 1960, cet univers du sacré québécois est évacué en bloc et dans un laps de temps relativement court. Dans un tel empressement, il était ainsi presque inévitable que l'*Ô Canada*, pourtant facilement adaptable à la nouvelle identité nationale, soit lui aussi emporté avec d'autres reliques canadiennes et britanniques. Par bonheur, le fleurdelisé, porteur des empreintes de notre implantation de plus de quatre siècles en Amérique, demeure pour rappeler qui nous sommes. Ne pas avoir saisi, à cette époque, l'importance de l'hymne national comme outil de représentation collective constitue toutefois une erreur qu'on n'a pas été capable de corriger en plus de quatre décennies.

Le pouvoir mobilisateur de la musique et des mots

De tout temps, la musique est associée aux activités humaines : fêtes publiques, mariages, activités sportives et culturelles, commémorations. En ayant le pouvoir de communiquer et d'imprimer des émotions dans la mémoire et l'âme des individus et des collectivités, la musique exerce indubitablement une influence sur les comportements sociaux et politiques. C'est ainsi que, pendant près d'un demi-siècle, la vertueuse *Bonne Chanson* de l'abbé Gadbois a participé au modelage de la gentille et pacifique nature du Canadien français. La musique peut aussi être expression de pouvoir. On raconte qu'elle fut pour le Roi-Soleil un moyen de se fabriquer une image devant servir à affirmer son autorité sur le royaume. Elle peut aussi être source de grande mobilisation. Les échos de *La Marseillaise* (1792) ont su créer la synergie apte à faire émerger une réaction populaire contre les envahisseurs. Ce chant patriotique, le plus célèbre d'entre tous, aura accompagné jusqu'à nos jours les plus importants moments de l'histoire du peuple français. Utilisé par nombre de révolutionnaires de tous les continents, il rayonna pour un temps en dehors du territoire français. Quant à l'*Hatikvah*, hymne national d'Israël, composé en Ukraine en 1878 (mis en musique en 1888 par Samuel Cohen sur un air populaire de Moldavie), il a d'abord été utilisé par la diaspora juive lors de tous ses congrès à partir de 1901 jusqu'à son adoption officielle en 1948.

Si la mélodie est fort importante dans le message identitaire, les mots sont loin d'être accessoires. Dans des conditions d'exception, ils énoncent des intentions, portent des émotions. La Révolution tranquille s'est accomplie sous l'inspiration de trois mots, « Maîtres chez nous », la révolution cubaine avec *Hasta la victoria siempre*. A contrario, une campagne appuyée sur un slogan aussi insipide que « Parlons Qc » ne peut que récolter le néant et c'est effectivement ce qu'a récolté le Bloc québécois en 2011.

Du *God Save the Queen* à l'Ô Canada

Pour l'essentiel, les emblèmes du « Canada postdominion » ont été puisés dans le patrimoine emblématique du Québec, riche d'une longue histoire. L'Ô [*Bas-*]Canada choisi pour remplacer le *God Save the Queen* demeure la pièce la plus importante de ces emprunts. Mais il y a ailleurs des précédents à ce chapitre : le *Deutschlandlied*, hymne national de l'Allemagne, n'était-il pas à l'origine l'hymne de l'Autriche avant que cette dernière ne soit réunie à l'Allemagne ?

On oublie toutefois que la feuille d'érable, qui compose le drapeau canadien de 1965 et qui sera décrétée emblème arboricole du Canada en 1996, est déjà largement utilisée en Nouvelle-France. Elle préside en 1834 à la naissance du mouvement patriote du Bas-Canada puisqu'elle est l'emblème officiel de la première Société Saint-Jean Baptiste. Sur une base plus institutionnelle, elle est la pièce distinctive des armoiries du Québec de 1868. Le castor, confirmé emblème officiel du Canada en mars 1975, figurait sur les armoiries du gouverneur Frontenac et sur une multitude de pièces et de cartes officielles. En dépit du Statut de Westminster de 1930 qui lui accordait une indépendance *de facto*, le Canada n'a jamais ressenti une envie particulière d'affirmer son identité nationale propre, se satisfaisant amplement du « britishme » dans lequel il baigne depuis ses débuts. À la tour du Parlement canadien, le *Red Ensign* a bien succédé à l'*Union Jack* britannique, mais il n'en était qu'un produit dérivé.

C'est finalement le réveil québécois de la Révolution tranquille et la menace qu'il fait planer sur l'intégrité politique et territoriale du Canada qui aura raison des principaux emblèmes monarchistes canadiens. Tout a réellement basculé en cette matinée du 23 juillet 1967. Au terme d'une symbolique traversée de l'Atlantique à bord du Colbert, le prési-

dent Charles de Gaulle débarque à l'Anse-au-Foulon. Après avoir exécuté *La Marseillaise*, la fanfare du 22^e Régiment entame vers 7 h 30 le *God Save the Queen*. Une clameur tout aussi spontanée qu'inattendue surgit de la petite foule présente. Le Président prend évidemment bonne note et les officiers fédéraux aussi. La tournée du Québec, qui se met en branle le jour même, sera dans la même veine, il s'y dégagera une véritable «odeur de marche de libération», selon l'impression même du général. Ce 23 juillet 1967 est apparemment la dernière fois que le *God Save the Queen* sera entonné devant un public québécois. Pour les stratèges fédéraux, un tournant s'impose. Un hymne canadien de remplacement est dorénavant incontournable.

L'entrée officielle de l'Ô *Canada* de Routhier/Lavallée dans l'arsenal des symboles nationaux canadiens est d'origine assez circonstancielle et relève donc essentiellement de la «realpolitik». L'inspiration idéologique a cédé le pas à toute autre considération. Selon l'historien Serge Gauthier, rien au départ ne destinait ce chant patriotique à devenir l'hymne national du Canada. Au contraire, l'œuvre commandée en prévision de la tenue à Québec, en juin 1880, du Congrès national des Canadiens français, avait en elle beaucoup pour rebuter la culture *british* du Canada. D'abord, elle est essentiellement de racine et d'inspiration canadienne-française, ses références se limitent au seul territoire du Québec et à la seule réalité canadienne-française. De surcroît, l'auteur des paroles est un ultramontain, ce que les gens du «Upper Canada» abhorrent par-dessus tout.

Malgré l'arrivée du «French Power» à Ottawa, la décision de se délester de l'hymne monarchiste britannique n'a pas été une affaire aussi évidente que certains l'imaginent aujourd'hui. À de multiples reprises, à compter de 1964 et ce pendant une décennie, le Parlement canadien

va être saisi puis dé-saisi de moult motions et dépôts de projets de loi pour adopter l'Ô *Canada*. Beaucoup de discussions, jamais de consensus. Pour le « Upper Canada », l'attachement monarchiste est profond et le *God Save the Queen* demeure indissociable de l'idée qu'on doit se faire du Canada. Ce difficile accouchement illustre à quel point le sentiment d'attachement au monarchisme britannique n'est pas l'apanage des seuls conservateurs de Stephen Harper. Il faudra attendre le 1^{er} juillet 1980 pour qu'on s'y résigne officiellement.

Le site officiel du gouvernement du Canada se garde bien d'en faire état, mais, encore à cette époque, le chant patriotique que les gens du « Upper Canada » chérissent et que leur cœur destinait, le cas échéant, à un statut d'hymne national, était le *Maple Leaf for Ever* composé par Alexander Muir en 1867. Le texte du premier couplet incarne bien l'idée qu'on se fait alors du Canada :

*In days of yore, from Britain's shore,
Wolfe the dauntless hero came,
And planted firm Britannia's flag,
On Canada's fair domain.*

Sa musique plutôt bien réussie aura sans doute aussi contribué à cet attachement du côté du Canada anglais. Sitôt créé, ce chant patriotique sera utilisé lors de rassemblements, de cérémonies officielles et dans les écoles. À partir de Toronto, de nombreuses campagnes seront menées pour le promouvoir au rang d'hymne national. On procédera même ultérieurement à une modification du texte d'origine afin de le rendre davantage acceptable. Aujourd'hui encore, on se plaît à jouer l'œuvre avec une certaine nostalgie. Plusieurs interprétations sont disponibles sur le Web. Il faut entendre la frénésie que suscite celle d'Ann Murray au Maple Leaf Garden de Toronto et il faut voir comment on « rehausse »

certaines autres interprétations d'images à caractère monarchiste et véritablement militant en faveur de la nouvelle identité britannique promue par Stephen Harper.

La difficile émergence d'un hymne national québécois

Je rêve que le Québec, libre enfin, devienne le premier pays du monde à n'avoir ni drapeau ni hymne national.

– Pierre Bourgault

Toujours un peu déconcertante que cette idée de Pierre Bourgault lancée dans l'effervescence d'un discours-fleuve. Communicateur aguerri, le célèbre chantre indépendantiste pouvait-il ignorer que partout sur la planète, les symboles sont porteurs d'un grand pouvoir de mobilisation dans le processus de construction, de consolidation et de maintien des identités nationales? Ou faut-il y voir un signe annonciateur parmi tant d'autres de la nouvelle mode de rectitude politique dans laquelle aimera baigner la nouvelle génération d'intellectuels québécois? Déclaration également illustrative de la grande candeur qui imprégnera l'action politique des souverainistes une fois arrivés au pouvoir à Québec? Dès 1969, sous la conduite de Pierre-Elliott Trudeau, l'État fédéral amorce le déploiement d'un « war room » entièrement dédié à assurer la suprématie de l'identité canadienne dans le but de faire échec au nouveau sentiment national québécois. Du côté de la capitale québécoise, aucun plan stratégique vraiment structuré à ce chapitre. Une nation « sans drapeau ni hymne national », n'est-ce pas essentiellement le dessein qu'entrevoit tout pouvoir dominant à l'égard de ce qu'il entend dominer?

Quel est l'intérêt du public pour un hymne québécois? Il varie fort probablement au gré des circonvolutions de la question nationale. L'unique sondage connu à ce sujet

demeure celui de *L'Actualité* de janvier 2000. C'est loin déjà. On y apprend, entre autres, que 63 % des répondants croient que le Québec devrait se doter d'un hymne national bien à lui. Quant au genre musical qui convient, «le classique» arrive en premier (45 %), tous les autres genres occupant des positions assez marginales.

Selon toute vraisemblance, un mélange de trois raisons pourrait expliquer pourquoi le Québec de la Révolution tranquille, pourtant si jaloux du caractère «distinct» de son identité, n'a pas posé le geste qu'il fallait à ce chapitre. Une première tient à la culture politique, une deuxième relève de la peur du geste, la troisième est peut-être tout simplement reliée à la difficulté de composer avec le genre musical.

Une culture politique viscéralement «gentille» et très peu rompue aux réalités de pays

Dans toute analyse de la culture québécoise, outre l'évacuation du sacré qui a marqué la révolution tranquille, on ne peut faire abstraction de deux aspects qui font son américanité : une certaine errance dans le sentiment d'appartenance et une constante recherche de la nouveauté. Dans la culture émergente de la génération CÉGEP de la fin des années 1960, on retrouve également certains ingrédients qui ont caractérisé le mouvement de la contre-culture américaine. Cette culture qu'on dit émergente n'est peut-être pas non plus aussi nouvelle qu'on le prétend. Elle conserve ses affinités avec le vieux fond «*coureurs des bois*» canadien et de l'infatigable voyageur solitaire qui parcourt librement le continent sans se préoccuper des frontières. Dans l'imaginaire québécois, on retrouve toujours un peu du *Survenant* et peut-être aussi du Will James, alias Ernest Dufault (1892-1942), lequel demeurera pour toujours le

cowboy le plus célèbre des États-Unis. De plus, chez le Québécois d'aujourd'hui, de plus en plus, l'État renvoie à une machine à dispenser des services plutôt qu'à un territoire.

Dans un tel univers de faible préoccupation pour le territoire national, faut-il comprendre que les drapeaux, essentiellement conçus pour les délimiter, et les hymnes nationaux pour les célébrer, ne revêtiraient pas une si grande signification? Les frontières nationales sont les gardiennes de l'immense potentiel de richesses et de prospérité des ressources naturelles du Québec, mais qui s'en soucie réellement ici au Québec? Au moment où est lancé le Plan Nord, on apprend que près des deux tiers des frontières du Québec sont floues (*Le Québec, territoire incertain*, Henri Dorion), résultat de l'insouciance congénitale de nos politiciens à ce chapitre. Encore en 1999, sans broncher, Lucien Bouchard a laissé le fédéral amputer le Québec d'une partie stratégique de son territoire au profit du Nunavut. Cela se produit l'année même où, en réaction à la Loi C20, il fait voter par l'Assemblée nationale sa Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. Avait-il oublié l'article 9 de cette loi qui stipule que «Le territoire du Québec et ses frontières ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de l'Assemblée nationale»? Même les infrastructures aéroportuaires propriétés de Transports Québec n'arborent pas le drapeau du Québec au nord du 50e parallèle. Avec son tout nouveau projet hydro-électrique dans le Bas-Churchill (financé en partie par les impôts des Québécois), Terre-Neuve projette d'enfouir des câbles à haute tension pour l'exportation d'électricité aux États-Unis, en ne se souciant aucunement que le point d'ancrage anticipé soit possiblement en territoire «revendiqué» par Québec depuis 1927. Qui s'en soucie réellement au Québec?

Une sempiternelle peur du « geste de rupture » chez nos élus

À la veille du référendum de mai 1980, alors qu'il apprend qu'on est à parachever le processus d'adoption officielle de l'Ô Canada à Ottawa, René Lévesque, séduit par *Gens du pays* de Vigneault, aurait évoqué secrètement l'idée de le faire cheminer vers un statut d'hymne national québécois. Le projet demeurera finalement au stade de l'intention. D'autres opportunités se présenteront ultérieurement, mais toutes seront reçues comme des « patates chaudes » par les gouvernements souverainistes. Entre autres, ces trois œuvres sélectionnées à la suite d'un concours organisé en 1998 par la Société nationale des Québécois de la Capitale, auquel plusieurs musiciens professionnels ont participé. En 2001, à Davos, Bernard Landry émet publiquement un vague souhait personnel avec *Le plus beau voyage* de Claude Gauthier. Enfin, en dehors de ce processus formel, notons les essais de Raymond Lévesque en 2008, à l'occasion du 400^e de Québec avec son *Je me souviens* sur le célèbre air de Calixa Lavallée et plus récemment, l'Ô Kébèk de Raoul Duguay.

Geste de rupture, l'adoption d'un hymne national québécois ? Oui. Assurément, il y aura levée de boucliers de la part du clan Canada ramifié dans tous les cercles, jusque dans les lieux de la culture et de la communication. Et cette réaction appréhendée tient justement à la force d'évocation et de mobilisation de ce symbole national. Car, une fois adopté, un hymne national, c'est comme un drapeau, il sert à consolider une identité, à marquer un territoire, une juridiction. En décrétant son utilisation officielle, c'est évident qu'on tasse un concurrent. Les fédéralistes canadiens savent que de toute évidence un tel chant n'aura pas la même signification que l'*Ave Maris Stella* des Acadiens, peuple sans institutions nationales et surtout sans territoire officiel reconnu.

Une difficulté certaine avec le « genre musical »

Si autant de tentatives sont restées sans lendemain sur le plan politique, se pourrait-il également qu'aucun des projets suggérés n'ait été apte à répondre adéquatement, soit aux attentes du public, soit aux exigences bien particulières d'un hymne national ? Parce qu'il s'agit bel et bien d'un genre particulier. Les Jeux olympiques ayant fait connaître les hymnes d'une foule de pays, le public s'est finalement fait une certaine idée de ce qu'est un hymne national. Tenant du sacré et du solennel, le « poème symphonique », constitutif de tout hymne national est tout sauf une chansonnette ou un conte musical et ses paroles ne doivent surtout pas tomber dans le panneau de la novlangue interculturelle si chère aux Québécois d'aujourd'hui. La musique de l'Ô Canada de Calixa Lavallée n'est pas œuvre d'un troubadour à la mode, mais bien celle d'un milicien engagé pendant 12 mois dans l'armée nordiste. Une immersion qui lui procurera de baigner dans cet univers particulier des marches et des chants patriotiques. Le drapeau du Québec n'est pas non plus l'œuvre d'un designer art déco des années 1940, mais une adaptation d'une bannière historique.

Il faut au surplus prendre acte qu'en matière d'hymnes nationaux, la raison d'État fait loi. Les meilleures œuvres et donc les plus connues résultent presque toujours d'emprunts faits ailleurs, souvent à partir d'airs qui ont su traverser les temps. Notons quelques exemples intéressants à ce chapitre. Le *God Save the King [Queen]* britannique, dont l'édition définitive apparut en 1744, est tirée d'un chant monarchique français intitulé *Grand Dieu sauve le Roi*, créé en 1686 par la duchesse de Brinon et popularisé par Jean-Baptiste Lully. Pillée puis réorchestrée par Haendel, l'œuvre aurait été par la suite vendue à la Couronne britannique. Juste retour des choses, la légende veut que Rouget de L'Isle, créateur de

La Marseillaise dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, se soit inspiré d'un vieux chant protestant datant de 1560. L'hymne national allemand est une mélodie d'origine croate adaptée par Joseph Haydn, en 1797. La musique du *Star-Spangled Banner* américain est quant à elle puisée dans le vieux répertoire anglais colonial (*To Anacreon in Heaven*). Enfin, plus près de nous, l'Ô *Canada* de Calixa Lavallée porte dans son élan d'ouverture l'empreinte de *La flûte enchantée* («La marche des prêtres») de Mozart.

Un dossier de gouvernance nationale

S'il semble y avoir confusion des genres au sujet de la nature même d'un hymne national, il y en a tout autant en ce qui concerne son adoption. En 1998, les pièces finalistes que la Société nationale des Québécois de la Capitale soumet à l'exécutif du gouvernement du Québec n'ont pas préalablement subi l'épreuve du public. Comme si, en cette matière, les choses peuvent se dérouler comme par magie. Même phénomène avec l'Ô *Kébèk* de Raoul Duguay, annoncé en grande pompe le 13 juin 2011 comme n'étant rien de moins que le «futur hymne national du Québec». S'il est un dossier où la prudence doit primer, c'est bien celui-là. Presque tous les hymnes, parmi les plus beaux et les plus connus du monde, ont pris bien des années avant d'être retenus et officialisés. Par exemple, bien que créé dans le feu de la guerre de 1812 et largement utilisé à des fins protocolaires par la Maison-Blanche à partir de 1916, l'hymne américain ne sera finalement adopté par le Congrès qu'en 1931.

La promotion d'un hymne québécois doit être considérée une pièce maîtresse d'un plan de promotion de l'identité nationale, même si pour le clan fédéraliste il s'agit essentiellement d'un vil outil de propagande et de gouvernance souverainiste. Tout gouvernement qui se voit confier les rênes

de l'État québécois est investi d'une obligation morale à ce chapitre. La Catalogne a le sien depuis le XVII^e siècle (*Els Segadors*), l'Écosse aussi (*Flower of Scotland*), on les utilise pour toutes les manifestations sportives nationales.

Sans présumer outre mesure, il faut savoir que l'État québécois a pleine maîtrise de ses actions dans une foule de domaines qui se rattachent à son identité nationale. Encore faut-il qu'il soit dirigé par un gouvernement qui ait à cœur de défendre cette dernière. Il possède ses propres institutions politiques et parlementaires et surtout, son action se déploie à travers de vastes réseaux d'organismes et d'établissements sur l'ensemble du territoire. Tout comme il l'a fait en 1967 pour le fleurdelisé, le gouvernement du Québec peut, par simple décret ministériel, assurer la reconnaissance officielle d'un hymne national par les institutions de l'État. Le potentiel d'utilisation est plus étendu qu'on pourrait le soupçonner de prime abord : visites officielles, cérémonies protocolaires, ouvertures et fermetures des Jeux du Québec, début et, pourquoi pas, fin des programmes quotidiens à Télé-Québec.

Conclusion

Il n'y a pas de temps à perdre, il n'y a que du temps perdu

– Gilles Vigneault

Dans la poursuite de ses objectifs politiques des trente dernières années, le clan fédéraliste n'aura rien ménagé. Aucune hésitation, aucun scrupule n'auront ralenti sa course, allant même jusqu'à attaquer la mémoire historique du Québec, son identité, de même que ses institutions politiques et économiques, dans le but de mettre en échec ses capacités de mobilisation politique. C'est l'âme même du pays qui aura ainsi été mise à mal. Au crépuscule de 2012,

sous un gouvernement souverainiste minoritaire, le clan fédéraliste, avec la CAQ comme nouvel allié, s'est ingénié à marginaliser le drapeau national du Québec au profit du drapeau du Canada dans l'enceinte même de l'Assemblée nationale. En matière de basses œuvres, tout peut maintenant se faire, plus besoin de la main d'Ottawa. « Navrant », pour reprendre l'expression laconique de Jacques Parizeau.

Étonnamment, cette mise à mal de l'identité du Québec se réalise sans qu'aucun plan de redressement d'ensemble n'ait jamais été produit ni même imaginé du côté de Québec, même par les gouvernements prônant la souveraineté. Difficile de penser alors que l'hymne national, véritable « lieu de mémoire » d'un peuple, puisse loger quelque part dans une quelconque stratégie. Faut-il attendre enfin quelque chose du cinquième gouvernement du Parti québécois à ce chapitre ? Pour le moment, aucun indice n'y laisse à penser.

Dans ses vœux du début d'année 2012 (*Le Devoir*, 30 décembre 2011), Lise Payette nous disait « souhaiter que le Québec ait le courage de prendre sa place dans le monde qui se refera sans lui s'il n'agit pas maintenant ». Elle ajoutait surtout qu'il nous faut « trouver notre voix, car le temps nous est compté ». Sans doute sera-t-elle tentée de réutiliser la formule pour cette année 2013 qui commence. □

Luc Archambault

NOUS SOMMES...

Nous sommes poème impassible.

Nous sommes ce que nous avons été.

Nous sommes des arpenteur,es d'inconnus.

Nous sommes des embarqué,es, de frêles esquifs aveugles
sur une mer immense et terrifié,es.

Nous sommes des débarqué,es sur le Continent du jamais vu
européen.

Nous sommes les Neufrañçien,nes naufragé,es du scorbut.

Nous sommes ce qui survit à la mortelle morsure de l'hiver.

Nous sommes ce qui a été construit pour survivre à l'hiver.

Nous sommes le printemps qui prépare l'été.

Nous sommes des coureurs des bois debout et couché en
rivière, des coureuses des champs ;

Nous sommes des défricheur,eous de terres de roches.

Nous sommes des glaneur,eous d'une seule récolte
annuelle.

Nous sommes des villages perdus au fin fond de gravelle,
chaque famille isolée sur sa terre.

Nous sommes des inventeur,es de patentes salvatrices.

Nous sommes de grandes corvées de granges
incandescentes.

* Artiste, peintre, sculpteur, performeur, désigner, auteur et céramiste
résidant et travaillant près de Québec.

Nous sommes des défenseur,dresses rassemblé,es de temps en temps.

Nous sommes des grimpeurs de rivières, des rameuses de montages.

Nous sommes des conquérants de grands espaces et conquérantes de l'espace/temps de l'intime.

Nous sommes des allié,es métissé,es de Premières nations accueillantes et salvatrices.

Nous sommes des filles du Roy éduquées.

Nous sommes du bois debout, abattu.

Nous sommes des envahi,es.

Nous sommes des trucidé,es gisant dans les sillons de nos champs incendiés.

Nous sommes les Neuffrançien,nes déporté,es de notre province d'Acadie.

Nous sommes les Cajuns de Louisiane.

Nous sommes notre terre s'abreuvant au sang vain répandu des nôtres.

Nous sommes nos femmes violées sur le dos de nos vaches assassinées.

Nous sommes des monceaux de pierres bombardées tout l'été.

Nous sommes une ville en ruines.

Nous sommes un boulet serti dans le tronc d'un érable flamboyant.

Nous sommes des conscrit,es à la va-vite au petit matin du 13 septembre 1759, forcé,es à la rangée.

Nous sommes des guérilléros maumarié,es.

Nous sommes des vaincu,es par la hâte excitée et le défaut d'UNION d'un général tout sauf calme.

Nous sommes une mère patrie inconséquente.

Nous sommes notre bastille dans Québec occupée.

Nous sommes un chevalier de Lévis à la victoire sans lendemain.

Nous sommes des élites fuyant la déroute.

Nous sommes le commun pris en otage.

Nous sommes un peuple privé d'élites.

Nous sommes un peuple distinct du peuple de France né de l'abdication de fait d'un Souverain inconséquent.

Nous sommes un peuple sans Souverain 30 ans avant la Révolution française.

Nous sommes un peuple souverain 15 ans avant l'Indépendance étatsunienne.

Nous sommes des ombres de honte mâle ravalée.

Nous sommes des ruines remises en état.

Nous sommes des berceaux vengés par le ventre de nos épouses, de nos mères, de nos soeurs.

Nous sommes des Conquérants conquis.

Nous sommes un savoir ce que c'est que d'être Conquérants puis Conquis.

Nous sommes des Conquérants qui refusons désormais de créer de nouveaux conquérants conquis.

Nous sommes de rusé,es renard,es.

Nous sommes le mur sur lequel se heurte et se bute l'Empire.

Nous sommes des collabos pour la forme et au fond que pour durer.

Nous sommes encore là.

Nous sommes les enfants de Durham, ceux qu'il n'a jamais voulu concevoir.

Nous sommes puissant,es au point de faire mentir la fine fleur de l'Empire assimilateur.

Nous sommes contemplant cette fleur fanée.

Nous sommes plus puissant,es que le plus puissant Empire de toute l'histoire de l'Humanité.

Nous sommes 20 millions issues de la diaspora américaine au cœur brisé chassée par la famine.

Nous sommes des salarié,es de misère expatriée de ses terres.

Nous sommes des enfants de chœur studieux.

Nous sommes des ursulines ambitieuses.

Nous sommes des diplômés accrochés au mur mal isolés de nos parents sacrifiés.

Nous sommes l'espérance de nos aïeux et chères aïeules dépossédé,es..

Nous sommes la somme de patientes couvées succédant plus forte à la précédente.

Nous sommes de génération en génération une succession qui lègue plus qu'elle n'a reçu.

Nous sommes porteur,eous de ce legs espérant.

Nous sommes passeur,eous d'une séculaire course à relais contre la montre de la disparition.

Nous sommes les héritier,ières porteur,eous d'une fière et patiente résistance.

Nous sommes un inouï dire NON à l'Empire qui du coup a NIÉ et NIE toujours notre avis souverain.

Nous sommes capables de dire OUI à ce que nous sommes, distincts de la Couronne, hors d'elle.

Nous sommes ce dire vivant le cul assis su'l bord d'un fleuve océan.

Nous sommes des Neuffrançien,nes implanté,es en continu depuis 404 ans sur un cap diamant.

Nous sommes les occupant,es d'un sol et sous-sol national d'un Québec occupé.

Nous sommes incapables de nous aligner en rangées.

Nous sommes occupés à trouver comment être solidaires sans rangées.

Nous sommes perpétuellement dérangés, déportés du centre de notre être.

Nous sommes aux prises avec de jeunes et nouvelles élites en titre.

Nous sommes des élites à peine constituées encore immatures et irresponsables.

Nous sommes jeunes et heureux de l'être.

Nous sommes la diversité culturelle de l'Humanité.

Mous sommes les salamandres de l'étang de la culture humaine.

Nous sommes... que ça. Dans le sentiment d'être, et non pas disparu,es.

Nous sommes occupé,es à créer ce que c'est que d'être... sans être occupé,es.

Jacques Fournier*

DÉTÉRIORATION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AÎNÉS: POURQUOI?

Depuis plusieurs mois, les médias font état d'histoires d'horreur dans plusieurs résidences pour aînés: décès par ébouillement, morts suspects, manque d'hygiène, négligence dans les soins, nourriture de piètre qualité, personnel unilingue anglophone dans des résidences privées sous contrat avec le gouvernement, etc. Comment en sommes-nous arrivés là?

Pour bien comprendre les enjeux de l'hébergement des aînés, il faut d'abord faire un portrait global et un historique de l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie. Distinguons quatre grands secteurs:

- les CHSLD (Centres d'hébergement et de soins de longue durée) publics et privés conventionnés;
- les ressources intermédiaires, les RI, que l'on pourrait qualifier de «secteur public privatisé»;
- le secteur privé;
- le secteur communautaire et coopératif.

Dans un premier temps, nous ferons un portrait de ces quatre secteurs. Puis nous traiterons de quelques enjeux

* Organisateur communautaire retraité

du soutien à domicile, enjeux qui sont directement reliés à l'hébergement. Nous terminerons par huit pistes d'action.

Les CHSLD publics et «privés conventionnés»

Ce secteur réunissait 39 400 lits en 2010. En 1992, il y avait 46 100 lits de CHSLD dans tout le Québec¹. Donc on constate une diminution de plus de 6 000 lits en 18 ans. Uniquement à Montréal, 1700 lits de CHSLD ont été fermés depuis 2006, soit une baisse de 12%².

On observe une contradiction importante: le gouvernement ferme des lits de CHSLD alors que la liste d'attente est impressionnante. Au Québec, 7209 personnes attendent une place en CHSLD. A Montréal, 2470 personnes sont en attente mais il faut bien analyser cette liste:

1420 personnes attendent à domicile avec des services insuffisants, tandis que 450 personnes attendent dans un hôpital de courte durée et 600 personnes veulent changer de CHSLD.

La situation la plus difficile est celle vécue par les personnes et les familles qui attendent à domicile qu'une place en CHSLD se libère.

Une place en CHSLD coûte en moyenne, annuellement, 60 000\$. Nous verrons plus loin la différence de coûts avec les ressources intermédiaires. Dans les CHSLD et les RI, les usagers contribuent en fonction de leurs revenus, ce qui est une formule équitable. Les usagers des CHSLD paient entre 1017\$ et 1637\$ par mois. Ceux des RI versent entre 1017\$ et 1150\$ par mois.

1 Mélanie Malenfant, «Les mutations qui touchent l'hébergement des personnes âgées au Québec: impacts sur la clientèle et la main-d'œuvre», *Revue Vie économique*, sept. 2011, <http://www.eve.coop/?a=110>.

2 Tommy Chouinard, «Plus de 1700 lits en CHSLD fermés à Montréal depuis 2006», *La Presse*, 17 janvier 2011.

En plus des CHSLD publics, il existe ce qu'on appelle un petit nombre de CHSLD «privés conventionnés». Les bâtiments sont la propriété d'une compagnie privée mais le gouvernement lui donne des subventions per capita telles que les employés y sont aussi décentement rémunérés que dans les CHSLD publics. Ainsi, les préposés aux bénéficiaires y reçoivent entre 18 \$ et 20 \$ de l'heure, ce qui permet d'y avoir un taux de rotation qui ne soit pas anormalement élevé, comme nous le verrons plus loin dans le cas des ressources intermédiaires où le personnel est sous-rémunéré. Par contre, il n'est pas assuré que l'on trouve, dans ces CHSLD «privés conventionnés», un ratio de personnel aussi élevé qu'en CHSLD public et que le personnel y ait une qualification aussi élevée.

Pour complexifier le portrait, le gouvernement a lancé récemment la formule des CHSLD en PPP, pour économiser, dit-il, alors que des études montrent que cela coûte plus cher. Une étude récente de la firme MCE Conseils³ a démontré que le CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf, construit en PPP, va coûter 60 millions \$ de plus au Trésor public que si ce CHSLD avait été construit en mode public, comme auparavant. L'étude conclut aussi que le budget de 203 millions sur 25 ans consenti au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf ne tient pas la route et devra nécessairement être revu à la hausse, soit à 287 millions. Parce que la clientèle va s'alourdir avec le temps, ce qui forcera une bonification des 3,44 heures de soins par jour par patient négocié avec le propriétaire.

L'étude commandée par la CSN fait aussi valoir que les bas salaires devront être rehaussés pour assurer la continuité des soins en cette période de pénurie de personnel qualifié.. Depuis l'ouverture, on évalue le taux de roulement du

³ Synthèse de l'étude de MCE Conseils. <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/CHSLDsynthese210411.pdf>

personnel à 44 %. C'est plus du double de ce qu'on retrouve normalement. Une émission Enquête, diffusée à Radio-Canada, a illustré l'impact négatif de tout ceci sur la quantité et la qualité des services offerts aux usagers.

Le gouvernement Charest planifie de construire encore quatre nouveaux CHSLD en PPP, trois en Montérégie, un à Laval. Ne serait-il pas préférable que le gouvernement, s'il ne veut pas construire des CHSLD publics à cause du coût de l'investissement initial, crée alors de nouveaux CHSLD «privés conventionnés», ce qui serait un moindre mal ?

Lors de l'émission Enquête de Radio-Canada, sur le PPP au CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf, Yvan Gendron, le pdg de l'Agence régionale de la Montérégie, dans une scène surréaliste, a déclaré qu'il n'y avait pas de problème. Il avait envoyé au CHSLD un employé qui a examiné les colonnes de chiffres. Ce dernier lui a dit que «les chiffres balançaient» et que c'était conforme au contrat. Ils n'ont pas enquêté ni auprès des usages, ni auprès de leurs familles, ni auprès du personnel. La Nouvelle Gestion Publique, la NGP, ça consiste à ne pas aller sur le terrain, à regarder les colonnes de chiffres et à dire que tout va bien. Surréaliste, n'est-ce pas ?

Une dizaine de familles de personnes hébergées au CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf ont publié une lettre courageuse dans *La Presse*, dénonçant la situation⁴. Réaction du ministère: on va déplacer vos parents dans un autre CHSLD, si vous le voulez. Donc, au lieu de reconnaître le problème, le ministère tente d'isoler les familles contestataires. Il voudrait montrer que le problème n'est pas collectif mais causé par un petit nombre de récalcitrants. N'est-il pas odieux de manipuler ainsi les familles qui sont conscientes des problèmes structurels causés par les PPP ? Si les usa-

4 «Vaut-il mieux avoir quatre pattes ?», *La Presse*, 17 mai 2011.

gers soutenus par ces familles déménagent, les problèmes demeureront évidemment présents pour tous les usagers qui n'auront pas changé de CHSLD.

Un rapport d'une conseillère clinique, Reine Martin⁵, confirme les lacunes constatées par les familles. L'Agence régionale et le CHSLD mettront-ils en place les correctifs demandés ?

Notons enfin ce que la journaliste Kathleen Lévesque a écrit dans *Le Devoir* du 27 septembre 2010 : « Les quatre administrateurs qui dirigent le premier établissement de santé au Québec construit en partenariat public-privé (PPP) sont de généreux contributeurs du Parti libéral du Québec. Leurs dons, qui totalisent 58 600 \$, ont pris de l'ampleur au fur et à mesure que se concrétisait le choix du gouvernement pour les PPP⁶. »

Les ressources intermédiaires, que l'on pourrait qualifier de « secteur public privatisé »

Les ressources intermédiaires ne sont pas une création récente, elles existent depuis des années. Elles sont regroupées en deux catégories, les 9 places et moins (gérées par une personne physique) et les 10 places et plus (gérées par une personne morale). Les RI font partie de ce que le gouvernement appelle dans son jargon les « ressources non-institutionnelles » (RNI) qui regroupent aussi ce qu'on désignait autrefois comme les « familles d'accueil ». Dans un accès de technocratie, le gouvernement a décidé d'appeler dorénavant ces dernières des « ressources de type familial » (RTF). On n'arrête pas le progrès ! En fait, le gouvernement a décrété que, dans les cas des jeunes, c'est adéquat de les appeler « familles d'accueil », mais que pour

5 Communiqué de l'AQDR sur CNW Telbec, 20 septembre 2011.

6 Kathleen Lévesque, « PPP en santé : de généreux dons au PLQ », *Le Devoir*, 27 septembre 2010.

les aînés, il fallait parler de «résidences d'accueil». En 2006, au Québec, il y avait environ 2400 personnes âgées hébergées dans des résidences d'accueil. Il existe aussi des familles d'accueil et des ressources intermédiaires de petite taille pour diverses autres clientèles: jeunes, personnes ayant un handicap, etc.

Les RI de 10 places et plus existent depuis un bon moment mais le gouvernement a décidé, sans consultation véritable, de forcer leur multiplication, tout simplement en décrétant que les CHSLD limiteraient leur clientèle à des personnes nécessitant trois heures de soins par jour, alors qu'auparavant les CHSLD admettaient des personnes ayant besoin de deux heures, puis ensuite de deux heures et demi de soins par jour. Les RI héritent donc des personnes ayant besoin entre deux heures trente et trois heures de soins, tandis que les CLSC doivent aider à garder à domicile les personnes nécessitant «moins de deux heures et demi de soins par jour sans surveillance».

L'Agence de Montréal avait décidé de limiter les RI à des établissements entre 25 et 40 lits chacun mais l'entreprise privée entendait plutôt offrir des bâtiments allant jusqu'à 90 lits: l'Agence a aussitôt accepté. Qui décide de l'organisation publique des soins au Québec? Est-ce l'entreprise privée?⁷

Le gouvernement favorise les RI parce qu'une place y coûte en moyenne 35 000 \$ par an, comparativement à 60 000 \$ pour une place en CHSLD. Cela est rendu possible par le fait que les employées des RI sont mal payées: elles gagnent entre 10,50 \$ et 13 \$ l'heure (en moyenne autour de 12 \$), soit à peine plus que le salaire minimum. Plusieurs vivent sous le seuil de la pauvreté. Malgré leur dévouement, elles sont débordées parce qu'elles sont en moins grand nombre que dans les CHSLD.

⁷ Ariane Lacoursière, «Ressources intermédiaires: un propriétaire omniprésent», *La Presse*, 16 février 2011.

De plus, elles sont souvent moins bien formées. Leur taux de rotation est élevé. 82 % du personnel des ressources privées est féminin: concrètement, la privatisation, c'est l'appauvrissement garanti des femmes. Les préposées ont une moyenne d'âge de 44 ans et une moyenne d'ancienneté de 4 ans.

Il a été constaté dans certaines RI que du personnel unilingue anglophone est affecté au service de bénéficiaires francophones.

A noter qu'il faut aussi considérer un coût supplémentaire à ajouter aux 35 000 \$: en effet, ce sont les CSSS qui doivent fournir aux RI le personnel infirmier externe et le personnel de réadaptation externe (physiothérapie, etc.).

La politique néo-libérale du gouvernement Charest est claire: il encourage l'accroissement des écarts de revenus entre les riches et les moins nantis en favorisant la création d'emplois sous-payés. Tout cela sur un fond de discours catastrophiste: «Nous sommes en déficit, il y a de plus en plus de vieux, on n'a pas les moyens», alors que de nombreuses études, dont celles de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS)⁸, entre autres, montrent qu'une taxation appropriée générerait des fonds suffisants pour offrir des services publics de qualité à toutes et à tous.

Une recherche récente, menée par Margaret McGregor et Lisa Ronald de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), démontre qu'il y a davantage de chances d'avoir des services de moins bonne qualité dans les établissements privés de soins aux aînés, que dans les établissements publics⁹. Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a fait réaliser des études qui vont dans le même sens.

8 Eve-Lyne Couturier, Simon Tremblay-Pepin et Philippe Hurteau, IRIS, *Budget 2010: Comment financer les services publics?*

9 Résumé de l'étude de l'IRPP <http://www.irpp.org/fr/summary.php?id=359>

Au 31 mars 2010, il y avait 5 850 personnes âgées en RI au Québec mais le gouvernement veut en augmenter considérablement le nombre au cours des prochaines années. Le gouvernement veut faire en sorte qu'il y ait un ratio de 0,8 lits en RI par 100 personnes de plus de 65 ans, ce qui donnerait 10 032 places en RI.

Les RI constitueraient une formule appropriée pour les personnes en moyenne perte d'autonomie si deux conditions étaient remplies: premièrement, si elles gardaient une taille humaine et raisonnable (un maximum de 40 lits, tel que prévu au départ) et deuxièmement, si elles étaient des établissements publics, et non pas des PPP (partenariats public-privé). Ne sommes-nous pas capables, comme société, de relever ce défi ?

Les entreprises privées plaident qu'il leur faut une masse critique de lits pour être rentables. Est-ce que les contraintes de l'entreprise privée ont plus de poids que les besoins des personnes âgées ? Pourquoi ne pas recourir à la formule des établissements de petite taille, au « *small is beautiful* » que plusieurs économistes considèrent rentable, efficace, performante et plus acceptable au plan humain ?

3. Le secteur privé

Le secteur privé est, de loin, celui qui offre le plus de places. En 2009, il y avait 2181 résidences privées avec services, desservant plus de 100 000 personnes. Dans les résidences privées, tous les coûts sont à la charge de l'usager. Plusieurs familles, épuisées d'attendre une place dans le secteur public, sont contraintes d'aller dans le secteur privé et d'y laisser leur chemise.

Le processus de certification des résidences privées devrait être terminé en juin 2009. En février 2011, 30 % des rési-

dences de Montréal ne sont toujours pas certifiées. À noter que 17,6% de la population âgée de 75 ans et plus, au Québec, plus du double de la moyenne canadienne, habite en résidence privée.

Avec la nouvelle loi 16, le gouvernement va accroître, à juste titre, ses exigences pour qu'une résidence soit certifiée et qu'elle offre une meilleure garantie de services de qualité. Les services offerts seront mieux précisés et les résidences devront répondre à des critères pour être certifiées. Il y aura deux catégories :

- les résidences privées pour aînés autonomes,
- les résidences privées pour aînés semi-autonomes.

La meilleure façon de s'assurer que les services offerts dans votre résidence soient adéquats, c'est un créer un comité de résidents, aussi appelé Comité de milieu de vie (CMV). La loi 16 prévoit que la création d'un CMV sera obligatoire, dès que la réglementation à cet effet sera adoptée. L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités (AQDR)¹⁰ fait la promotion de la création de CMV dans chacune des résidences pour aînés au Québec.

4. Le secteur communautaire et coopératif

Il existe au Québec des obnl (organismes à but non lucratif) et des coopératives d'hébergement pour les personnes âgées. Mais ces organismes, sauf exceptions, offrent seulement l'hébergement et non des services variés aux personnes en perte d'autonomie. Et il y a une raison à cela : les organismes devraient facturer à leurs membres les coûts directs des services, ce qui n'est pas avantageux. Quelques

¹⁰ www.aqdr.org

Offices municipaux d'habitation (OMH), comme celui de Montréal, offrent un certain nombre de logements avec des services, mais ce n'est évidemment pas la gamme complète des services de soutien à domicile.

Environ 20 % des RI sont des obnl ou des coops, qui existent depuis plusieurs années. Incidemment, il faut noter que les obnl et les coopératives seraient admissibles, tout comme les compagnies privées, à devenir des nouvelles RI. Pourquoi ne le font-elles pas maintenant? Deux raisons. Il y a d'abord les coûts d'immobilisation qui sont énormes. Depuis 1990, le gouvernement fédéral s'est pratiquement retiré du financement des immobilisations dans le secteur du logement communautaire. Deuxièmement, avec une somme de 35 000 \$ par bénéficiaire, les obnl et coops ne seraient pas en mesure de verser des salaires décentes aux employées. Qui serait motivé, dans le contexte actuel, à devenir bénévolement membre du c.a. d'un obnl ou d'une coop qui sous-rémunère son personnel? C'est une contradiction par rapport aux valeurs du monde communautaire et coopératif.

Tout cela nous donne le portrait général suivant : où résident les 65 ans et plus ?

- 87,6 % en domiciles conventionnels
- 8,7 % en résidences privées avec services
- 0,7 % en ressources intermédiaires et ressources de type familial
- 3 % en CHSLD.

Le soutien à domicile

Un mot sur le soutien à domicile, parce qu'il y a une interrelation entre l'hébergement et le soutien à domicile. Car pourquoi les familles veulent-elles parfois prématurément de l'hébergement? Parce qu'il n'y a pas suffisamment de soutien à domicile! Il leur faut alors chercher de l'hébergement dans un contexte de crise.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a rendu public, le 22 mars 2007, une étude de 40 pages sur le financement public des services à domicile au Canada. On y constate que le Québec occupe l'avant-dernière place des provinces, avant l'Île-du-Prince-Édouard, concernant le financement public qu'il accorde aux services à domicile. Il consacre seulement 91,66 \$ par habitant, comparativement à une moyenne canadienne de 105,29 \$.

Mais, rassurez-vous, nos problèmes tirent à leur fin. En effet, le gouvernement Charest a annoncé des mesures incroyablement généreuses dans le dernier budget Bachand. Jugez-en par vous-mêmes. Le gouvernement du Québec a annoncé, le 3 mars 2011, l'ajout de 150 millions pour l'ensemble des services aux aînés en 2011-2012. En 2012-2013, il y aura un autre ajout de 50 millions \$ pour un nouveau total récurrent de 200 millions \$ de plus par an. Apparemment, c'est une bonne nouvelle. Mais voilà le genre d'annonce gouvernementale qu'il faut analyser finement pour voir ce qui en est réellement.

Le gouvernement a rendu public la répartition du total des 200 millions \$ de la deuxième année. En voici les plus gros postes :

- 200 places pour les unités de convalescence;
- 2500 nouvelles places en ressources intermédiaires;
- 800 nouvelles places en CHLSD;
- 45 millions \$ en maintien à domicile.

Ces sommes seront surtout investies dans les régions de Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie.

Il y aura donc un développement de 45 millions \$ pour le maintien à domicile. Or, divers experts (entre autres Yves Vaillancourt et Réjean Hébert¹¹) estiment que c'est entre 300 et 500 millions \$ qu'il faudrait ajouter aux budgets actuels des services à domicile pour répondre aux besoins constatés. Donc, le besoin : une moyenne de 400 millions \$ de plus. La réponse : 45 millions \$ de plus seulement.

Quelques chiffres très récents : le Regroupement montréalais des établissements de santé demande 13 millions \$ au ministère de la Santé pour les services à domicile dans la métropole¹². Le directeur de la branche montréalaise de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Alexandre Bourdeau, estime qu'il s'agit d'un montant minimum pour désengorger la liste d'attente en services à domicile, qui s'établissait à plus de 8000 personnes au 31 mars 2011.

Le soutien à domicile ne reçoit que 18 % du budget total des services aux personnes âgées en perte d'autonomie. C'est une proportion insuffisante. Si on mettait davantage d'argent dans le soutien à domicile, on aurait besoin de moins de ressources dans l'hébergement lourd. Et c'est le premier choix des personnes et des familles, de rester à la maison.

Chiffres controversés

Petite controverse concernant les chiffres des services à domicile pour les aînés. Dans *Le Devoir* du 16 décembre

11 *La Presse*, «Conditions de vie des aînés, priorité aux soins à domicile», 6 mars 2008.

12 Radio-Canada, 6 octobre 2011.

2011¹³, le Dr Réjean Hébert, de l'Université de Sherbrooke, plaide pour un financement accru des services à domicile destinés aux aînés.

La ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, réplique au Dr Hébert dans *Le Devoir* du 22 décembre¹⁴, car elle n'est pas d'accord avec son analyse des sommes réellement investies dans les services à domicile. Le Dr Hébert dit que le MSSS y investit un peu plus de 400 millions \$ annuellement, alors que Mme Blais allègue que c'est la somme de 587 millions \$ qui y est consacrée.

Or le chiffre plus élevé de Mme Blais inclut peut-être erronément certains montants. Si on analyse les données précises du budget 2011-2012, c'est plutôt une somme de l'ordre de 463 millions \$ qui irait aux aînés au titre des services à domicile.

Comment expliquer cette différence? Peut-être parce que Mme Blais inclut dans son total des montants qui ne devraient normalement pas y être, comme le montant investi dans le PEFSAD (Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique). Ce montant était de 58 millions \$ en 2009-2010. Il faut noter que seulement 67% du PEFSAD va aux 65 ans et plus (au 31 mars 2009).

Qu'est-ce qui peut faire croire que Mme Blais a inclus le PEFSAD dans son total? Elle mentionne «50 millions \$» comme somme nouvelle ajoutée aux services à domicile en mars 2011. Or ces 50 millions incluent justement 5 millions \$ de plus pour les entreprises d'économie sociale en aide domestique, les EESAD. Elle aurait donc récemment pris l'habitude d'ajouter systématiquement le PEFSAD aux

13 Réjean Hébert, « Soins à domicile : passons de la parole aux actes ».

14 Marguerite Blais, « Soins à domicile : le Québec fait des efforts colossaux ».

grands totaux, contrairement aux calculs faits par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) quand ce dernier compare les provinces canadiennes.

La ministre insiste aussi lourdement sur le crédit d'impôt remboursable pour les services à domicile. Or ce crédit d'impôt ne bénéficie pas aux plus démunis, mais à la classe moyenne (le crédit diminue lorsque le revenu familial dépasse 52 080 \$), celle qui a les moyens de payer 70 % des coûts, le crédit d'impôt étant de 30 %.

Il existe aussi une autre source possible de confusion : les services à domicile des aînés ne sont qu'une composante de l'ensemble des services à domicile. Ces derniers, plus larges, comprennent aussi, par exemple, les services des infirmières à domicile pour les soins postopératoires et post-hospitalisation (dont les moins de 65 ans), le soutien à domicile des personnes handicapées, etc. Le grand total des services à domicile était de 982 millions en 2008-2009. Il y a peut-être parfois confusion dans l'affectation précise de certaines sommes.

Autre élément qui rend difficile l'analyse des données : à compter de 2008, le gouvernement Charest avait annoncé 80 millions \$ de plus par année pendant cinq ans pour les services à domicile, mais on n'a pas vu le versement concret de cette somme après 2009. De plus, on ne trouve pas dans les données accessibles au public sur Internet les sommes « réellement nouvelles » qui ont été affectées aux services à domicile des aînés pour les années 2009 à 2011.

Que de travail pour comprendre les données réelles ! Et on garde le désagréable sentiment d'être parfois un peu manipulé...

La nouvelle gestion publique (NGP)

Les médias rapportent aussi, avec raison, qu'il y a des problèmes dans la qualité des services dispensés dans les CHSLD publics. Quelles en sont les causes principales? Le secteur public de la santé a adopté depuis une vingtaine d'années une nouvelle philosophie de gestion qu'on appelle la nouvelle gestion publique, la NGP. Ce type de gestion s'inspire de l'entreprise privée: augmenter la performance, revoir les processus d'organisation des services, etc. En théorie, c'est beau. En pratique, on ne gère pas des lits de CHSLD comme une usine de petits pois. Sur le terrain, les intervenantes, infirmières, travailleuses sociales, ont l'impression d'être pressées comme des citrons. Elles passent beaucoup de temps à remplir des statistiques au détriment des services à la clientèle. Le nombre de cadres augmente, le personnel soignant diminue.

En théorie, la NGP prévoit que le personnel est consulté et que ses suggestions sont prises en compte. Sur le terrain, ce n'est pas ce qu'on constate: le personnel a l'impression d'être consulté pour la frime. Les professeurs Claude Larivière de l'Université de Montréal¹⁵ et Angelo Soares de l'UQAM¹⁶ ont bien montré, chacun de leur côté, le fossé entre le discours de la NGP et les résultats observés sur le terrain. Le secteur public doit améliorer ses méthodes de gestion, bien sûr, mais en se basant sur l'éthique publique et non sur les logiques commerciales. Le gouvernement doit adopter une approche scientifique et non idéologique dans ce dossier.

Les solutions apportées par les ministres Blais et Vien (plus d'inspecteurs, plus de contrôles, etc.) ne s'attaquent pas au coeur du problème. Les problèmes sont structurels et vien-

¹⁵ Claude Larivière, «Les risques de la nouvelle gestion publique pour l'intervention sociale». Texte présenté lors du premier congrès international francophone du service social, Caen, juillet 2005.

¹⁶ Angelo Soares, *La santé malade de la gestion*, UQAM, mars 2010, 33 p.

ment de la place plus grande faite au secteur privé, ainsi que de l'importation servile des méthodes de gestion du privé dans le secteur public.

Il n'est pas acceptable que l'on permette au secteur privé de faire de l'argent de façon abusive avec la maladie et la perte d'autonomie des gens.

Des contradictions

On n'en finit plus d'aligner les contradictions du gouvernement dans ce dossier.

La fermeture de lits de longue durée situés dans les hôpitaux de courte durée a créé de nombreux problèmes. L'Agence héberge les personnes concernées d'abord en lits d'évaluation, puis en lits de transition et enfin dans des lits définitifs. Trois déménagements. C'est inacceptable au plan humain. On peut vraiment parler de déshumanisation. En théorie, tout le monde est d'accord avec le fait de fermer les lits de longue durée qui sont situés dans les hôpitaux de courte durée. En pratique, ces lits n'étaient-ils pas souvent des lits d'évaluation, puis des lits de transition, évitant ainsi aux personnes d'être déplacées deux fois avant d'aboutir dans le lit approprié de CHSLD? En voulant faire du «mur à mur», l'Agence de Montréal nous prive souvent de solutions concrètes, pratiques et plus humaines.

Concernant le soutien à domicile, les EESAD (entreprises d'économie sociale en aide domestique) s'inscrivent dans la même logique que les RI; le gouvernement de déparit de certaines de ses fonctions pour les faire assumer par des organismes qui embauchent de la main d'oeuvre sous-payée. C'est le cas de certaines EESAD qui ne se limitent pas à l'entretien ménager mais qui glissent sur le terrain des services d'hygiène, comme les bains, qui sont de la responsabilité des CLSC.

Les « petits extras »

La privatisation a posé un certain nombre de problèmes récemment au Québec. Dans le cas du CHSLD en PPP à St-Lambert, le propriétaire, qui était le plus bas soumissionnaire, s'est publiquement demandé si le gouvernement ne devrait pas lui donner davantage d'argent que stipulé au contrat parce que la clientèle est, selon lui, plus lourde que prévu. Cela vous rappelle-t-il quelque chose? Dans le secteur de la construction des routes, on a constaté récemment que le plus bas soumissionnaire s'empressait de demander des « petits extras » pour arrondir sa bourse. C'est la logique de l'entreprise privée qui ne jure que par les profits. Qui a dit que les « petits amis » du gouvernement ne seraient pas, eux aussi, privilégiés dans l'attribution des contrats? Devrions-nous fermer les yeux?

Quand un viaduc s'écroule, c'est toujours difficile et long de savoir qui en est responsable. Quand une personne âgée meurt ébouillantée, c'est également long et difficile de savoir quelle en est la cause. Souvent on constate qu'il y a eu négligence dans un contexte où la priorité est de faire davantage et rapidement des profits.

Quelles actions pouvons-nous mener comme citoyens et citoyennes?

Huit pistes d'action sous forme de questions:

Ne devrions-nous pas nous informer davantage pour mieux comprendre comment nous en sommes arrivés là? Ensuite, ne devrions-nous pas faire pression, individuellement et collectivement, pour que la situation ne se détériore pas davantage? N'est-il pas temps de mettre fermement fin à la privatisation des services publics?

Ne devrions-nous pas nous opposer aux déménagements multiples des bénéficiaires: d'abord en lits d'observation,

ensuite en lits de transition et enfin en lits définitifs ? Ces déménagements successifs ont de nombreux impacts négatifs sur des personnes fragiles.

Comment assurer le respect des contrats bel et bien signés par les promoteurs ?

Comme s'assurer que les Agences régionales et les CSSS (Centres de santé et de services sociaux) exercent effectivement leur rôle de surveillance ? (par exemple, le cas pénible de la Résidence Marquette à Montréal¹⁷) ?

Comment les Agences et les CSSS vont-ils assurer la qualité des services dans les RI s'ils n'arrivent pas à le faire dans le premier CHSLD en PPP ?

Comment pouvons-nous voir au suivi concret des plaintes que nous faisons via les mécanismes de plaintes ? Quelle est la nature du lien réel entre le commissaire aux plaintes local du CSSS et l'exploitant d'une RI (un sous-contractant) ?

Comment pouvons-nous être actifs dans les sous-comités d'usagers, qui sont une composante du grand comité des usagers du CSSS de qui relève la RI ? En fait, les usagers et leurs représentants doivent être pro-actifs et exiger la mise sur pied d'un sous-comité en ce qui concerne leur RI, ou du moins avoir un délégué des usagers de la RI dans le grand comité des usagers du CSSS. Ils doivent être prêts à y être présents et à y consacrer du temps.

Pourquoi ne pas nous impliquer dans les Comités de milieu de vie (CMV) dans les résidences privées ? □

17 Tommy Chouinard, «Des aînés dans un état lamentable», *La Presse*, 2 février 2011; «Un rapport accablant pour le CSSS Jeanne-Mance», *La Presse*, 28 mai 2011.

UN COMBAT QUI N'EST PAS LIVRÉ!

En 1970, Pierre Vadeboncoeur écrivait dans *La Dernière heure et la première*: «Ce qu'il y a de nouveau pour nous dans le temps actuel, c'est que nous ne sommes plus portés par l'histoire et que, pleinement pour la première fois peut-être, nous avons à décider de demeurer ou de partir». Ce que Vadeboncoeur écrivait alors, il y a quarante ans, est encore plus juste aujourd'hui, plus pressant, plus alarmant. Le Québec actuel n'est pas porté par l'histoire. Il n'est pas non plus en marge de l'histoire comme il l'était dans la société traditionnelle. Il pouvait alors se contenter de «survivre», en marge des grandes forces d'assimilation de la société contemporaine. Mais depuis le milieu du vingtième siècle, avec l'avènement de la société industrielle, le développement fulgurant des moyens de transport et surtout l'éclatement de toutes les frontières provoqué par le développement des médias, le Québec n'est plus isolé, il n'est plus protégé par ses institutions, la paroisse, l'éducation, l'Église. Il n'a de chance de survie que s'il se prend en main, que s'il s'assume lui-même, que s'il décide de rester lui-même.

Dans ce petit livre qui est un chef-d'oeuvre, Vadeboncoeur écrivait encore: «Il y a ceci de tout à fait nouveau: langue, culture, liberté et pouvoir sont aujourd'hui absolument

* Écrivain, membre émérite de la Ligue d'action nationale

indissolubles. Il n'y aura plus un jour ici de langue et de culture françaises, de liberté et de pouvoir, que munis de toute la force politique à laquelle nous puissions prétendre».

Le livre de Vadeboncoeur a été écrit il y a quarante ans. Il lançait un cri d'alarme qui n'a pas été entendu. La conscience politique des Québécois est plus faible, plus somnolente que jamais. Montréal, la plus grande ville du Québec est en train de devenir une ville anglaise. Aux dernières élections fédérales, les Québécois ont mis au pouvoir des fédéralistes qui n'ont aucun souci des intérêts du Québec. Jamais la conscience nationale des Québécois n'a été aussi flageolante. Après deux siècles de résistance, deux siècles pendant lesquels tout ce qu'il pouvait c'était de durer, de survivre, quand arrive le moment de la libération, il se résigne, il se détourne de lui-même, il consent à disparaître. Il faut essayer de comprendre cette dégringolade qu'a connue le Québec dans le dernier quart du vingtième siècle et la première décennie du vingt-et-unième. Il faut essayer de comprendre comment nous avons pu en arriver à la léthargie nationale dans laquelle nous somnolons actuellement.

Mon diagnostic est très simple. Ce que nous vivons actuellement, c'est une nouvelle capitulation, une démission radicale que la majorité des Québécois assument avec une pusillanimité innommable et une inconscience incommensurable.

Vers 1960, il s'est passé au Québec une prise de conscience historique qui permettait de tout espérer. Le « Désormais » de Paul Sauvé, le « Maître chez-nous » de Jean Lesage, le « Égalité ou indépendance » de Johnson, le « Québec aux Québécois » du PQ, le discours de certains de nos artistes et de certains de nos intellectuels, l'ardeur de la jeunesse,

tout laissait entendre que le moment était arrivé d'échapper aux avanies que l'histoire nous avait réservées. Que s'est-il donc passé pour que ce vouloir-vivre, cette poussée révolutionnaire se dissolvent dans l'informe, dans le brouhaha de l'actualité ?

Mon interprétation de cette catastrophe est très simple. L'indépendance du Québec ne pouvait pas se réaliser de façon spontanée, par le simple jeu des discussions politiques routinières. Elle ne pouvait se réaliser que par le moyen d'une lutte difficile, énergique, patiente. Elle ne pouvait être que le résultat d'un combat ardu, obstiné, têtu. Or nos hommes et nos femmes politiques, qui parlaient d'indépendance, s'imaginaient qu'elle se ferait toute seule. Ils ne la voyaient pas comme le résultat d'une bataille patiente, longue, héroïque. Ils semblent avoir ignoré dans quelles conditions s'est faite l'indépendance des États-Unis, de la centaine et plus de pays qui depuis cent-cinquante ans ont fait leur indépendance en Amérique, en Afrique, en Asie.

De plus, il est bien évident que sous des apparences de démocratie et de libéralisme, le Canada est un tronçon de l'Empire britannique qui a bien montré en 1837, 1840, 1867, 1982, etc., que les droits démocratiques du Québec ne pèsent pas lourd quand les prétentions et l'autorité de l'Empire sont mises en question. Ajoutons à cela que ce n'est pas le Québec qui a besoin du Canada, mais le Canada qui a besoin du Québec. Sans le Québec, le Canada n'existerait pas. Il éclaterait et serait avalé par les États-Unis. Le Canada s'oppose à l'indépendance du Québec, et en même temps, il ne veut pas que le Québec reste lui-même.

Donc, ce qui me semble évident, c'est que pour le Québec, à la fin du vingtième siècle, le moment était venu de faire

l'indépendance s'il voulait continuer à exister. Il a entretenu ce rêve pendant quelques décennies, mais n'a pas osé le réaliser. Ce qui me semble évident, c'est qu'il n'a pas compris que l'indépendance ne nous serait pas reconnue spontanément, qu'elle serait le résultat d'un rude combat ou ne serait pas. Ce sont nos hommes politiques qui sont responsables de cet échec, qui ont été pusillanimes ou inconscients, naïfs et irrésolus, n'osant jamais aller au bout de leurs convictions, n'osant jamais relever les défis qui s'imposaient, ne comprenant pas, semble-t-il, que l'indépendance du Québec ne serait le résultat que d'une longue et rude bataille politique, que la violence même ne serait peut-être pas évitée le jour où la volonté de liberté s'affirmerait avec énergie. Nos hommes politiques ne semblent pas avoir conscience de la véritable situation dans laquelle nous nous trouvons. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont devant eux un adversaire déterminé. Hubert Guindon disait: «Je pense que nous n'avons pas du tout fait nos classes. Nous n'avons pas appris que l'Angleterre n'a jamais rien cédé, et ce sont les fils de l'Angleterre que nous avons en face nous». De toute façon, il fallait livrer le combat de l'indépendance, mais il n'a pas été livré. En 1982, au moment du rapatriement unilatéral de la Constitution refusé à l'unanimité par l'Assemblée nationale, les conditions étaient réunies pour entreprendre la démarche de l'indépendance. Il fallait refuser l'intrusion de l'Empire dans notre vie démocratique, porter la cause devant la communauté internationale, formuler nos revendications, les formuler de façon précise, les faire voter par l'Assemblée nationale. Au lieu de cela, nous avons laissé passer l'occasion, nous avons capitulé. Et ce n'est pas Robert Bourassa qui allait mener le combat! L'histoire de Meech est une vraie honte. Dans cette affaire, Robert Bourassa a été d'une bassesse innommable. En 1995, nouvelle occasion de nous ressaisir. Nouvelle capitulation. Un référendum volé? Y a rien là! Passons à autre chose!

L'indépendance, dis-je, ne pouvait être le résultat que d'un combat ardu, ferme, méthodique. Nous ne l'avons pas livré. Nous ne l'avons pas livré dans l'arène politique. Nous ne l'avons pas livré non plus dans l'arène sociale. L'histoire de Mirabel est une véritable ignominie. On a exproprié des gens qui cultivaient les terres familiales depuis des générations. On a construit un aéroport qui devait être, au dire de Trudeau lui-même, la porte de l'Amérique du Nord. Mais Trudeau a dû apprendre que ce n'est pas Ottawa qui dirige ce pays, mais Toronto. Mirabel a été transféré à Toronto. Une véritable infamie, une insulte pour le Québec. Nos hommes politiques ont assisté au dépeçage de l'aéroport sans protester. Il y avait là une bataille à livrer, une occasion de faire prendre conscience aux Québécois du traitement que leur réserve le Canada. Il ne s'est à peu près rien passé. Même capitulation devant la fermeture de GM à Boisbriand et son transfert en Ontario. Et si on parlait de la loi 101 qui a été triturée par la Cour Suprême sans que nos hommes et nos femmes politiques s'opposent vraiment à ces intrusions de l'Empire dans le domaine de nos droits nationaux, culturels et spirituels les plus sacrés.

Il faut dire ici un mot du manque de sens politique des Québécois. Je pense au morcellement du mouvement indépendantiste après l'échec du Lac Meech. Tous ceux qui voulaient l'indépendance ou l'autonomie du Québec auraient dû comprendre qu'il fallait éviter de nous diviser, qu'il fallait d'abord faire l'indépendance, et après cela fonder des partis politiques différents. C'est ce manque de sens politique des Québécois qui permet au Parti libéral de diriger le Québec avec peut-être vingt pour cent des Québécois francophones vu que ces derniers sont éparpillés dans plusieurs partis alors que les anglophones, les néo-Québécois donnent le pouvoir à la petite minorité française fédéraliste libérale.

Ce à quoi nous assistons actuellement au Québec, c'est à une nouvelle capitulation. Le combat qui s'imposait n'a pas été livré, nous nous accommodons de la situation, dans l'inconscience, dans le renoncement à nos droits, dans une résignation suicidaire. On entend toutes les formes de raisonnements biaisés par lesquels on veut se donner bonne conscience. J'entendais l'autre jour des gens apparemment très sérieux qui disaient que nous serions toujours une minorité en Amérique du Nord, parce que nous sommes entourés de quelques centaines de millions d'Anglo-Saxons. Je réponds que nous serons une minorité tant que nous serons une province d'un pays anglophone. Un pays indépendant, même s'il n'a pas une très grosse population, n'est pas une minorité. La Hollande, qui est un pays d'à peu près notre poids, n'est pas une minorité. Elle est pourtant à côté d'un grand pays, l'Allemagne. La Hollande n'est pas menacée, parce qu'elle est autonome, indépendante, comme la Norvège, la Suède, la Finlande. Le seul moyen pour le Québec de garder son identité française, c'est d'être indépendant. Et d'ailleurs, c'est alors qu'il serait respecté par les autres pays d'Amérique, qu'il présenterait un intérêt différent d'une province plus ou moins anglicisée du Canada.

Le Québec, dis-je, vit une nouvelle capitulation. La volonté d'indépendance qui s'était manifestée à la fin du siècle dernier n'a pas été assumée par nos personnes politiques. Les combats qui s'imposaient n'ont pas été livrés, le peuple québécois ne sait où donner de la tête, il s'étirole dans un vide politique asphyxiant, délétère. Les célébrations qu'il a offertes récemment au prince William et à la princesse Kate sont le signe aberrant de cette aliénation. Les médias étaient pour beaucoup dans cette mascarade, mais les Québécois en majorité étaient heureux de célébrer les représentants du pouvoir qui les a dominés, persécutés, méprisés, niés. La plupart des Québécois veulent bien oublier que ces gens

représentent le pouvoir qui a écrasé dans le sang les défenseurs des droits démocratiques en 1837-1838, les Patriotes, qui a imposé dans le mépris et par la force l'Acte d'Union, le rapatriement unilatéral de la Constitution, etc. Si le premier ministre du Québec avait eu un peu de fierté, il aurait pu, dans la dignité, rappeler les implications historiques et politiques de cette propagande. Quand un homme est conquis jusqu'au fond de l'âme, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il conserve un peu de fierté et de dignité. On se serait attendu aussi à ce que la chef du Parti québécois dégage le sens de ces événements. Je ne l'ai pas entendue. Elle a gardé, à ma connaissance, un silence absolu. Quand je vous dis que ce que nous vivons c'est une nouvelle capitulation! Que nous ne livrons pas les batailles qui nous permettraient de sauvegarder notre dignité, de nous percevoir comme des êtres libres, indépendants! Je dis que les Québécois ont de nouveau capitulé, qu'ils acceptent de disparaître. La démarche d'affirmation du Québec qui animait la Révolution tranquille s'est transformée en un acte obstiné de refus de soi, de son histoire, de son identité. Jacques Beauchemin affirme que ce refus de soi était au coeur même du nationalisme de la Révolution tranquille.

Le nationalisme des années 60, écrit-il, ne se fonda pas sur «l'idée d'un legs, mais sur celle d'une rupture». Le Québec, dit-il, est habité par une «mauvaise conscience qui s'exprime dans un refus de soi».

Je ne partage pas tout à fait le point de vue de Jacques Beauchemin. Il me semble que le nationalisme de la Révolution tranquille était un acte d'affirmation plus que de refus de soi. Mais cet acte d'affirmation n'arrivant pas à passer dans les faits, à s'exprimer dans une démarche politique, a fini par se transformer en un refus de soi qui caractérise toujours les situations d'aliénation nationale. L'échec de la

démarche politique est responsable de cette catastrophe, mais il faut s'empresse d'ajouter que nombre de nos intellectuels, de nos enseignants, de nos personnes politiques, au lieu de s'engager dans la démarche qui s'imposait pour se libérer, ont adopté une démarche d'autoflagellation, de rupture avec l'histoire, de refus du Québec réel qui ne pouvait qu'engendrer la perplexité. Beaucoup de militants militent pour l'indépendance du Québec tout en reniant le Québec réel. Dans de telles conditions, le mouvement d'émancipation ne pouvait que se retrouver dans un cul-de-sac. Nous y sommes jusqu'au cou! □

Du laissez-faire au capitalisme d'État
(1800-1960)

REGARD SUR UNE ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

1800-1920: Des champs à la ville

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le Royaume-Uni a réussi, avec les ressources forestières de son territoire et de la Nouvelle-Angleterre, à combler ses besoins intérieurs. Toutefois, cette conjoncture se renverse au début du XIX^e siècle en raison de l'épuisement des richesses insulaires et de la Révolution étatsunienne de 1776 qui mettent fin à des sources d'approvisionnement précieuses. Afin de maintenir sa croissance économique, le Royaume-Uni dut s'alimenter à partir des forêts de la Scandinavie. Simultanément, pour bonifier les approvisionnements de bois en provenance de ses colonies nord-américaines, les Anglais fixent des tarifs préférentiels au détriment des fournisseurs européens. Cependant, les effets de cette tarification sont presque sans conséquence, les marchands britanniques préférant s'alimenter en Europe, en raison des coûts inférieurs des transports.

C'est un événement politique qui a pour effet de modifier les sources de ravitaillement en matière ligneuse des Britanniques. En mai 1803, un conflit éclate entre le Royaume-Uni et la France. Ayant un urgent besoin de bois

* Ph D.

pour la construction de frégates et devant tenir compte du Blocus continental imposé par l'empereur français Napoléon 1^{er} (1769-1821) qui empêche l'accès aux zones riveraines de la mer Baltique, le Royaume-Uni se retourne vers ses colonies nord-américaines qui disposent d'un immense bassin de ressources forestières.

Libre de tout tarif et malgré les frais de transport, le bois provenant d'Amérique du Nord devient rapidement concurrentiel par rapport aux importations scandinaves soutenant l'essor économique du Québec. L'exploitation forestière est le moteur de l'économie québécoise dès le début du XIX^e siècle. En parallèle, la construction navale marque l'entrée du Québec dans l'ère préindustrielle. Cette industrie qui fut longtemps l'assise fondamentale de la structure économique du pays connaît son apogée vers la décennie 1860. Les raisons qui contribuent au déclin du commerce de la matière ligneuse sont liées intimement à l'évolution technologique et aux décisions politiques prises au Royaume-Uni.

Le Québec est peu gratifié des ressources réclamées par les entreprises de la nouvelle vague manufacturière qui constituent les ingrédients de la Révolution industrielle. Le fer et le charbon sont presque absents des basses-terres du Saint-Laurent, aire géographique où est concentré l'œkoumène québécois. Ceci a pour effet de soustraire à l'économie québécoise une part importante de ce secteur lucratif. En contrepartie, l'Ontario et le nord-est des États-Unis, particulièrement avantagés par leurs ressources minières et leurs axes de transport, participent activement à la Révolution industrielle.

La carence en minerais dans les premières zones de colonisation et le déclin de l'industrie forestière ont pour effet de cantonner les Québécois francophones dans le secteur agri-

cole. Alors qu'en 1861 l'agriculture compte 108 121 membres ou 43,3 % de la population active, ce nombre s'établit à 217 061 (45,5 %), trente ans plus tard¹.

Ne possédant qu'un faible pouvoir d'attraction sur les investisseurs étrangers, mis à part sa main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, le Québec est boudé par l'industrialisation. Sauf pour quelques entrepreneurs actifs dans le textile, l'État québécois ne profite guère de cette manne. L'agriculture occupe toujours une place de choix même si les productions se spécialisent. Dans les régions ressources (p. ex. Saguenay-Lac-Saint-Jean) se développe une petite industrie artisanale axée vers la transformation des produits de la ferme, comme les sous-produits dérivés du lait, destinés aux marchés urbains. En 1871, vingt-cinq fabriques de beurre et de fromage sont en exploitation au Québec alors qu'en 1920 il y en a 1 808².

Ces nouveaux débouchés ne sont pas suffisants pour atténuer les problèmes économiques. Dès la seconde moitié du XX^e siècle, l'exode des campagnes s'effectue à un rythme soutenu. Les terres sont surpeuplées et épuisées en raison de leur surexploitation imputable à des techniques agricoles peu efficaces. Par ailleurs, avec le taux de naissance élevé que connaît le Québec rural au XIX^e siècle, les espaces disponibles aux fins de l'agriculture deviennent restreints.

En 1873, le déclin de l'économie québécoise est accéléré par le contexte économique international particulièrement défavorable aux investissements. Ce marasme perdure une ving-

1 CANADA. Ministère de l'Agriculture. *Recensements du Canada de 1871 et 1891, volume 5*, Ottawa.

2 QUÉBEC. Secrétariat de la province (1914) *Annuaire statistique de Québec 1914*, Québec, Bureau des statistiques, p. 234.

QUÉBEC. Secrétariat de la province (1921) *Annuaire statistique*, Québec, Bureau des statistiques, p. 283.

taine d'années, ce qui génère des conséquences désastreuses pour ce pays neuf en pleine construction. L'État fédéral, dans l'intention de soutenir le développement économique du Canada, adopte la *National Policy* dont l'objectif est de favoriser la création d'une aire géographique de commerce. L'imposition de tarifs douaniers aux importations, le peuplement intérieur et l'établissement d'un réseau ferroviaire continental doivent concourir à ce projet.

La politique fédérale a très peu avantagé le Québec. Les retombées qu'elle suscite, notamment dans le secteur ferroviaire, accentuent les disparités existantes entre le Québec et l'Ontario, ainsi qu'entre Montréal et les régions québécoises. Conçues dans une perspective de développement pancanadien, seule Montréal et quelques-unes de ses villes satellites ont réellement bénéficié de la *National Policy* au détriment du reste du Québec. En 1900, la métropole accapare 56 % de la valeur de la production manufacturière québécoise, alors qu'une ville comme Chicoutimi récolte moins d'un pour cent de cette activité³.

Les paysans abandonnent la terre, faute de pouvoir y vivre convenablement. Plusieurs se dirigent vers les grandes agglomérations. En 1881, 27,9 % des citoyens québécois résident en milieu urbain, comparativement à 56 % en 1921⁴. D'autres Québécois s'expatrient vers les États-Unis afin de ne pas demeurer les victimes du chômage.

Au cours de la décennie 1870, le secteur manufacturier naissant est encore peu développé pour assimiler ces masses de travailleurs issues des campagnes. Des milliers

3 CANADA. Bureau du recensement et de la statistique (1907). *Recensement du Canada de 1901. Bulletin II*, Industries du Canada, Ottawa, Ministère de l'Agriculture, p. 65-66.

4 CANADA. Ministère de l'Agriculture et Bureau fédéral de la statistique. *Recensements du Canada de 1881 et 1921*, Ottawa, Ministère du Commerce.

de Québécois se dirigent vers les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre où un emploi les attend en raison de la fulgurante croissance économique de cette région. De 1870 à 1930, le Québec vit partir plusieurs de ses fils et filles. La démographe Yolande Lavoie estime à environ 720 000 personnes, ou 7,8% de la population totale, le nombre de citoyens qui franchissent la frontière⁵.

Vers la décennie 1910, l'avènement d'une seconde révolution industrielle, fondée sur l'exploitation de ressources naturelles présentes au Québec, est le salut tant attendu pour résoudre l'hémorragie de la population émigrante vers les États-Unis qui abandonne la mère patrie à la recherche d'un gagne-pain. La nouvelle prospérité qui déferle sur l'Amérique du Nord dès 1897 ne tarde pas à produire ses fruits. À l'aube de la Grande Guerre (1914-1918), l'avenir du Québec repose sur la nécessité d'effectuer un virage industriel et d'abandonner son caractère exclusivement agricole.

L'approvisionnement énergétique constitue au milieu du XIX^e siècle un des problèmes fondamentaux qui retarde le développement industriel du Québec. Le charbon est la source d'énergie qui permet de faire fonctionner les forces motrices des fabriques de la première révolution industrielle. Cette ressource n'est pas accessible à proximité du fleuve Saint-Laurent. Les usines québécoises doivent donc en importer de l'Est canadien en vue de faire fonctionner leurs machines. Toutefois, ces entreprises sont peu nombreuses à s'y établir en raison des coûts qu'engendre le transport de la houille.

5 Lavoie, Yolande (1973). Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX^e et au XX^e siècles. -Cité dans: Charbonneau, Hubert (Éd.). *La population du Québec: Études prospectives*, Montréal, Boréal Express, p. 78.

L'énergie hydraulique reste le seul espoir pour l'industrialisation du Québec. La nation se voit comblée par la seconde vague industrielle qui s'annonce prometteuse pour l'économie québécoise. Entre 1900 et 1920, la structure économique du Québec fut fortement modifiée par la croissance du secteur secondaire. Plusieurs entreprises fortes consommatrices d'énergie s'établissent sur le territoire (p. ex. usines de pâtes et papier). Devant cette nouvelle ère, le pouvoir politique en place à Québec découvre que son territoire détient des avantages stratégiques indéniables pour le placer sur la voie de la prospérité. L'exploitation des richesses naturelles et, tout particulièrement, du potentiel hydraulique est perçue par les dirigeants gouvernementaux comme la clé pouvant enrayer l'émigration de leurs compatriotes vers les États-Unis.

Attirées par ces facteurs géographiques, des entreprises à capitaux étrangers (p. ex. Alcan) s'installent au Québec afin de profiter de ses importantes richesses naturelles. Ces compagnies sont une source de prospérité qui se répercute sur les revenus du gouvernement qui progressent de 102 % entre 1900 et 1914, passant de 4,3 à 8,8 M\$. Une part appréciable de ce revirement est imputable à l'augmentation des revenus émanant de l'impôt sur les entreprises (+404 %) et des gains provenant des terres publiques (+42,3 %) ⁶.

Cependant, la participation financière des francophones dans ces entreprises est faible. Résidant presque tous en campagne, ayant peine à subsister des ressources de la terre et à nourrir leurs grandes familles, ils sont mal placés pour accumuler des capitaux. La naissance au XIX^e siècle d'une petite bourgeoisie urbaine, composée de gens avec professions libérales et de dirigeants de petites entreprises, n'est pas suffisante pour créer des assises financières solides.

⁶ Bates, Stewart (1939). *Histoire financière des gouvernements canadiens*, Ottawa, Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, p. 156.

La Conquête anglaise de 1760 a des effets fondamentaux sur les destinées du peuple québécois, et ce, pendant plusieurs décennies. Les francophones dépossédés de leurs pouvoirs politiques, économiques et administratifs par le Royaume-Uni sont relégués à des rôles subalternes. Peu à peu, une collectivité bien structurée se développe autour de l'Église, ayant une fonction de stabilité normative s'intéressant à la socialisation des individus. Le clergé favorise l'établissement à la campagne des franco-catholiques pour qu'ils adonnent à l'agriculture. Ce milieu, isolé géographiquement de l'élément anglo-saxon de la nation est propice à la préservation de leur foi, de leur culture et de leur langue. Cette même volonté d'isolat incite l'Église à appuyer la poussée de fronts pionniers vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi.

Pendant plusieurs années, le clergé détient le contrôle sur le peuple francophone d'Amérique. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le mouvement de restructuration économique qui commence à déferler sur le Québec entraîne une modification profonde de l'organisation socio-économique. Dans toute cette métamorphose structurelle, la bourgeoisie traditionnelle, composée d'ultramontains et d'agriculteurs, craint l'altération de son pouvoir sur la société québécoise et de son rôle d'institutionnalisation des valeurs qu'ont su implanter les ecclésiastiques. Cette appréhension s'intensifie vers les années 1910 alors que l'industrialisation du Québec est irrémédiablement amorcée.

Faute de capitaux québécois suffisants, le gouvernement du Québec, appuyé par la bourgeoisie d'affaires favorable au mouvement d'industrialisation, invite les investisseurs étrangers, surtout britanniques et étatsuniens, à établir des manufactures en territoire québécois.

Pendant ce temps, l'Église prône la création de nouveaux fronts pionniers et la concentration des forces nationales pour assurer un développement économique respectant les valeurs de la société québécoise. Il est utile de préciser que le clergé ne rejette pas l'industrialisation comme mode de développement, mais plutôt les valeurs véhiculées par leurs initiateurs. Il est possible de penser que si ce mouvement avait été instauré par des entrepreneurs québécois, l'opposition des religieux et de l'élite traditionnelle aurait été réduite. C'est avant tout l'influence allogène qui est redoutée comme le démontre cet extrait de la revue de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, *Le Semeur*, datant de 1929 :

[...] les dangers qui menacent notre vie catholique et nationale sont plus nombreux et plus redoutables qu'à toute autre époque dans notre histoire. [...] L'industrialisme a brusquement transformé notre pays, changé du tout au tout notre manière de penser et d'agir. Il y a rupture avec les traditions protectrices, envahissement progressif de l'esprit de luxe et de jouissance⁷.

Dans ce contexte, l'élite traditionnelle défend les valeurs d'antan et favorise la perpétuation de la société terrienne.

Durant cette période, le développement du Québec est différé parce que les leviers de sa prospérité échappent à ses institutions et que ses conditions géographiques tardent à représenter une valeur économique. Le sort de la nation est entre les mains de décideurs exogènes qui sont influencés dans la localisation de leurs usines par des facteurs stratégiques. Laisse à la merci des capitaux allogènes, le développement du Québec est intimement lié à la présence ou à l'absence de ressources naturelles en demande sur les marchés nord-américains et internationaux.

7 Dubois, Eugène. « Que répondra la jeunesse interpellée? » *Le Semeur*, 25 (9), avril 1929, p. 233-234.

Avec des moyens réduits, les bourgeoisies traditionnelle et d'affaires, pour des ambitions divergentes, tentent dès la décennie 1870 de donner une impulsion à l'aménagement du territoire et au développement économique régional du Québec. La politique ferroviaire québécoise est un des principaux extrants du démarchage effectué auprès du gouvernement, projet géopolitique d'intervention souhaitée par les élites pour maîtriser les contraintes géographiques du territoire (p. ex. la distance)⁸.

1920-1960: Vers un monde nouveau

Voulant favoriser l'essor économique au Québec, les gouvernements qui se succèdent veillent à instaurer une gamme de privilèges spéciaux et d'alléchants dégrèvements fiscaux afin d'attirer les investissements de capitaux étrangers. Phénomène nouveau, des usines appartenant à de puissants conglomérats étatsuniens apparaissent un peu partout sur le territoire. C'est le début d'une nouvelle ère amorcée avec le premier conflit mondial et qui s'accroît avec la Seconde Guerre (1939-1945). L'arrivée de ces investissements ne cesse alors de s'amplifier. Les hostilités ayant placé les pays européens en mauvaise posture financière, leurs investissements en terre québécoise deviennent plus rarissimes, laissant le champ libre aux voisins du Sud⁹.

La réorientation de l'économie du Québec vers des activités de type industriel tablant sur ses avantages géographiques (p. ex. la présence de mines de fer), qui encourage son intégration au circuit commercial nord-américain, livre ses premiers fruits durant la décennie 1920. Bien que ce

8 Leclerc, Richard (1991). *La politique ferroviaire québécoise et l'organisation du territoire (1867-1990)*, Thèse de doctorat en géographie déposée à l'Université Laval, 613 p.

9 Blanchard, Raoul (1960). *Le Canada français: Province de Québec*, Montréal, Arthème Fayard, p. 183.

mouvement soit sérieusement ralenti par le krach boursier de 1929, ce processus est irréversible. Nonobstant les aspirations de certaines forces qui profitent de cette période de stagnation pour lancer la colonisation vers l'Abitibi-Témiscamingue et sur la marge de l'œkoumène québécois, avec l'appui financier du gouvernement du Québec¹⁰, cet intermède n'est que temporaire. La Seconde Guerre mondiale donne une nouvelle impulsion industrielle à l'économie nationale.

En Amérique du Nord, l'après-guerre inaugure le début d'une croissance sans précédent. Durant la décennie 1946-1956, le produit national brut par habitant au Québec augmente de 106%¹¹. Deux motifs sont à l'origine de ce nouvel essor. En premier lieu, les familles nord-américaines disposant de nombreuses épargnes ne demandent qu'à les consommer en biens durables. De plus, la capacité productive des principales puissances européennes ayant été fortement affaiblie par le conflit mondial, les États-Unis deviennent la planche de salut pour la réédification du Vieux Continent.

Ces facteurs conjugués postérieurement à la guerre de Corée (1950-1953) favorisent une augmentation phénoménale de 54,6% de la production mondiale de minerai de fer, entre 1950 et 1955¹². Le Québec, par sa position géographique privilégiée sur le continent nord-américain, devient

10 Le Discours sur le budget de 1951 révèle que durant l'année financière 1936-1937, le gouvernement consacre 9630031,14\$ à la colonisation, soit 13,8% de ses dépenses totales.

QUÉBEC. Département du Trésor (1951). *Discours sur le budget prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D., trésorier de la province, à l'Assemblée législative de Québec le 1^{er} mars 1951*, Québec, le département, p. 33.

11 QUÉBEC. Ministère de l'Industrie et du Commerce (1972) *Tableau types, Comptes économiques du Québec: Revenus et Dépenses 1946-1970*, Québec, Direction générale de la recherche et de la planification, p. 22-23.

12 CANADA. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (1984) *L'industrie canadienne du minerai de fer: Problèmes actuels et entrevus*, Ottawa, Division des minéraux ferreux, p. 19.

une des zones d'approvisionnement des États-Unis, ce que le premier ministre Maurice Duplessis (1890-1959) ne manque pas de faire valoir.

L'État québécois vit durant ces années ses plus belles heures du libéralisme économique qui atteint son apogée sous le règne Duplessiste (1936-1939 et 1944-1959). Dans le *Discours sur le budget de 1951*, le trésorier Onésime Gagnon (1888-1961) résume la philosophie économique guidant son gouvernement, en citant le pape Pie XII (1876-1958):

L'économie, pas plus d'ailleurs qu'aucune branche de l'activité humaine, n'est de sa nature une institution d'État: elle est à l'inverse, le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués...

Le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit... doit rester maître de ses décisions économiques...¹³

Ces gouvernants qui accueillent à bras ouverts les capitaux étatsuniens se trouvent à soutenir l'essor de l'économie québécoise. En parallèle, ils favorisent une plus grande soumission de l'État face aux investissements étrangers. Malgré son adhésion au credo du laisser-faire, le gouvernement du Québec ne se gêne pas pour intervenir et investir massivement afin d'aménager le territoire en infrastructures essentielles aux besoins logistiques des multinationales (p. ex. routes).

Durant cette période, le développement du territoire se déplace au-delà du 48^e parallèle. L'Abitibi est soulevée par un essor considérable, grâce à ses richesses minières et l'implantation de voies ferrées qui permettent leur transport vers les grands centres industriels nord-américains. Le même scénario se produit au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec.

13 QUÉBEC. Département du Trésor (1951). *Op.cit.*, p. 41.

La croissance se poursuit jusqu'au milieu de cette décennie. En 1957 s'amorce une des pires récessions économiques que le Québec a vécu depuis la Grande crise de 1929. La demande pour les produits de consommation et les matières premières subit une diminution importante à cause d'une saturation des marchés commerciaux internationaux. Ce marasme est intimement lié à l'entrée de pays en voie de développement dans certains secteurs industriels qui, grâce à une main-d'œuvre peu dispendieuse, arrive à produire des biens à des coûts inférieurs à ceux manufacturés au Québec. La fin de la reconstruction en Europe et de la guerre de Corée a pour conséquence d'amplifier ce mouvement. Le chômage connaît alors une remontée spectaculaire au Québec, la croissance économique stagne et les nouveaux investissements se font rares. Cette inertie se répercute surtout du côté des industries agricoles et d'extraction des richesses naturelles. C'est d'ailleurs dans ces deux secteurs que la majorité de la main-d'œuvre québécoise est active.

Durant les années 1950, prenant conscience de la quasi-colonisation et exploitation économique du Québec par des intérêts capitalistes étrangers, des groupes d'intellectuels ainsi que le mouvement syndical préconisent l'instauration de mesures sociales pour protéger les travailleurs contre les fluctuations économiques. Le seul moyen pour revivifier cette économie est d'octroyer un rôle majeur au gouvernement pour qu'il coordonne et finance un développement qui se veut plus affranchi des soubresauts de la conjoncture économique internationale. Le Parti libéral entame une lutte contre le régime de l'Union nationale qui vient de perdre son chef¹⁴. En 1960, des élections générales sont déclenchées. On accuse les unionistes d'avoir mené le pays

14 Maurice Duplessis est décédé le 7 septembre 1959 à Schefferville (Côte-Nord)

à un sous-développement sur tous les plans. Les libéraux proposent un éventail de réformes sociales, économiques et politiques majeures.

Élu lors du scrutin du 22 juin, le nouveau gouvernement met en place les premiers jalons de la Révolution tranquille. De nouvelles structures sont instaurées pour moderniser le Québec, comme le ministère de l'Éducation. Dans le domaine économique, il se donne un ensemble d'outils pour stimuler la souveraineté nationale dans certains secteurs d'activités stratégiques, telles Hydro-Québec et la Société générale de financement. C'est le début d'un temps nouveau.

Conclusion

D'un gouvernement non interventionniste tel qu'on l'a connu pendant plus d'un siècle, le Québec se dote dans les années 1960 d'une administration inspirée par un puissant esprit national, de même que par la théorie keynésienne. Le gouvernement du Québec est désormais le moteur du développement économique et collectif. Cette remise en question de l'idéologie traditionaliste, qui a soutenu longtemps la gestion publique, entraîne une profonde modification de la structure gouvernementale, ainsi que de ses missions. C'est ainsi que l'on assiste à la création de ministères et d'organismes dont la raison d'être est notamment de contribuer à la planification de leurs nouveaux mandats. □

Antoine Pageau St-Hilaire

POURQUOI LIRE LIONEL GROULX?

*Le passé n'éclairant plus l'avenir,
l'esprit marche dans les ténèbres*

Alexis de Tocqueville

L'abbé Groulx, prêtre, historien, professeur et écrivain, fut un des hommes qui marqua notre histoire et plus encore notre historiographie. Aujourd'hui, nous ne l'enseignons plus et le lisons très peu: dans les milieux intellectuels, nous l'avons complètement déclassé. En effet, plusieurs éléments de sa pensée et de son être répugnent profondément le Québec contemporain. Sa vocation religieuse n'aidant en rien, l'utilisation de l'idée de «race» et l'appel à un «nous» qui est tout ce qu'il y a de plus exclusif esquissent une pensée qui nous apparaît comme dangereuse. Certes, lire Groulx aujourd'hui ou – encore pire – le citer en public, c'est s'afficher à l'antipode de la rectitude politique. Ce serait aussi imprudent de le clamer tel quel et sans nuance au sens où la réalité qu'il décrit n'est pas la même que celle où nous vivons depuis, à tout le moins, la Révolution tranquille. Mais cela ne signifie pas qu'il faut juger l'abbé Groulx à la lumière de nos critères contemporains: ce serait commettre une critique anachronique, ce que trop voient aujourd'hui, à tort, comme un grand progrès intellectuel. On peut par exemple fermer *l'Histoire*

* Diplômé du Certificat sur les Œuvres Marquantes de la Culture Occidentale, Étudiant en philosophie, Université Laval.

de la guerre du Péloponnèse très rapidement, voyant toutes les atrocités de la guerre décrites par Thucydide. Se dire que la guerre c'est mal, et que Thucydide, s'il ne semble pas constamment la critiquer, est un malade sanguinaire et qu'il est certainement d'une méchanceté inouïe. Ou encore peut-on garder le livre ouvert et tâcher de le lire, déraciné des critères étroits que le monde contemporain nous impose. C'est ainsi et ainsi seulement que nous y verrons les trésors que l'oeuvre cache. À quelques degrés près, c'est de cette manière qu'il convient de s'attaquer à l'oeuvre de Groulx, en s'en faisant le complice pour découvrir ses idées, puis plus distant pour savoir les critiquer convenablement. Néanmoins, il semble qu'une lecture de Lionel Groulx s'impose. L'auteur donne à voir notamment une volonté humaine plus déterminante dans l'histoire que déterminée par celle-ci. De cette façon, Groulx tourne notre regard vers nos aïeux, nous incitant à un sentiment de reconnaissance pour ceux sans qui nous ne serions tout simplement pas. Ultimement, ses lecteurs sauront donc y trouver un sens historique qui malheureusement s'effrite en raison d'un certain progressisme appliqué à l'histoire et à la trudeauisation des esprits.

Volontarisme, histoire et politique

Une partie des communautés intellectuelles d'aujourd'hui tendent à considérer l'homme comme une construction sociale. L'humanité serait ballottée sur les flots d'une histoire qui est elle-même constituée de vecteurs sociaux qui se renouvellent constamment. Bien qu'elle ne soit pas complètement fausse, cette conception sociologique néglige ce qu'il y a d'encore plus fondamental – disons de plus proprement humain – dans l'histoire, la politique et la société : la volonté humaine. Cette idée n'est pas née de l'individualisme moderne, comme certains pourraient oser le croire. On la retrouve chez Plutarque, par exemple, un grec ancien

qui voyait certains grands hommes comme les pierres angulaires de l'histoire occidentale. Cette tradition se manifeste encore dans l'art de la bibliographie, mais elle perd de sa portée du point de vue historique à cause des personnages qui font l'objet de tels livres, mais aussi et peut-être surtout à cause de notre perception de ces dits personnages. On considère souvent les écrits biographiques comme des études portant sur des individus. On néglige ainsi que plusieurs personnages dont on a écrit la vie ont marqué l'histoire de façon significative, plus que bien d'autres. On oublie l'idée des grands hommes, peut-être parce qu'elle tient pour prémisses une certaine inégalité parmi les humains.

Quoi qu'il en soit, Lionel Groulx est de ceux qui observent l'histoire à travers les figures qui l'ont marqué bien plus que par les événements qui la décrivent. L'histoire et la politique sont pour Groulx davantage un mouvement de l'homme à la cité que de la cité à l'homme. Selon lui, l'histoire est le discours qui raconte les héros de la colonie et de la nation. Il célèbre le génie organisateur de Monseigneur de Laval, la bravoure sans précédent de Dollard-des-Ormeaux, le courage de Madeleine de Verchères, la ferveur de la vocation de Paul Chomedey de Maisonneuve, l'appétit d'explorateur du Père Marquette, et j'en passe. Selon Groulx, la vérité historique, c'est que sans ces hommes, nous serions autres. Peut-être ne serions-nous tout simplement plus. Ces personnages sont des *fondateurs* et des *conservateurs* de ce qu'il appelle la «race canadienne-française». Ils constituent ainsi le prisme à travers lequel nous pouvons observer l'histoire, l'écrire, la raconter, l'enseigner. Ils sont des objets de mémoire.

Miroir de notre ingratitude

Puisque les grands hommes canadiens-français ont été si déterminants dans le parcours existentiel de notre

peuple, nous leur devons, selon Groulx, une gratitude plus que considérable. L'admiration qui leur porte mettra aujourd'hui mal à l'aise plus d'un lecteur. C'est que l'ingratitude est un sentiment très populaire au Québec. Cela tient à une problématique générale qui s'applique à l'échelle individuelle comme collective: l'homme se considère de moins en moins comme un héritier. D'une part, l'individu croit qu'il ne doit rien à personne et tout à soi-même. Nous sommes, au Québec, une des rares populations au monde qui laisse mourir ses aînés dans des maisons de retraite. «Merci Papa et Maman de m'avoir élevé, mais maintenant, je m'en vais, adieu!» Du point de vue collectif, l'idée est *grosso modo* la même. Mais plus encore, notre rapport au passé est teinté d'un progressisme qui alimente cette ingratitude. C'est l'idée selon laquelle il y a dans l'histoire un progrès indéniable: aujourd'hui est mieux qu'hier, c'est certain! Si certain?

C'est ainsi en tout cas que le Québec a énormément de difficultés avec son passé, qu'il est si mal à l'aise lorsqu'il lui faut assumer son histoire. Nous avons fait, aux débuts des années 1960, une rupture radicale d'avec le clergé. La séparation entre l'Église et l'État que nous avons su faire, et qui n'est rien d'autre que la base du libéralisme démocratique et la condition *sine qua non* de l'arrivée du Québec moderne fut malheureusement accompagnée d'un profond ressentiment vis-à-vis de la religion catholique elle-même. Ressentiment donc, envers tout un pan de notre histoire. Cette allergie au christianisme, qu'une grande partie de la population québécoise cultive, corrobore la thèse progressiste de l'histoire: ce que nous faisons aujourd'hui est mieux que ce que nous avons fait hier. Peut-être. Mais comment – et Groulx insiste énormément sur cet aspect de notre histoire – aurions-nous survécu sans la religion catholique et sans l'œuvre des religieux?

Il ne s'agit pas de vouloir revenir au passé, dans un élan de nostalgie théologique aux allures moralisatrices, mais bien de savoir reconnaître ceux qui ont permis la survie de nos aïeux, de notre langue, de notre culture. Et de leur en savoir gré. Ceux qui ont permis l'histoire du Québec sont entre autres les membres du clergé catholique. Nous leur devons donc un minimum de respect, une gratitude qui doit rompre avec notre allergie au christianisme. Sans cela, il y aura toujours un profond malaise dans notre rapport au passé, une sorte de fracture dans notre histoire et qui ne permettra jamais de raconter et de transmettre la continuité pourtant présente dans l'histoire existentielle du Québec, celle de la question nationale. Comment en effet comprendre le passage de la survivance canadienne-française à la montée du Québec moderne et des options existentielles qu'elle laissait poindre, si nous n'ions une si gigantesque et importante partie de notre histoire? Lire Groulx est un antidote en ce sens qu'il est le miroir de notre ingratitude. Il nous la fait regretter, et nous rappelle du même coup que nous sommes non pas des individus vides de sens, mais des héritiers porteurs d'une histoire.

Le sens de l'histoire

C'est pourquoi, semble-t-il, l'oeuvre de Lionel Groulx est puissante: elle peut affaiblir le nihilisme politicohistorique présent pour le remplacer par ce que nous pourrions appeler le sens de l'histoire. Le multiculturalisme canadien, tel qu'implanté par Trudeau tragiquement lors du rapatriement de 1982, tend à une exacerbation du libéralisme aux dépens de l'idée du bien commun. C'est-à-dire que pour les trudeauistes, qu'on trouve autant du côté de la gauche multiculturelle que, malgré eux, chez ceux qui se réclament de la droite néolibérale, la collectivité n'est pas un tout harmonisé, mais rien de plus qu'une somme disparate d'individus. La communauté en devient du coup *dénationalisée*, ou *déshistoricisée*.

La communauté historique majoritaire avait jadis le devoir d'intégrer les nouveaux arrivants à son appartenance historique et culturelle. On lui dit maintenant qu'elle a le devoir de dissoudre son héritage pour s'accommoder aux héritages particuliers, multiples et disparates. C'est ainsi que nous avons perdu le sens historique et que certaines élites canadiennes et québécoises tentent de culpabiliser les tenants de la question nationale pour les rediriger vers un débat gauche-droite d'ordre social et économique. On oublie le parcours existentiel du Québec, on ne cherche plus à répondre à la question que celui-ci posait. Question trop pleine d'histoire. Question qui perd sa force, son statut fondamental, lorsque la communauté qu'elle interrogeait ne peut plus en être une.

Groulx, lui, nous rappelle que nous ne sommes pas que des individus. Il nous rappelle que nous sommes des *animaux politiques*, c'est-à-dire que nous appartenons nécessairement à un héritage historique, lequel est précieux, et qu'il faut à tout prix conserver pour ne pas se renier soi-même jusqu'à s'éteindre. Non pas s'éteindre physiquement et individuellement, mais collectivement et culturellement : se *folkloriser* dans le grand banquet multiculturel.

Ce que Groulx nous permet aujourd'hui, c'est de rendre à la politique une grandeur perdue. Une grandeur qui tient sur le sens de l'histoire, par opposition à une politique posthistorique qui est matérielle, mais non transcendante, car elle s'en tient au particulier et elle est confinée au *présentisme*. Voyant plus grand et visant plus haut, la grande politique saura ramener la question nationale au cœur des préoccupations publiques, lui redonner l'importance qu'elle mérite, en se rappelant toujours qu'elle doit s'inscrire dans une continuité historique, laquelle est l'âme même d'un peuple. □

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

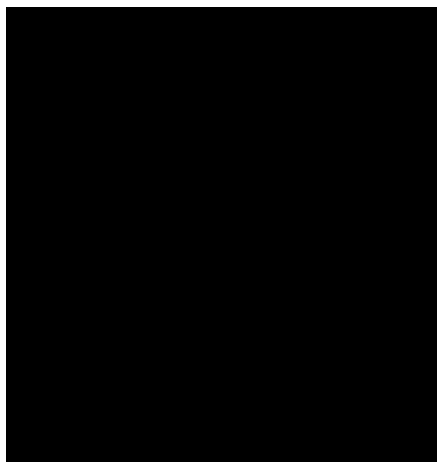
Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



DOSSIER



LA DÉMOCRATIE AU QUÉBEC: LES PARTIS CONTRE LES CITOYENS

Lorsqu'en 1977, la Loi sur le financement des partis politiques a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, ce fut sans doute mon plus grand moment de gloire! Être sous-ministre dans le gouvernement dirigé, à mes yeux, par le plus grand personnage politique de notre histoire, c'était déjà un grand privilège! Être affecté à son dossier de prédilection, la réforme des institutions politiques, c'était avoir tiré le gros lot! Et, chaque fois que René Lévesque réitérait sa conviction voulant que toute sa carrière politique eût été justifiée, si, comme bilan politique, il n'avait mené à bien que l'adoption de cette unique loi, aussi appelée loi 2, ma fierté était à son zénith!

Mais voilà que cette fierté est complètement bafouée, le 6 décembre 2012 – jour sombre s'il en est. Tenant depuis récemment les rênes du pouvoir, le parti, fondé par René Lévesque, vient de procéder au sabotage définitif de *la loi de René Lévesque*. C'est pourquoi il est temps, pour moi, de tirer ma révérence à la vie politique active.

Grâce au financement populaire, le projet de loi 2 de 1977 avait pour but principal de remettre le contrôle des partis politiques entre les mains des seuls citoyens. La loi 2 de

* Sous-ministre affecté à la réforme des institutions démocratiques dans le gouvernement Lévesque.

2012, quant à elle, rend ce financement populaire en mettant les choses au mieux, marginal ; et au pis, inutile. Tandis qu'avec la loi 2 de 1977 on tâchait de sortir l'État des partis, avec le plus récent on le met au cœur de leur financement. La première reposait sur l'adhésion volontaire des citoyens ; la seconde fait en sorte que l'État finance les partis, car, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, chaque fois qu'un électeur exerce son droit de vote, son geste se change en espèces sonnantes et trébuchantes. Autrement dit, la Loi sur le financement des partis politiques de 1977 « sortait l'argent de la politique », celle de 2012, à l'opposé, fait de l'acte même de voter un geste financier !

Par son contenu, la seconde loi 2 est en contradiction directe avec les principes et l'esprit de la première. On ne pouvait faire pire ! Quand une banque se fait voler, le geste le plus immédiat consiste généralement, non pas à modifier la loi des banques, mais à arrêter les voleurs ! La *banque du peuple* se fait voler depuis des années, et cela, toutes les fois que l'on s'écarte, par exemple, de la Loi sur le financement des partis politiques. Tout le monde savait, bien avant la mise sur pied de la commission Charbonneau, que la loi était contournée par tous les partis y compris le PQ. Enquêtant pour le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), le juge Jean Moisan l'avait, en effet, condamné de manière explicite dans son rapport du 12 juin 2006. Or, quand il y a un vol, il y a un voleur. Les premiers voleurs à blâmer, dans le contournement de la Loi sur le financement, ce ne sont pas les contributeurs illégaux, fussent-ils de la mafia, mais les receveurs illégaux. Il n'y aurait pas de donneurs s'il n'y avait pas de receveurs. Or les receveurs illégaux, les voleurs, ce sont les partis politiques !

Le mot est peut-être fort, mais il est juste. Ce sont les partis politiques qui devaient veiller à appliquer la Loi, mais voilà

que ces voleurs ont pris sur eux-mêmes de la modifier! Désormais, l'État remplace le citoyen! Si l'État est une notion juridique fondamentale, dans les faits, ce sont les personnes représentant les partis politiques à l'Assemblée nationale qui décident pour l'État. Aussi qu'ont-elles décidé? Elles ont opté pour ce qui suit:

- Lutter contre la corruption sans toucher aux personnes corrompues, c'est-à-dire elles-mêmes;
- Fixer, relativement aux contributions des citoyens, un plafond de 100 \$ pour mettre fin à l'utilisation de prête-noms, comme si la corruption politique se limitait aux prête-noms;
- Marginaliser les contributions des citoyens en éliminant le crédit d'impôt;
- Se servir elles-mêmes directement dans la caisse de l'État en s'attribuant des allocations sans avoir désormais à fournir de justifications au Directeur général des élections du Québec, ce qui équivaut à émettre un chèque en blanc puisque ce sont les partis qui en détermineront eux-mêmes le montant;
- Partager les allocations aux partis en proportion des votes obtenus par chacun d'eux à l'élection précédente. Il s'agit, ici, d'un des principes les plus conservateurs qui soient et qui reposent sur l'idée selon laquelle on considère les citoyens comme figés dans leurs opinions quatre années durant. C'est comme si la Ligue nationale de hockey donnait des allocations particulières aux équipes qui ont atteint la finale de la coupe Stanley l'année précédente et accordait la prérogative au gagnant de la coupe de déterminer la date des prochaines séries!

(Soit dit en passant, il faut saluer la remarquable compréhension de la proportionnalité qu'ont les partis lorsqu'ils se distribuent les fonds publics entre eux, alors que, après quarante ans de débats, ils n'ont pas encore compris ce même principe dans la distribution des sièges à l'Assemblée nationale!);

- Faire mine de s'attaquer au problème important des dépenses électorales. La limite théorique de la Loi électorale était de 11,5 millions \$. Les dépenses réelles des deux vieux partis ont été de l'ordre de 8 millions \$. La nouvelle loi baisse les dépenses permises à 8 millions \$! On n'aboutit à aucune diminution des dépenses réelles; on n'a fait qu'abaisser un seuil théorique qui n'avait jamais été atteint! Dire que la Coalition avenir Québec (CAQ), qui demandait un plafond de 4,5 millions de \$, et Québec solidaire (QS), qui se veut un parti citoyen, ont avalé cela! Belle hypocrisie!

De la loi 2 de 1977 à la loi 2 de 2012, on mesure l'immense dégringolade dans les exigences que la classe politique s'impose à elle-même. Y a-t-il quelqu'un de vraiment surpris que l'on soit aujourd'hui réduit à s'en remettre à la commission Charbonneau?

Les citoyens *versus* les élus

En 1977, j'ai eu la responsabilité du Secrétariat à la réforme électorale et parlementaire. Ma première initiative a été de faire, avec le concours d'une petite équipe de chercheurs, l'inventaire de ce que René Lévesque entendait par *réforme des institutions*. Cela s'est résumé en dix points et, donc, en autant de réformes. Cinq de ces réformes ont été effectivement mises en place par le gouvernement Lévesque, à savoir:

- la Loi du financement des partis politiques ;
- la refonte complète de la Loi électorale ;
- la Loi de la représentation électorale (carte) ;
- la Loi de la consultation populaire (référendum) ;
- la Loi sur l'accès aux documents publics.

Cinq autres sont restées en plan, ce sont les suivantes :

- la réforme du mode de scrutin

«Le présent mode de scrutin est démocratiquement infect»
(René Lévesque) ;

«Notre mode de scrutin continue d'être simpliste, brutal et taillé sur mesure pour assurer la prépondérance de gentlemen privilégiés et de ces groupes d'intérêt que sont les vieux partis» (René Lévesque) ;

Le projet de loi sur une « proportionnelle régionale », annoncé dans le discours inaugural du premier ministre, René Lévesque, a été laissé en plan à cause de la résistance du caucus des députés et celle d'un certain nombre de ministres. (J'aurais plaisir de vous faire parvenir copie du projet de loi par courriel.)

- l'introduction de l'initiative populaire

«Le Livre blanc (sur le référendum) évoquait l'initiative populaire que nous aimerions voir se développer au Québec comme pratique politique.» (René Lévesque, dans *La Passion du Québec*) ;

Le projet de loi sur l'initiative populaire a été laissé en plan (également disponible par courriel).

- les élections à date fixe

La prérogative du premier ministre l'autorisant à fixer la date des élections «est à remiser au plus tôt dans quelque musée de folklore tribal» (René Lévesque).

- l'élection du premier ministre au suffrage universel

«Un régime présidentiel, fondamentalement c'est la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir parlementaire. Le premier est alors détenu par un vrai Président, élu par tous les citoyens pour gouverner et administrer avec droit de choisir son cabinet n'importe où dans la société et non plus seulement parmi les effectifs forcément restreints d'un groupe parlementaire. Une fois débarrassé de cette encombrante présence gouvernementale, le Parlement peut alors se revaloriser sérieusement et non plus pour rire. Il a le loisir et la liberté de se désencarcener des partisaneries mesquines, d'assurer pleinement et professionnellement son rôle de législateur, de scrutateur des comptes publics et de contrepoids populaire à la puissance exécutive» (René Lévesque).

- la décentralisation des pouvoirs vers les régions

«La décentralisation est un vaste projet collectif qui renouvelle la façon de vivre en société et de s'administrer [...]. Elle est une conception démocratique de l'organisation sociale et politique fondée sur un nouveau partage des pouvoirs» (René Lévesque).

Le fondateur du Parti québécois, dès le départ, avait bien saisi que le vice fondamental était dans nos institutions mêmes. Citons-le: «Il faut bien le dire, nos institutions de type britannique étaient et demeurent faites sur mesure pour perpétuer l'allure de clubs privés, à la fois caricaturale et malsaine que s'y donnent volontiers les partis», et que la solution se trouvait dans de nouvelles institutions adaptées

à notre réalité et donc axées sur l'initiative populaire, la représentation proportionnelle, la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, les élections à date fixe et, enfin, la décentralisation des pouvoirs vers nos régions.

Cet ensemble de réformes, je l'ai appelé *l'héritage démocratique de René Lévesque*. J'ai passé trente-cinq années de ma vie à chercher à réaliser cet héritage. Force m'est de constater que là où il a le moins progressé, c'est au sein du Parti libéral (PLQ) et du Parti québécois (PQ); et où il a fait le plus de chemin, c'est dans l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Bien des gens, y compris parmi mes amis, n'ont jamais tout à fait compris ce que j'étais allé faire du côté de l'ADQ de Jean Allaire et de Mario Dumont. Pourtant, de 1999 à 2011, date de sa dissolution, l'ADQ avait inscrit à son programme officiel non pas une ou deux réformes proposées par René Lévesque, mais bien les cinq!

Pour mémoire, en 2000, Mario Dumont saisit l'Assemblée nationale du projet de loi 192 sur l'initiative populaire. Ce n'était pas n'importe quel projet, c'était celui de René Lévesque! Au PQ, non seulement personne ne le reconnaît, mais en outre le gouvernement de Lucien Bouchard refuse d'en débattre. En 2004, Dumont toujours dépose le premier projet de loi en vue d'établir les élections à date fixe. Au tour du gouvernement de Jean Charest de refuser d'ouvrir toute discussion. Le second projet à être déposé à l'Assemblée sur le même sujet est le projet de loi 496 d'Amir Khadir, en 2011. Ironiquement, ce projet du député de Mercier est un décalque de celui de Dumont! L'Assemblée nationale est actuellement saisie du troisième projet de loi sur les élections à date fixe (projet de loi 3). Curieusement, il ne reprend pas le modèle Dumont-Khadir, mais s'inspire plutôt de la loi fédérale. Enfin, l'ADQ a été le seul parti dans notre

histoire à avoir inscrit à son programme officiel la décentralisation au profit de gouvernements régionaux élus au suffrage universel et à faire adopter par ses instances «une Constitution pour le Québec». Laquelle incorpore les cinq *réformes Lévesque*.

Le 22 mai 2007, Daniel Turp, député du PQ de Mercier, a, pour sa part, déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 191 relatif à une *Constitution du Québec*, puis le 18 octobre 2007, le projet de loi 196 relatif à une *Constitution québécoise*. À la différence de l'ADQ, dont le premier article se lit comme suit: «La constitution est fondée sur la souveraineté populaire», les deux projets ci-dessus maintiennent les institutions britanniques actuelles et se fondent sur le Parlement plutôt que sur le peuple.

L'héritage de Lévesque s'est de nouveau retrouvé devant les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en 2002-2003. Il s'agit de la plus vaste consultation populaire de notre histoire sur la qualité de notre démocratie. Elle a été conduite par Claude Béland. Vingt-sept assemblées publiques dans vingt villes et seize régions ont abouti à un rassemblement de trois jours de mille citoyens venant de toutes nos régions. Ces derniers ont opté pour ce qui suit:

- la réforme du mode de scrutin (à 90 %);
- l'introduction de l'initiative populaire (à 80 %);
- des élections à date fixe (à 82 %);
- l'élection du premier ministre au suffrage universel (à 82 %);
- la décentralisation des pouvoirs vers les régions (à 77 %).

Cette liste des priorités relative aux réformes a été reprise par un mouvement issu des États généraux, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ) qui, encore aujourd'hui, est présidé par Claude Béland.

Le Parti québécois n'a pas été complètement absent de la démarche. Son programme actuel, adopté en 2011, prévoit qu'un gouvernement du PQ fera adopter par l'Assemblée nationale une constitution québécoise pour l'immédiat et créera une assemblée constituante pour préparer la Constitution de l'État d'après l'indépendance. La seconde évidemment est hypothétique. La première, comme toute constitution qui se veut démocratique, devrait être établie non pas par le Parlement, mais par une assemblée constituante citoyenne. Il reste encore à faire comprendre au PQ que l'État appartient à ses citoyens et donc que la souveraineté de l'État procède de la souveraineté populaire, et non pas l'inverse.

Cette erreur fondamentale est répétée dans le projet de loi du PQ sur l'identité québécoise (2012). Celui-ci prévoit que l'Assemblée nationale crée une commission parlementaire mandatée pour rédiger une constitution, commission formée de quinze députés désignés par les chefs de partis auxquels s'ajoutent quinze représentants de divers milieux nommés par le premier ministre après consultation du chef de l'Opposition officielle. Voilà une démarche de plus sous le contrôle des partis politiques ! C'est vite oublier que la légitimité des élus actuels et des personnes qu'elle désignerait tient de la présente constitution celle justement qu'il s'agit de remplacer ! En d'autres mots, les élus actuels n'ont pas la légitimité pour créer une nouvelle constitution. En démocratie, cette légitimité ne peut appartenir qu'aux citoyens. L'assemblée constituante doit être celle des citoyens à l'abri du contrôle des partis. Son acceptation finale doit se faire

non pas par un Parlement issu de la constitution actuelle, mais par l'ensemble des citoyens lors d'un référendum.

Sur un registre plus positif, après que le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville, eut participé à une importante consultation citoyenne, où il fut littéralement submergé par les opinions de tout un chacun, il a, le 25 août 2011, rendu public son rapport intitulé *Dix idées pour redonner confiance aux citoyens*. On y dresse quatre premières grandes solutions pour rétablir cette confiance, solutions qui sont les suivantes :

- élire le premier ministre au suffrage universel ;
- tenir des élections à date fixe ;
- doter le Québec d'un processus de référendums d'initiative populaire ;
- tenir un référendum sur le mode de scrutin.

Parallèlement, Sylvain Pagé, député de Labelle, a procédé à une consultation similaire. Rendu public le 8 septembre 2011 et intitulé *Manifeste pour une nouvelle culture politique*, son rapport recommande une longue série de réformes, dont celles-ci :

- l'initiative populaire ;
- les élections à date fixe ;
- la réforme du mode de scrutin ;
- la décentralisation des pouvoirs vers les régions.

Plus près de nous encore, Dominic Champagne, artiste québécois, a publié récemment un opuscule, intitulé *Le gouvernement invisible*, dans lequel l'auteur milite pour une réforme des institutions démocratiques centrée sur

- les élections à date fixe;
- l'initiative populaire;
- la représentation proportionnelle;
- une assemblée constituante;
- la limitation des mandats des élus.

En un mot comme en cent, depuis 1977, chaque fois que l'on consulte les citoyens sérieusement, l'on obtient les mêmes réponses! Faites vous-même l'essai! Évidemment, il ne faut pas utiliser un vocabulaire alambiqué. Les citoyens ne parlent pas la langue de bois, en revanche, ils connaissent fort bien les objectifs à poursuivre. Ce sont ces objectifs qu'il faut identifier bien avant que les spécialistes ne s'en mêlent. Par conséquent, posez les questions ci-dessous à vos amis, à des citoyens, ou encore à vous-même.

Seriez-vous d'accord:

- pour que les Québécois élisent le premier ministre directement, soit au suffrage universel?
- pour que les députés soient exemptés de la ligne de parti?
- pour qu'un parti qui obtient 24% des votes dans une élection se voie allouer 24% des sièges à l'Assemblée nationale?
- pour que les élections se tiennent à date fixe?

- pour que les régions aient plus de pouvoirs pour leur garantir un développement plus autonome ?
- pour que les citoyens puissent soumettre eux-mêmes un projet de loi à l'Assemblée nationale ?
- pour que le Québec se dote, dès aujourd'hui, de sa propre constitution ?

Je serais bien surpris que vous n'ayez pas répondu *oui* à chacune de ces questions ou du moins à la grande majorité ! Alors, demandez-vous pourquoi ces réformes ne sont pas encore réalisées. Et ne soyez pas surpris que le fossé continue à s'élargir entre les citoyens et leurs institutions politiques traditionnelles. C'est que les partis n'entendent rien. Pourtant, les citoyens s'expriment clairement ! Pour preuve, voici quelques courts extraits, tirés de différentes sources.

États généraux sur la réforme des institutions démocratiques :

«Le cœur citoyen, si on nous permet l'expression, est inquiet. Un profond sentiment de désabusement à l'égard de la politique traverse le Québec. La frustration du citoyen est palpable devant son impuissance à influencer, comme il le voudrait, sur les décisions qui ont un impact sur la vie et sur celles de ses pairs [...]. La dichotomie cœur-tête est présente et déchirante. Le citoyen a beau faire l'effort de comprendre la complexité de la vie démocratique dans notre monde moderne, il sent bien que les choses ne vont pas dans le sens souhaité. Il répète à satiété ne pas avoir le sentiment de participer activement et réellement aux destinées politiques, économiques et sociales du Québec» (*Rapport du Comité directeur des États généraux*, p. 21).

Bernard Drainville :

«Les Québécois ont perdu confiance envers leurs élus et leurs institutions démocratiques. Ils ne s'y reconnaissent plus. Ils ont l'impression de ne pas être entendus et pis

encore, de ne pas être écoutés par leurs représentants politiques. Ce cynisme [...] puise en grande partie sa source dans le sentiment qu'ont les citoyens d'être complètement écartés des décisions qui les touchent, de n'y être aucunement impliqués. [Je] ne puis que tirer une seule conclusion : la seule façon de remettre le Québec en marche, c'est de donner plus de pouvoir aux citoyens en renforçant considérablement leur prise sur les institutions démocratiques. Il ne faut plus que le citoyen se retrouve seul face au système, aux machines organisées des partis et des lobbies» (*Dix idées pour redonner confiance aux citoyens*», p. 154.).

Sylvain Pagé :

«Le cynisme politique se répand de plus en plus chez les Québécois. Pendant ce temps, une grande majorité des élus semble ignorer l'étendue du problème et continue d'exercer la politique de la vieille manière : une politique de confrontation et de publicité négative. Pour rétablir la confiance des citoyens et pour réaliser des projets de société porteurs d'avenir, une nouvelle culture politique est nécessaire» (*Manifeste pour une nouvelle culture*, p. 14).

Les gens des partis ne lisent peut-être pas les rapports, mais certainement les sondages. On connaît le sondage annuel de l'évaluation des politiciens par les citoyens. Comme l'affirmait le député de Marie-Victorin, lors d'un discours prononcé le 10 mai 2012 à l'Assemblée nationale alors qu'il était député de l'opposition : «Nos concitoyens ont perdu confiance en nous [...] notre crédibilité comme hommes et femmes politiques a atteint le même niveau que les vendeurs de chars usagés [sic].»

Sa constatation, si accablante qu'elle fût, n'était pas précise. En effet, un sondage, paru dans *Le Soleil* du 17 février 2003, il y a près de dix ans déjà, donnait 14% de popularité aux élus et 20% aux vendeurs de voitures d'occasion ! On a beau en rire, ce n'est à l'évidence pas drôle !

Évidemment qu'il y a une crise des institutions. Ce ne sont pas nos institutions.

On sait pertinemment bien que nos institutions sont britanniques. Elles sont issues de la culture politique britannique et nous sont venues, on l'oublie souvent, par voie de conquête militaire. Or, la culture politique québécoise est aux antipodes de celle des Anglais. En effet, la société britannique est monarchiste, protestante, individualiste et capitaliste. La société québécoise est, au contraire, antimonarchiste ou républicaine (même si le mot lui-même tarde à s'implanter), catholique, coopérative et sociale-démocrate.

Notre survie même a planté fermement en nous un très profond sens de la solidarité, de la concertation et du destin commun. Or, hérités tour à tour de l'Angleterre, le système parlementaire et le mode de scrutin sont fondés sur des valeurs contraires. Le système parlementaire favorise la confrontation et la rivalité: il place face à face le gouvernement de Sa Majesté et la loyale Opposition de Sa Majesté dans un perpétuel duel simplificateur, où un dialogue de sourds oppose les bons aux méchants, les bleus aux rouges, les fédéralistes aux souverainistes. Un cul-de-sac érigé en système! Et ce système s'étend en dehors du Parlement. Ainsi, on pourrait penser qu'il serait utile que l'on soit à la fois *lucide* et *solidaire*. Mais notre petit système d'incontournable compétition en fait tout de suite un débat entre contraires!

Le *scrutin anglais* est le petit frère de l'autre. Sa mission est de déformer l'expression de la volonté populaire pour la rapetisser justement à un système de deux partis seulement (avec généralement un troisième qui aspire à entrer dans leur club sélect). En dépit de la grande pièce de théâtre qui se joue à l'Assemblée nationale, les deux vieux partis

s'entendent comme larrons en foire pour se succéder au pouvoir. Chacun prétend qu'il *fera de la politique autrement*, mais comme le dit bien la sagesse populaire et l'illustre bien le gouvernement Marois, le résultat finalement est le même : *blanc bonnet, bonnet blanc !*

Il faut croire que les Anglais sont heureux avec leurs institutions. En tous les cas, il faut le leur souhaiter. Néanmoins, qui peut prétendre que les Québécois, hormis ceux de la classe politique traditionnelle qui y font carrière, se reconnaissent vraiment dans un régime, où l'on affirme :

- que *sa* Reine est la reine d'Angleterre (et la chef de l'Église anglicane!);
- que son Parlement est souverain, alors que le seul vrai centre de souveraineté est le bureau du premier ministre;
- que son peuple élit le gouvernement, alors que, dans les faits, ce sont les partis politiques qui déterminent qui sera premier ministre;
- que son Assemblée nationale représente le peuple, alors que le vote, exprimé par ce dernier, est constamment déformé pour servir les intérêts des partis;
- que son peuple élit des députés pour le représenter, mais que ceux-ci sont soumis à la discipline de parti;
- que son peuple ne s'est jamais donné une constitution de plein gré, mais que ses gouvernements se soumettent à celle qu'il a, en connaissance de cause, refusée;
- que son peuple vit au sein d'une confédération, alors qu'en réalité elle en est à des années-lumière ?

Comment expliquer que, depuis longtemps, un peuple vit en marge de ses institutions, sinon par le fait que, ici comme ailleurs, ses petites élites ont très bien appris à coucher dans le lit du pouvoir venu d'ailleurs en se gardant d'en modifier les règles? Et, cela vaut manifestement pour celles du parti qui prétend vouloir amener le Québec à son indépendance! Le PQ de René Lévesque avait comme ligne d'action de transformer les institutions traditionnelles du Québec. Devenu avant tout une machine électorale, le PQ d'aujourd'hui ne survit que par ces institutions désuètes. Pendant que sommeille l'idée d'indépendance du pays, il se maintient exclusivement au pouvoir à cause du mode de scrutin. Pour l'heure, s'il forme le gouvernement, c'est avec seulement 31.9% de soutien populaire, le plus faible de notre histoire!

British government is party politics

Un professeur britannique a bien résumé le système politique anglais: en régime anglais, le gouvernement du peuple, c'est le gouvernement d'un parti. Tandis que les Révolutions américaine et française ont, chacune à sa manière, transféré le pouvoir de la monarchie au peuple, la Révolution anglaise de 1688, tout en maintenant la forme monarchique, a cédé les pouvoirs du roi au Parlement. Oui, oui, au Parlement, non pas au peuple! Le Parlement, ce sont les partis politiques. La *révolution anglaise* en est encore là, trois cent vingt-cinq ans plus tard. Le pouvoir réel est entre les mains des partis politiques, réduits, pour les besoins du pouvoir, au nombre de deux. Les partis politiques sont entre les mains de leurs chefs. Ceux-ci sont choisis à l'intérieur des partis, bien loin du suffrage universel des citoyens. Ils imposent la ligne de parti à leurs députés loin, loin de l'écoute des citoyens.

Il s'ensuit que la participation réelle des citoyens, dans une démocratie où ils sont censés être les maîtres, est réduite à

apposer un X pour un candidat dans l'une des cent vingt-cinq circonscriptions. Les partis s'occupent du reste. Pour s'en convaincre, citons Lévesque :

« On sera toujours aux prises avec le bon vieux système parlementaire à la britannique : le gouvernement faisant partie intégrante d'un parlement soi-disant souverain, mais en réalité ficelé par la ligne de parti et asservi à toutes fins utiles [sic] à la dictature effective du cabinet du premier ministre et de son entourage. »

Dictature... Le mot est lâché. En régime parlementaire britannique, le premier ministre a des pouvoirs beaucoup plus larges et immensément plus discrétionnaires que le chef de gouvernement en régime présidentiel. En effet, le premier ministre, sans jamais recevoir de mandat direct du peuple, assume tour à tour une pléiade de fonctions, que voici : chef de son parti, chef du gouvernement, chef du Parlement, chef de l'Administration et chef réel de l'État. Ce faisant, à sa guise, il convoque, proroge et dissout l'Assemblée nationale. Selon son bon vouloir, il nomme sous-ministres, dirigeants des sociétés d'État, juges des cours du Québec ; il choisit le directeur de la Sûreté du Québec et même, le chef de police de Montréal ! De plus, il est celui qui approuve 99 % des projets de loi soumis à l'Assemblée nationale, qui détermine le budget de l'État, qui organise ou réorganise, comme il lui plaît, l'administration publique et, enfin, qui détient un droit de vie ou de mort sur nos municipalités.

En somme, le Québec ressemble à une vaste copropriété de huit millions de propriétaires. Évidemment, l'affaire est trop grosse pour que tout le monde prenne toutes les décisions tout le temps. *L'histoire veut qu'on ait* adopté un système de gérance, où le gérant détient un contrat de cinq ans maximum. Cependant, avec le passage du temps, les propriétaires se rendent de plus en plus compte que le gérant *fait*

à sa tête. C'est lui qui détermine le moment où son contrat entre en vigueur et se termine; qui choisit les règles selon lesquelles on élit le gérant; qui puise librement dans l'argent de la copropriété pour financer son élection, ou rembourser ses dépenses, ou encore se donner des services dits *de recherche* et autres. C'est lui qui verra à la nomination du Directeur de ces élections; qui réaménagera le vote exprimé par les propriétaires pour qu'ils lui donnent une majorité disproportionnée; qui, au besoin, fera même fi du vote des propriétaires en se proclamant lui-même élu même par une minorité! C'est lui encore qui contrôle de façon absolue les finances de la copropriété, faisant miroiter aux propriétaires, selon qu'il est en élection ou non, qu'elles soient inépuisables ou, au contraire, réduites à une faible marge. Même que, au nom de la loi de la concurrence, dans ses transactions, le gérant se croit justifié de ne pas informer les propriétaires quand il brade des pans du territoire national ou encore nos richesses naturelles. Lorsque les propriétaires exigeront massivement une enquête sur la corruption où ils le soupçonnent d'être impliqué, il fera la sourde oreille ou l'autruche. Et cela, même si, depuis des années, les propriétaires crient leur perte de foi dans son système de gérance et que, depuis une vingtaine d'années, ils lui accordent moins de confiance qu'aux vendeurs de voitures d'occasion! Que reste-t-il aux propriétaires à faire? Il lui faudrait changer non seulement le gérant, mais surtout de système de gérance! Mais, comment fait-on? Il faut se conformer aux règles établies par le gérant!

Avec le régime parlementaire britannique et le mode de scrutin qui l'aggrave, les Québécois vivent dans un régime d'usurpation du pouvoir citoyen par les partis politiques. On mesure toute la force d'intuition d'un René Lévesque qui a voulu que son premier – et plus important – geste soit de faire des électeurs les propriétaires exclusifs des partis poli-

tiques. On constate aujourd'hui l'immense recul parcouru, puisque la nouvelle loi sur le financement banalise la contribution des électeurs et veille à ce que les partis politiques soient entretenus par l'État. « Il ne faut pas que le citoyen se retrouve seul face au système, aux machines organisées des partis et des lobbies », avait écrit l'actuel ministre des Institutions démocratiques dans son rapport intitulé, on s'en souvient, *Dix idées pour redonner confiance aux citoyens*. Avec la nouvelle loi 2, voilà les citoyens plus seuls que jamais devant les machines des partis !

La souveraineté populaire avant la souveraineté de l'État :
« We the People »

En usurpant le pouvoir citoyen, le Parti libéral vole le peuple dans ce qu'il est. En usurpant le pouvoir citoyen, le Parti québécois, quant à lui, fait bien pis : il vole le peuple dans ce qu'il voudrait et pourrait être ! Quarante-cinq ans après sa fondation, le PQ a entraîné le projet de société qu'aurait pu être la souveraineté dans un cul-de-sac. Comment ? Essentiellement, en le rapetissant à un projet de parti politique. Parce que, hélas !, l'indépendance, on le sait, est devenue la propriété du PQ. Il en détermine le contenu, la stratégie, les étapes et la date. Tandis que Pauline Marois dit que l'*initiative populaire* doit être subordonnée à l'initiative partisane, Gilles Duceppe affirme, pour sa part, qu'il nous faudrait un nouveau mode de scrutin, un scrutin à deux tours. Pourquoi ? Parce qu'il permet une coalition des souverainistes ! Mais, que fait-on du principe qu'un mode de scrutin, c'est fait pour les citoyens, et non pas pour les partis politiques ! On proclame solennellement la patrie avant le parti, quand, dans les faits, la patrie est continuellement passée au moulinet du parti. Les institutions nouvelles que réclament les Québécois et qui peuvent être largement mises sur pied dès maintenant, notamment, par une consti-

tution pour aujourd'hui doivent attendre qu'on ait d'abord répondu *oui* au Parti québécois. La souveraineté que le PQ réclame n'est pas celle des citoyens, celle de *We the People...* mais celle de l'État. Celle-là justement est la chasse gardée des partis politiques.

Dès aujourd'hui, combien serait plus fertile la démarche pour rebâtir un pays, si elle était entreprise à **partir des citoyens** et en fonction du pouvoir citoyen. Combien plus authentiquement *distincte* cette société serait,

- si elle élisait son chef de l'exécutif au suffrage universel ;
- si son Assemblée nationale reflétait fidèlement la volonté populaire ;
- si ses députés libérés de la discipline de parti étaient de vrais législateurs et avaient un réel contrôle sur l'administration publique ;
- si ses régions avaient l'initiative et la maîtrise politique de leur propre développement ;
- si les citoyens avaient l'initiative des lois.

Bref, ce qui importe, c'est que cette société *se constitue*. Se donner une constitution, c'est énoncer ses valeurs fondamentales, offrir une vision de la société pour demain, déterminer comment on entend se gouverner et aménager l'exercice du pouvoir non seulement à Québec, mais encore sur l'ensemble du territoire.

Se constituer, c'est d'abord proclamer, comme c'est le cas à l'article 1 de la Constitution suédoise, que : « Tout pouvoir émane du peuple ». Or, les deux projets de constitution, soumis par le PQ en 2007, commencent comme suit : « Nous, le peuple » Ces mots restent suspendus en l'air, il n'y a pas de verbe ! Il

faudrait imiter la Constitution américaine, dans laquelle il est écrit ces premiers mots: «Nous le peuple ordonnons et établissons la présente constitution.» Dans les projets du PQ, on y lit ceci à la place: «Le Parlement décrète ce qui suit [...]» Encore un beau cas où la primauté du Parlement, donc des partis, l'emporte sur la souveraineté populaire! Pour revenir à l'image de la copropriété, c'est comme si le gérant s'arrogeait l'immense pouvoir de refaire l'ensemble des règles du condominium au lieu d'en laisser l'initiative aux propriétaires.

Une traversée du Québec à mon goût

Avant même qu'elle n'ait été prononcée, j'ai toujours été inspiré par le contenu d'une réponse que René Lévesque donnait en entrevue à la fin de sa carrière et qui, en réalité, avait fondé toute son action politique. La question de la revue *L'Actualité* (octobre 1985) posée à Lévesque était la suivante: «Au moment de quitter la vie politique, que souhaitez-vous comme avenir politique au peuple québécois?» Et, Lévesque de répondre: «Qu'il se rende compte d'un fait primordial: qu'il est probablement un des deux ou trois peuples les plus *le fun*, les plus intéressants, les plus capables d'aujourd'hui.»

Il est de la nature des élites, sinon de mépriser carrément le peuple, tout au moins de mener son propre combat au mépris de celui du peuple. Ici, tout comme ailleurs, ce fut le cas. Ce l'est encore. La monarchie française a abandonné le Québec. Le haut clergé québécois s'est rangé du côté de la Couronne britannique. Nos hommes d'affaires, notaires et communautés religieuses n'ont protégé qu'eux-mêmes dans l'acte de la Confédération. Aujourd'hui, une élite nationaliste mène une bataille négative, défaitiste, querelleuse, où nous serions les perpétuelles victimes des Anglais et du fédéralisme, et où la prise de conscience de nos malheurs nous mènerait à un État nouveau!

La réalité est bien différente. Depuis la découverte de l'Amérique, il existe sur ce territoire, d'abord canadien, puis canadien-français et, enfin, québécois, un peuple *l'fun*, intéressant et capable, mais à qui son élite politique refuse de donner les conditions pour se gouverner lui-même. Ce peuple, il *pète* le feu culturellement. Il est très riche socialement, notamment, quant à l'émancipation inégalée dans le monde, sinon chez les Scandinaves, de la femme québécoise. De plus, il s'est bâti économiquement en un temps record, mais, MAIS, il souffre d'être dépossédé politiquement. Il est beau non pas à cause de, mais en dépit de sa classe politique dirigeante. Comme l'exprimait tout récemment Fred Pellerin: « Il y a la *fluidité* québécoise, mais une chance qu'il y a le peuple! » Que serait-il, ce peuple, si, à sa fougue culturelle, à sa force sociale et à son dynamisme économique, il y ajoutait le pouvoir de décider par lui-même et pour lui-même? Quelle revalorisation de la classe politique pourrait s'opérer, si le peuple choisissait lui-même le premier ministre! Quel admirable instrument collectif pourrait être l'Assemblée nationale, si on la fondait enfin sur la volonté nationale! Enfin, quel État modèle pourrait s'exprimer ici à travers une constitution qui, pour la toute première fois en quatre cents ans d'histoire, serait l'œuvre des citoyens d'ici!

L'hiver des institutions appelle un printemps citoyen

Heureusement que les citoyens savent se mobiliser en dépit de leurs institutions sclérosées. Pour n'en rester qu'aux événements récents, c'est la pression populaire qui a fini par donner naissance à la commission Charbonneau. Qui aurait pu prédire qu'en l'espace de quelques semaines la vieille classe politique se verrait délester de Jean Charest, de Gérald Tremblay et de Gilles Vaillancourt? Et ça ne fait que commencer! Ce sont les étudiants essentiellement qui

ont eu la tête d'abord de la ministre de l'Éducation, puis du premier ministre. Il faut souhaiter que Léo ne se fasse pas bouffer par son parti, que Gabriel donne un sens large aux mots *travaux communautaires*, que Martine poursuive son combat et que les centaines, peut-être les milliers de jeunes qu'ils ont éveillés trouvent un écho à leurs aspirations.

Si, du haut de mes soixante-seize ans, je peux me permettre de donner un conseil aux jeunes, ce serait celui de lire l'opuscule d'un nouveau venu à la politique. Dominic Champagne a réussi à faire marcher dans la rue 300 000 personnes à l'unisson à l'occasion du Jour de la Terre de 2012. Dans *Le gouvernement invisible*, il a cette merveilleuse réflexion : « Je rêve d'une force politique qui puisse se mettre en phase avec l'extraordinaire élan de démocratie et de mobilisation citoyenne que le Québec a connu ces derniers temps. »

De mon point de vue, ce livre se lit comme la mise à jour d'*Option Québec*, de René Lévesque. À l'instar de ce dernier, Champagne rompt avec le nationalisme diviseur et voit le Québec comme « l'un des endroits où le bonheur par habitant est l'un des plus élevés [et comme] l'un des pays les plus riches au monde ». Il écarte la victimisation comme base de combat et l'hostilité comme carburant. Il appelle, au contraire, à partir « du pays réel qui existe aujourd'hui », au rassemblement ; il se place au-delà des questions d'ordres ethniques ou de clivages gauche-droite. Il ne craint pas de mettre le cap sur des défis de taille, à savoir « faire du Québec une puissance mondiale en énergie verte ». Enfin, il fait le lien avec les institutions :

« La solution pour les peuples passe par la reprise en main de leurs institutions politiques [...]. Je n'ai aucun doute sur le fait que nous ayons le potentiel et la capacité de nous gouverner et que nous saurions mieux œuvrer pour le bonheur de tous avec une nouvelle Constitution pour le Québec. »

En cela Champagne rejoint encore Option-Québec :

« Il n'y a rien d'aussi fondamental dans une société que la question de ses institutions, de ses structures politiques qui forment le cadre de la vie de tout le monde et de toutes les activités. » (René Lévesque)

Comblé par la traversée

Si j'accroche mes patins avec l'amère déception de voir le parti que j'ai contribué avec bien d'autres à fonder en 1968 devenir la toute petite chose politique qu'il est aujourd'hui, en revanche je n'ai pas le plus petit regret pour l'ensemble de ma traversée du Québec. Je fus d'abord étudiant, ensuite professeur, puis militant dans l'Opposition comme au gouvernement, puis chercheur, puis sous-ministre et, enfin, professeur en fin de carrière. Il m'a été donné de me frotter tout au long de ma vie aux magnifiques qualités des citoyennes et des citoyens d'ici. J'en sais quelque chose de leur ténacité, solidarité, créativité, intensité, enthousiasme, ouverture, tolérance et attachement à leur communauté.

Je serai toujours profondément ému du fait que ma vie s'est déroulée à l'ombre de géants. Géant moral, d'abord : Jean Piché p.s.s., qui donnait un extraordinaire cours de philosophie, axé sur la notion d'amitié. Géant intellectuel : Jean Meynaud, lequel alliait une immense réserve de connaissances à une non moins grande réserve d'humilité. Et bien sûr, mes trois géants politiques. Il s'agit de Robert Burns, chez qui amitié et équité sont synonymes ; de Claude Béland, « monsieur coopératisme », « monsieur démocratie », le prototype même du parfait citoyen, et de René Lévesque, dont l'histoire d'amour avec son peuple représente, selon moi, l'apogée de la vie politique des Québécois.

Je me garderai de nommer une seule des dizaines, des centaines, voire des milliers de personnes qui ont alimenté ma vie de citoyen. Les plus proches ne sentiront pas le besoin d'être désignées. Elles connaissent bien notre lien d'amitié. Les autres personnes peuvent difficilement être nommées puisque ce sont des jeunes à qui j'ai enseigné; des militants avec qui je me suis battu; des collègues avec qui j'ai travaillé; des gens dans toutes les régions que j'ai eu la chance de rencontrer. À tout ce beau monde, je leur dis : merci d'être ce que vous êtes et merci d'en avoir partagé une part avec moi.

Comme je l'ai fait à de multiples occasions, en particulier avec mes étudiants, je cède les dernières paroles à Jean-Jacques Rousseau, dont l'extrait est tiré de son *Contrat social* :

«Il ne peut y avoir de patriotisme sans liberté; de liberté sans vertu; de vertu sans citoyens. Créez des citoyens et vous aurez tout ce dont vous avez besoin; sans eux, vous n'aurez rien que des esclaves avilis, à commencer par les autorités de l'État.»

Le 6 janvier 2013

Ce qui cherche à naître

Robert Laplante



*Prolongement du premier recueil paru sous le titre de **Chronique de l'enfermement** décrivant la mise en place du dispositif canadien destiné à consacrer la minorisation définitive du Québec, **Ce qui cherche à naître** réunit des textes de la deuxième moitié du cycle post-référendaire pour contribuer à la recomposition en cours des forces nationales.*

L'Action
NATIONALE
ÉDITEUR

**Disponible à la boutique internet,
par la poste et par téléphone (25 \$ TTC)**

(coordonnées page 144)

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

36 pages couleurs

format tabloïd

3 numéros par année



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533
À la boutique internet

www.action-nationale.qc.ca

La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

LIRE



LAURENCE MONNOT

La politique de sélection des immigrants au Québec, Hurtubise, 2012, 216 pages

En France, où l'immigration dite subie est la norme, l'idée d'instaurer une véritable politique d'immigration comme celle du Québec paraît souhaitable aux yeux de plusieurs afin d'exercer un meilleur contrôle sur les flux d'immigrants et leur composition. C'est dans cette perspective que Laurence Monnot, journaliste française, a consacré sa thèse de doctorat à la politique d'immigration du Québec et a écrit le livre *La politique de sélection des immigrants au Québec*.

L'auteure décrit d'abord l'historique des objectifs et politiques d'immigration du Canada et les événements qui ont peu à peu poussé le Québec à rapatrier les compétences dans le domaine. Jusqu'aux années 1960, l'immigration servait de manière plus ou moins assumée par le gouvernement fédéral à assurer la dominance britannique dans le pays. Conjonctuellement, d'autres groupes ethniques ont percé les mailles – on pense par exemple à la venue de Chinois pour la construction des chemins de fer –, mais dans l'ensemble, tout au long du XIX^e et du début du XX^e siècle, une série de restrictions telles que le refus des immigrants « appartenant à une race réputée impropre au climat ou aux exigences du Canada » ou la limitation des

« ressortissants issus de nationalités indésirables » servaient de critères subjectifs aux agents d'immigration pour contrôler la composition ethnolinguistique des flux migratoires afin de ne pas altérer les « spécificités canadiennes », c'est-à-dire une population blanche, anglophone et protestante ou facilement assimilable à celle-ci. En 1947, l'immigration était ainsi limitée aux Britanniques, Néo-Zélandais, Australiens et Américains, auxquels, sous la pression des Canadiens français, se sont en principe ajoutés en 1948 les Français, bien que les agents fédéraux utilisaient leur pouvoir discrétionnaire pour refuser de manière quasi systématique leurs venues en les soupçonnant d'accointance communiste ou nazie. À Montréal, avant les années 1950, la diversité culturelle était ainsi plutôt limitée. Il y avait les deux peuples fondateurs, les Canadiens français et anglais, ainsi que de petites communautés italienne et juive. Le reste du Québec, à l'exception de quelques enclaves anglophones, était quant à lui 100 % de descendance française. En somme, ce rappel historique montre que le fantasme d'un Québec et d'un Canada multiculturels, diversifiés et métissés est en fait assez récent. Historiquement, l'immigration au Canada visait non pas une plus grande diversité, mais plutôt sa restriction, en noyant notamment la minorité canadienne-française dans l'hégémonie d'une population d'origine britannique.

Les critères ethnoraciaux prirent fin dans les années 1960. Toutefois, l'établissement des premières grilles de sélection basées sur le capital humain et gérées par le gouvernement fédéral ne changea pas la sous-représentation de l'immigration susceptible de s'intégrer aux Canadiens français. De fait, le rapport Brossard de 1965 souligne que durant les années précédentes, seulement 3 % des immigrants sont francophones, alors que 60 % sont anglophones. L'Assemblée nationale du Québec prend alors pleinement

conscience que l'immigration est utilisée comme un instrument de submersion démographique du français par le gouvernement fédéral et commence les premières actions visant à accorder au Québec un plus grand contrôle sur la sélection des immigrants à sa destination. La succession des accords accorde peu à peu au Québec plus de pouvoirs, d'abord avec un droit d'avis sur les candidats à destination du Québec jusqu'aux pouvoirs exclusifs sur la sélection des immigrants économiques, en passant par le rapatriement des compétences en matière d'intégration. L'idée derrière ces discussions est toutefois claire: limiter l'impact négatif de l'immigration sur le fait français.

Actuellement, même si le Québec contrôle les pouvoirs d'intégration, l'auteure rappelle que la politique d'intégration du Québec, l'interculturalisme, est en pratique une copie du multiculturalisme canadien, puisque la différence n'en tient qu'à la sémantique et à la vague idée d'une convergence vers le français dans le cas de l'interculturalisme. Par ailleurs, au fur et à mesure que le Québec s'approprie les pouvoirs en matière d'immigration et d'intégration, Monnot souligne que la perception de la population à l'égard des immigrants change radicalement, passant d'une vision plus hostile, tel qu'en témoigne le préjugé auparavant très répandu des «voleurs de jobs», à une vision positive, allant même à leurs attribuer des vertus bénéfiques au niveau économique.

À ce jour, le Québec maîtrise pleinement la venue des immigrants économiques, mais demeure tributaire des engagements du Canada pour les réfugiés et du règlement fédéral pour les regroupements familiaux. À partir de ce constat, Monnot soutient qu'un Québec souverain ne gagnerait pas grand-chose à ce niveau, car il aurait probablement des engagements et règlements similaires à ceux du Canada en ce qui concerne l'immigration non économique. Tout

au plus, selon l'auteure, il gagnerait à contrôler les délais pour la délivrance des visas et aurait potentiellement de meilleurs moyens pour contrer la mobilité vers les provinces canadiennes. Nous notons cependant qu'elle oublie un point fondamental: celui de l'intégration et de l'identification culturelle des immigrants. *L'enquête sur la diversité ethnique* de Statistique Canada a révélé que très peu d'immigrants au Québec s'identifient à la culture québécoise, même partiellement. Pour eux, la culture majoritaire est celle du Canada. Dans un Québec souverain, l'ambivalence quant à la culture majoritaire ne ferait aucun doute aux yeux des nouveaux arrivants et le processus d'intégration changerait de manière radicale: on viendrait au Québec pour devenir Québécois et non comme porte d'entrée au Canada. Ainsi, dans un Québec souverain, même si la sélection des immigrants demeurerait similaire à celle qui prévaut aujourd'hui, il en irait tout autrement de leur intégration culturelle et linguistique. L'auteure l'a noté auparavant, mais semble l'avoir oublié en portant ce jugement: l'une des principales motivations qui ont mené le Québec à vouloir contrôler les pouvoirs en matière d'immigration était de limiter son impact négatif sur le fait français. Dans cette perspective, le comportement linguistique de l'immigrant à la sélection n'est qu'un volet, l'autre étant les comportements linguistiques et culturels qu'il adoptera une fois au Québec.

Dans l'ensemble, ce livre consiste à une description concise et claire du dédale complexe qu'est le système d'immigration du Québec. L'auteure renchérit cette description de quelques réflexions pertinentes. Si Monnot trouve dans l'ensemble que la politique d'immigration du Québec est cohérente et remplit bien son rôle, elle critique la dérive que prend le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sous le règne du Parti libéral du Québec au cours dernières années. Les coupes budgétaires en complément à l'augmen-

tation des seuils d'immigration rendent de plus en plus difficile une sélection rigoureuse, d'autant plus qu'il s'agit d'un petit ministère relégué aux députés peu expérimentés pour les former. Les candidats francophones fortement qualifiés ou travaillant dans des domaines recherchés n'étant pas très nombreux à frapper aux portes du Québec, les seuils de passage de la grille de sélection sont régulièrement abaissés afin que le ministère puisse atteindre les cibles qu'il s'est données quant au nombre d'immigrants reçus annuellement. Qui plus est, l'adéquation entre le profil des candidats sélectionnés et les besoins du Québec semble devenir de plus en plus secondaire. L'essentiel du budget pour la promotion ne sert pas non plus à attirer les immigrants répondant aux besoins définis par le Québec, mais plutôt à convaincre les Québécois des bienfaits prétendus de l'immigration.

L'énoncé de politique en matière d'immigration contient entre autres objectifs d' «[a]ugmenter la proportion de l'immigration francophone, maximiser les retombées économiques de la sélection des immigrants indépendants, accroître les volumes d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec». Constatant l'absence de suivi quant à la contribution économique de l'immigration, l'inadéquation entre les compétences des candidats et les besoins du marché du travail, la suppression des entrevues de sélection, l'auteure note que la sélection perd sa cohérence, le ministère naviguant à vue, oubliant les raisons de l'existence de la politique de sélection et prenant des mesures à court terme sans s'interroger sur leurs incidences.

Si les remarques de Monnot quant à la direction que prend le ministère de l'Immigration sont généralement pertinentes, certains commentaires le sont beaucoup moins. Répliquant au livre *Le remède imaginaire*, qu'elle qualifie sournoisement de pamphlet, elle soutient que la sélection exerce un contrô-

le important sur la qualité des candidats et que la politique québécoise de recrutement des travailleurs qualifiés est plus sélective que celle du Canada parce qu'elle « s'applique à une part beaucoup plus importante de son immigration ». Cette déduction est pour le moins étonnante. Si la grille québécoise s'applique effectivement à une part plus importante, ce n'est pas parce qu'elle est plus sélective, mais simplement parce qu'il y a plus de réfugiés et de regroupements familiaux dans le reste du Canada, réduisant de fait la part des immigrants économiques. En fait, en principe, si le Québec resserrait sa grille de sélection en haussant, par exemple, le seuil de passage, la part des immigrants économiques dans l'ensemble des immigrants serait vraisemblablement réduite : moins de candidats se qualifieraient, alors que les autres catégories ne seraient pas concernées par le changement. Son argument n'a donc aucun rapport avec la sélectivité. Régulièrement, dans le livre, elle rappelle que 70 % de l'immigration au Québec est constituée d'immigrants économiques, mais elle oublie à cet égard que dans les faits, la moitié de celle-ci est composée des accompagnateurs dont le profil socioéconomique n'est pas, ou peu, pris en considération. S'ils sont dans la catégorie « économique », c'est simplement par décision administrative. Cela a peu à voir avec leur contribution économique réelle ou attendue.

Également, l'auteure renchérit l'idée que le Québec serait plus sélectif que le Canada en arguant que la grille québécoise comporte un plus grand nombre de critères. Encore une fois, il s'agit d'un raisonnement erroné, le nombre de critères n'ayant rien à voir avec le niveau de sélectivité. Par exemple, l'ajout de certains critères tels que l'adaptabilité ou à la présence d'enfants, qui ne sont pas présents dans la grille canadienne, augmente au contraire les chances du candidat de se qualifier. Retirer ces critères tout en maintenant le seuil de passage rendrait ainsi plus difficile

la sélection québécoise, car les candidats devraient alors nécessairement obtenir suffisamment de points pour leurs caractéristiques socioprofessionnelles. Dans la réalité, le seuil de passage est nettement plus élevé au Canada qu'au Québec. La majorité des candidats qui se qualifient pour le Canada se qualifieraient aussi pour le Québec, alors que le contraire n'est pas vrai. Le Canada est donc le plus sélectif.

Sur la question du critère de l'adaptabilité, l'auteure insiste par ailleurs sur sa pertinence dans la grille de sélection du Québec. Sans lui, soutient-elle, le Québec perdrait son pouvoir discrétionnaire et n'aurait alors aucun intérêt à ne pas laisser le Canada faire la sélection à sa place, selon les critères québécois. Encore une fois, cette conclusion de l'auteure est pour le moins curieuse. Dans les faits, la manière dont sont calculés les points fait en sorte que ce critère ne permet pas du tout de refuser un candidat dont l'adaptabilité serait déficiente. Il s'agit en fait de points bonis accordés à la discrétion du fonctionnaire. D'ailleurs, elle-même souligne dans un autre chapitre que l'adaptabilité sert aux candidats les moins performants à se rattraper. De fait, 45 % des candidats sélectionnés ne se qualifieraient pas sans les points accordés à la discrétion du fonctionnaire pour celui-ci. Ainsi, si un candidat a suffisamment de points dans les autres critères, le Québec ne peut le refuser en fonction de son adaptabilité, même si celui-ci a des valeurs qui sont clairement contraires à celles qui sont socialement acceptables au Québec. Ce candidat n'aura simplement pas les points bonis. Sans compter la subjectivité importante de ce critère qui laisse une très grande marge de manœuvre au fonctionnaire, sans véritable ligne directrice pour le guider, le critère de l'adaptabilité devrait agir de manière soustractive et non additive pour véritablement remplir son rôle, soit celui de pouvoir refuser des candidats dont la personnalité

et les valeurs ne sont pas jugées adéquates dans le contexte québécois.

Entre autres étrangetés, l'auteure prétend que le Québec n'accueille pas beaucoup d'immigrants. Pour arriver à une telle conclusion, son raisonnement est pour le moins surprenant: «en comparaison avec l'Ontario ou la Colombie-Britannique, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, voire avec de nombreux pays européens, le Québec, avec près de 52 000 immigrants admis en 2011 [...] ne se singularise pas par des volumes d'immigration particulièrement élevés.» D'abord, il est inexact d'affirmer que de nombreux pays européens rivalisent avec le Québec quant au nombre d'immigrants reçus annuellement: la plupart en reçoivent beaucoup moins, à commencer par la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas, le Portugal, les pays scandinaves, etc. Ensuite, il est évident que si on limite la comparaison avec les pays qui acceptent le plus d'immigrants, le Québec ne se démarque pas... ce qui signifie justement que le Québec est l'un des endroits où les taux sont les plus élevés. On peut dire qu'en comparaison avec la baleine bleue, l'éléphant ne se singularise pas pour une taille particulièrement imposante. L'éléphant n'est pas un petit animal pour autant: il demeure plus gros que tous les autres. Une comparaison du Québec avec tous les pays occidentaux aurait été beaucoup plus pertinente et aurait donné un autre son de cloche: cela l'aurait placé en tête du classement.

Finalement, mentionnons qu'en faisant le tour des finalités et des procédures des politiques d'immigration du Québec, Monnot oublie l'un des aspects les plus importants de l'évaluation des politiques publiques: son efficacité. Si elle rappelle souvent les objectifs économiques et démographiques associés aux politiques d'immigration du Québec, jamais

elle ne cherche à vérifier si elles remplissent bien leur rôle à cet égard. Ce manque est d'autant plus important que l'une des ambitions initiales derrière l'écriture du livre était de montrer aux Européens la pertinence d'une véritable politique d'immigration. Cette pertinence d'une politique d'immigration passe avant tout par son efficacité à remplir le rôle pour lequel on l'établit. Sans finalités et objectifs définis, elle n'a guère de sens. La thèse de l'ouvrage soutenant que « la sélection du Québec a jusqu'ici fait preuve d'une cohérence inégalée » paraît dès lors bien faiblement appuyée.

Guillaume Marois
Démographe

DJEMILA BENHABIB

Des femmes au printemps, VLB Éditeur, 2012, 168 pages

Les révolutions arabes du printemps 2011 ont été unanimement saluées en Occident et vues comme des soulèvements populaires traduisant une soif de liberté des nations touchées qui décidaient enfin de renverser leurs dictateurs séculaires. C'est avec beaucoup d'étonnement et de consternation que le monde entier a constaté que l'hiver obscurantiste avait immédiatement succédé à un printemps qui semblait au départ des plus bourgeonnants.

C'est de ce thème hautement sensible dont traite Djemila Benhabib dans son nouvel ouvrage, *Des femmes au printemps*. Pour ceux qui l'ignorent, Benhabib est une auteure, intellectuelle et militante ayant fui l'Algérie au moment où de sanglantes vagues de terrorisme ébranlaient son entourage. Après avoir livré l'essai autobiographique *Ma vie à Contre-Corran* et le pamphlet *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident*,

la candidate péquiste défaite lors du dernier scrutin provincial nous livre un témoignage court et accessible. La forme est somme toute différente des deux livres précédemment évoqués. Ici, l'analyse théorique et intellectuelle est beaucoup moins présente, cédant le pas à l'observation de terrain et à l'anecdote. Or, force est d'admettre que Benhabib, de par sa plume percutante et son écriture ressentie, excelle en matière de témoignage personnel, parvenant aisément à nous transmettre une sensibilité féminine assumée.

Sur le plan de la continuité vis-à-vis de ses œuvres précédentes, Benhabib donne constamment la parole aux militants, intellectuels et aux petites gens qui rejettent l'islam radical. Ces Lumières arabes méritent d'être mentionnées, pour que les adversaires du fanatisme ne soient pas les laissés pour compte de l'enfer intégriste.

L'ouvrage décrit successivement la situation égyptienne, puis, dans une partie plus courte, traite de celle – très légèrement moins sombre – qui prévaut en Tunisie.

En Égypte, on découvre avec horreur les conséquences funestes d'une révolution détournée. Dans l'Égypte post-révolutionnaire, 85% des femmes sont soumises à l'excision, une mutilation génitale présentée comme une opération esthétique. La misère et la pauvreté crasse font des Égyptiennes un véritable bar ouvert de la polygamie, en cela que les miséreuses ne peuvent qu'être à la recherche d'un homme leur permettant de subvenir à leurs besoins. Certaines formes de pédophilie légale sont également mises en place avec l'abaissement de l'âge de mariage, et le droit de divorce unilatéralement offert à l'homme. La soumission à l'homme est dès lors un réconfort: c'est ainsi que les femmes en viennent à reproduire elles-mêmes les structures de l'oppression islamique après les avoir intériorisées.

Le voile, elles se l'imposent d'ailleurs bien souvent elles-mêmes pour éviter les agressions masculines, courantes dans les rues du Caire. Pour ajouter au portrait, les deux forces politiques principales sont radicalement islamistes et ne présentent que des différences mineures de degré. Peu après l'élection du candidat des Frères musulmans à la plus haute fonction du pays, les mécanismes d'établissement d'un nouveau pouvoir religieux se sont vite déployés. Les fatwas sont alors redevenues courantes, tandis que la situation générale s'est mise à régresser. Des « tests de virginité » fort peu scientifiques ont été instaurés *garantissant la pureté de la femme* laquelle est devenue de fait propriété de l'État. Sous les niqabs, c'est la dignité humaine même qui est niée.

En Tunisie, l'islamisme est présenté comme étant « modéré », voire « moderniste ». Il faut dire que le pays est au carrefour de l'Orient et de l'Occident, berceau de multiples civilisations. Pourtant, là aussi, les avancées vers la laïcité qui avaient été entreprises sous le régime précédent ont été anéanties. Là aussi, les islamistes ont profité de la saine colère de leurs compatriotes vis-à-vis de leur dictateur. Benhabib raconte de manière touchante son arrivée dans une ville où la vie nocturne est devenue inexistante depuis la révolution printanière. En Tunisie, on appelle régulièrement à la mort des juifs, tandis que le terrorisme et le racisme ont repris de plus belle. Pas surprenant que des militaires tunisiens, plus d'un an après le renversement, protègent toujours en permanence certains édifices stratégiques. Les musulmans « modérés » manient à merveille la rhétorique afin de cautionner le retour de la Charia par la porte arrière : ils ne sont pas contre la démocratie, tant et aussi longtemps qu'elle s'exerce dans les limites de l'islam – dont le mot même signifie soumission. Comme Benhabib le souligne si bien, ces fanatiques se substituent à Allah pour prendre le contrôle de la Cité.

Parmi les témoignages les plus bouleversants du livre, deux nous ont semblé dignes de mention. Tout d'abord, celui de la séquestration d'un professeur d'université par un groupe de salafistes parce que ce dernier avait refusé que des étudiantes se présentent en niqab dans son cours. Un exemple de courage de la part d'un homme n'acceptant pas un système fondé sur le dénigrement de l'amour-propre.

La seconde met en scène des femmes se retrouvant dans un hammam. L'une d'elles arriva en burqa et confia à l'auteure que malgré le fait que les bains publics constituent un rassemblement purement féminin elle n'en craint pas moins que des membres de sa famille ne l'aperçoivent sans son morceau de tissu.

L'ouvrage devait au départ se nommer *Les femmes arabes ont-elles un sexe ?* Force est d'admettre qu'en dépit du travail éditorial sur le titre, ce thème n'en est pas moins majeur. En réprimant la sexualité féminine, c'est une part de l'individualité que l'islamisme vise à abolir. Dans un tel contexte, les relations sexuelles hors mariages sont légion. On estime qu'en Tunisie une femme se marie en moyenne à 30 ans tandis qu'elle perd sa virginité vers 17 ans. Le sexe ne semble plus constituer l'affirmation d'un acte d'amour ou tout simplement le point logique d'aboutissement du désir physique, mais revêt carrément un caractère transgressif. Le plaisir charnel est devenu, chez les femmes arabes, le symbole d'une révolte humaniste contre l'oppression. Cela témoigne qu'une partie significative de la population tunisienne rejette le totalitarisme islamiste. Malheureusement, ce n'est toujours pas le cas de la majorité de cette dernière, qui semble s'être réfugiée dans la tradition comme réplique confortable à des bouleversements auxquels elle n'était pas habituée. La société tunisienne n'en demeure pas moins, fondamentalement, en ébullition.

Car malgré la déception vis-à-vis du détournement de la vocation libératrice des révolutions arabes, Benhabib ne perd pas espoir. L'islamisation croissante n'a pas, selon elle, anéanti l'espoir d'une véritable réaffirmation de l'être humain dans toute sa grandeur. Elle ne l'a que retardé, temporairement.

Djemila Benhabib signe ici un témoignage percutant, que devraient lire les «progressistes» souhaitant tolérer d'injustifiables excès archaïques au nom de «l'ouverture à l'autre». Bien que le contenu théorique soit moindre que dans les deux œuvres précédentes de Benhabib, *Des femmes au printemps* n'en demeure pas moins un pavé dans la marre concrétisant le statut de brillante intellectuelle de son auteure.

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Candidat à la maîtrise en sociologie à l'UQAM

ROBERT J. BERG

Péril en la demeure; regards d'un Américain sur la langue française, Clichy-la-Garenne : France Univers, 2011. 165 pages

Le volume de R.J. Berg, publié à l'été 2011, n'a pas été distribué au Québec. On ne le trouve en librairie ni en bibliothèque. Ce qui est fort regrettable. L'essai apporte une perspective nouvelle à nos sempiternels débats sur la langue française, sur son avenir, sur ses prétendues qualités intrinsèques, sur les complots anglo-saxons visant sa disparition.

R.J. Berg est un Américain francophile. Très tôt, il s'est montré très intéressé par la langue française. Il a traversé l'Atlantique et a parcouru la France en moto dans un pre-

mier temps. Par la suite, il s'y attarda et y fit ses études universitaires. Il est aujourd'hui professeur d'université aux États-Unis et l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, dont plusieurs manuels largement diffusés (français des affaires, littérature et cinéma français).

Le corps principal du volume se divise en trois parties.

Dans la première, Berg déboulonne sans ménagement des idées reçues. D'abord, celle à laquelle Rivarol a donné naissance : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français ». Puis celle qui voudrait que le français soit à la source d'une vision progressiste et morale de l'humanité.

La deuxième section porte le titre « Diagnostic ». L'auteur relève le fait que le président Sarkozy est intervenu auprès des diplomates afin de les inciter à parler la langue de l'État. Mais pour lui, la fièvre anglomane de ces hauts-fonctionnaires est l'illustration de phénomènes plus profonds. D'abord, l'idée simpliste qu'une langue est en perpétuelle évolution et qu'on n'a pas à jeter un regard critique sur cette évolution. Ensuite, l'habitude généralisée et jugée normale de parler français avec des mots anglais. Enfin, Berg s'attarde au courant selon lequel il ne sert à rien de se battre et de jouer les donquichottes.

La dernière partie du volume est consacrée aux remèdes à envisager : faire du français une langue de plein emploi, à la fois de la littérature et de la science, de la vie privée et de la vie publique; intervenir rapidement face aux anglicismes inutiles, c'est-à-dire avant qu'ils ne prennent racine; forcer les grands agents propagateurs des franglicismes et des anglicismes - les médias et les agences de publicité - à utiliser le français mais aussi à en utiliser les mots. Le prof Berg rappelle même une proposition de Jean Dutourd au premier

ministre Bérégovoy : taxer les enseignes en anglais et faire payer des amendes aux médias coupables de franglicismes et d'anglicismes superflus.

Le volume est complété par des extraits d'un carnet de lecture insérés au fil des pages, par vingt prolongements ou remarques d'une page en moyenne et par une dizaine de pages de notes bibliographies et médiagraphique. Il faut aussi noter un passage instructif sur le sort du français en Nouvelle-Angleterre (73-75) et sur la situation difficile observée au Québec (75-85).

Le volume intéressera les Québécois sensibles tant au statut du français ici qu'à sa qualité. La perspective de l'auteur est roborative et elle devrait contribuer à actualiser les discussions et les débats sur le sujet : les anglicismes appauvriraient souvent notre langue en tuant des nuances (ce serait le cas du mot « live » qui masque deux réalités : en direct et en public), le sort fait au français en Nouvelle-Angleterre et même en Louisiane (l'auteur n'en parle pas) devrait servir de leçon à nos compatriotes. Berg pense aussi (p. 54) qu'il existe un lien entre l'indépendance d'une nation et l'état de sa langue, mais il ne justifie pas son hypothèse. Pour l'heure, devant le raz-de-marée des anglicismes inutiles, il n'est pas inutile de rappeler une sentence de Claude Duneton : « La conquête d'un pays se fait aussi par les mots ». Mais le conquérant compte, ici comme en France, sur des intelligences dans la place.

Gaston Bernier

ANDRÉ FRAPPIER, RICHARD POULIN ET BERNARD RIOUX

Le printemps des carrés rouges. Lutte étudiante, crise sociale, loi liberticide, démocratie de la rue, M Éditeur, 2012, 160 pages

DENISE GIRARD

Thaïs. La voix de la lutte des femmes 1886-1963, Septentrion, 2012, 274 pages

CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

L'école au service de la classe dominante, M Éditeur, 2012, 112 pages

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

L'État rouage de notre exploitation, M Éditeur, 2012, 128 pages

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Ne comptons que sur nos propres moyens, M Éditeur, 2012, 144 pages

PIERRE-MATHIEU LEBEL

Montréal et la métropolisation Tryptique, 2012, 212 pages

YVES LEVER

Pierre Juneau. Maître des communications au Canada, Septentrion, 2012, 192 pages

JAN GEHL (PRÉFACE DE JEAN-PAUL L'ALLIER)

Pour des villes à échelle humaine, Écosociété, 2012, 212 pages

NICOLETTA DOLCE

La porosité au monde. L'écriture de l'intime chez Louise Warren et Paul Chamberland, Nota Bene, 2012, 344 pages

JEAN MORENCY

La littérature québécoise dans le contexte américain, Montréal, Nota Bene, Collection Terre américaine, 2012, 180 pages

RICHARD HÉTU ET ALEXANDRE SIROIS

Les clés de la Maison-Blanche: sexe, fric et vote, Éditions La Presse, 2012, 170 pages

DAVID ROBICHAUD ET PATRICK TURMEL

La juste part: Repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains, Atelier 10, 2012, pages

GUY BÉLANGER

Alphonse Desjardins 1854-1920, Septentrion, 2012, 712 pages

PATRICK GUILLAUDAT ET PIERRE MOUTERDE

Hugo Chavez et la révolution bolivarienne, M Éditeur, 2012, 272 pages

MARC CHEVRIER

La République québécoise. Hommages à une idée suspecte, Boréal, 2012, 416 pages

JULIEN PRUD'HOMME

Professions à part entière. Histoire des ergothérapeutes, orthophonistes, physiothérapeutes, psychologues et travailleuses sociales au Québec, PUM, 2011, 228 pages

ANNIE LALIBERTÉ

Le journalisme entre guerre et paix au Rwanda, PUL, 2012, 372 pages

NORMAND MOUSSEAU

Les défis des ressources minières, Multimondes, 2012, 280 pages

GÉRARD BOUCHARD

L'interculturalisme. Un point de vue québécois, Boréal, 2012, 286 pages

CLAUDE CORBO ET SOPHIE MONTREUIL

Livres québécois remarquables du XX^e siècle, PUQ, 2012, 307 pages

JEAN-JACQUES PELLETIER

La fabrique de l'extrême: les pratiques ordinaires de l'excès, Hurtubise, 2012, 434 pages

ERIC BÉDARD

L'Histoire du Québec pour les nuls, Éditions First, 2012, 384 pages

F. BOUVIER, M. ALLARD, P. AUBIN ET M.-C. LAROCHE

L'Histoire nationale à l'école québécoise. Regards sur deux siècles d'enseignement, Septentrion, 2012, 552 pages

DENYSE BAILLARGEON

Brève histoire des femmes au Québec, Boréal, 2012, 288 pages

JEAN-PIERRE BÉLAND ET GEORGES A. LEGAULT

Asimov et l'acceptabilité des robots, PUL, 2012, 238 pages

**R. GIRARD, R. AUGER, V. COLLETTE, D. DENTON, Y. LABRÈCHE,
N. PERRON**

Histoire du Nord-du-Québec, PUL, 2012, 556 pages

DANY FOUGÈRES

Histoire de Montréal et de sa région. Boîtier de 2 tomes, PUL, 2012, 1600 pages

NOVA DOYON

Formation des cultures nationales dans les Amériques. Le rôle de la presse dans la constitution du littéraire au Bas-Canada et au Brésil au début du XIX^e siècle, PUL, Collection Americana, 2012, 380 pages

PETER TRENT

La Folie des grandeurs. Fusion et défusions sur l'île de Montréal, Septentrion, 2012, 624 pages

BERNARD ANDRÈS ET PATRICIA WILLEMIN-ANDRÈS

La guerre de 1812. Journal de Jacques Viger, PUL, 2012, 158 pages

LUC LÉPINE

Le Québec et la guerre de 1812, PUL, 2012, 144 pages

F. VANLAETHEM, S. MARCHAND, P.-A. LINTEAU, J.-A. CHARTRAND

Place Ville Marie. L'immeuble phare de Montréal, Québec Amérique, 2011, 232 pages

JEAN ROYER

Voyage en Mironie. Une vie littéraire avec Gaston Miron, L'Hexagone, 2012, 288 pages

ÉTIENNE BERTHOLD

Patrimoine, culture et récit. L'île d'Orléans et la place Royale de Québec, PUL, Collection Monde culturel, 2012, 234 pages



Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086

www.martineouellet.org



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

Michel Taillefer, CRHA

Conseiller en assurance et rentes collectives

Président

mtaillefer@sta-collectif.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : 450 471-2662 poste 225
514 355-7869
800 782-5799
Télécopieur : 450 471-0026
514 355-7923



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

Assurance-vie



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca

819-375-4881 - 1-800-821-4881

Prévenez le coût!



Nouveau

Paiement direct

Nos avis de renouvellement contiennent dorénavant le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale qui vous permet – quand il est jumelé à votre numéro d'abonné – de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet chez Desjardins et dans les autres institutions participantes.

Autres modes de paiement

Vous pouvez également payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet*
action-nationale.qc.ca

Autorisation de prélèvement annuel

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

Chaque abonné est important pour nous.

* **VISA et MASTERCARD** acceptées

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Jean-François Barbe	Laurent Mailhot
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
David Boardman	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Paul Champagne	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Dominique Richard †
Richard Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Serge Therrien
Léopold Gagnon	Marcel Trottier †
Henri-F. Gautrin †	Réal Trudel
Claude Ghanimé	Cécile Vanier
Paul Grenier	André Verronneau
Michel Grimard	Claude-P. Vigeant
Yvon Groulx	Madeleine Voora
	André Watier

Le Club des 100 associés
regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Myriam D'Arcy

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Anne-Michele Meggs

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ <i>(39,50 \$ + taxes)</i>	80 \$ <i>(70,22 \$ + taxes)</i>
Institution	140 \$ <i>(122,89 \$ + taxes)</i>	235 \$ <i>(206,28 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113